

AUGUSTE LONGNON

MÉMBRE DE L'INSTITUT

LES NOMS DE LIEU
DE LA FRANCE



LEUR ORIGINE, LEUR SIGNIFICATION, LEURS TRANSFORMATIONS

RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES DE TOPONOMASTIQUE GÉNÉRALE
FAITES À L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
(SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES)

PUBLIÉ PAR

Paul MARICHAL ET Léon MIROT

Archivistes Paléographes,
Membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques.



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS

1920-1929

ORIGINES FÉODALES : LE CHATEAU

Les noms de lieu dont on aborde l'étude appellent une observation générale. Leurs éléments constitutifs répondent à des notions qui furent en vogue surtout à l'époque féodale; mais tels de ces éléments peuvent se rencontrer aussi dans des noms de lieu formés à une autre époque. Ceux-ci n'en seront pas moins signalés ou rappelés ici, le cas échéant; en d'autres termes, les énumérations qui suivent pourront, à côté de vocables d'une origine féodale incontestée, comprendre quelques vocables dont l'origine est plus ancienne ou plus récente.

Parmi les notions dont il s'agit, celle de la forteresse féodale, du château, s'offre à la pensée tout d'abord.

2439. On a vu qu'à l'époque romaine l'idée de forteresse, de ville fermée, était rendue par le mot *castrum*, représenté par les noms de lieu *Castres*, *Chastres*, *Châtres*, *Chestres* (cf. ci-dessus, n° 496); *Caestre* (Nord), caractérisé par une graphie propre au flamand, se prononce comme *Castres*. Il convient, à propos de plusieurs des localités que ces noms désignent, d'insister sur certaines particularités significatives. Arrosé par l'Orge, sur le parcours de la route de Paris à Orléans, l'emplacement du bourg d'Arpajon (Seine-et-Oise), nommé *Châtres* antérieurement à 1720, semble correspondre à la position que le roi Chilpéric, au dire de Grégoire de Tours, fit garder en 582 contre les partisans envoyés par son frère Gontran : *Apud pontem vero Urbiensim civitatis Parisiacaе Chilpericus rex custodes posuerat, ut insidiatores de regno fratris sui, ne nocerent aliquid, arcerentur. Châtres* (Aube) occupe une situation toute semblable, vers le point où la voie antique de Châlons à Sens franchit le cours de l'Aube. Le couvent des Célestins de Saint-Pierre-au-Mont, dans la forêt de Compiègne, était appelé aussi Saint-Pierre-en-*Châtres*, et l'on voit encore en ce lieu des restes de fortifications antiques. Il y a des

may

vestiges analogues sur la hauteur qui domine le village de *Chestres* (Ardennes).

2140. Certains des vocables qui viennent d'être cités peuvent avoir été formés, non pas sur le singulier *castrum*, mais sur le pluriel *castra*, auquel les Latins donnaient le sens de « camp ». S'il était permis de croire que ce pluriel neutre avait passé, comme *folia* — d'où notre mot *feuille* — pour un singulier féminin, on expliquerait ainsi les noms de lieu *la Chastre* (Corrèze), *la Châtre* (Allier, Charente, Indre¹, Loiret, Vienne, Yonne), *les Châtres* (Allier, Charente, Creuse, Dordogne).

2141. *Castrum* est la racine du gentilice *Castricius*, dont *Chatreix* (Haute-Vienne) et *Chatrices* (Marne) représentent respectivement la forme masculine (cf. ci-dessus, n° 288) et la forme féminine (cf. n° 289) tandis que *Chatressac* (Charente-Inférieure) répond à *Castriciacum*; mais il va sans dire que ces trois noms de lieu n'ont avec *castrum* aucun rapport de sens.

2142. En revanche il faut bien reconnaître, malgré l'absence de sa lettre initiale, le mot *castrum* dans la légende *NOVO-ASTRV*, figurant sur un triens que possède la Bibliothèque nationale. L'interprétation *Novo[c]astru*, judicieusement proposée par M. Maurice Prou, fait de ce nom d'une localité où l'on battait monnaie aux temps mérovingiens l'équivalent de *Châteauneuf* et de *Neuschâteau*, vocables moins anciens. Pour expliquer l'altération qui caractérise cette légende, il faut admettre que *Novocastru* était traité par le populaire, non pas comme la juxtaposition d'un adjectif et d'un nom commun, mais comme un terme indivisible; la gutturale intervocale en sera tombée, comme a fait — témoin les formes vulgaires *beneoit* et *beneoit*, puis *benoit* — la dentale de *benedictus*. *NOVO-ASTRV* n'a pas été identifié par les numismates; à tout le moins peut-on y voir une forme intermédiaire autorisant le rattachement à un primitif *Novum castrum* du nom de *Nouâtre* (Indre-et-Loire).

2143. Le mot *castrum*, dont l'acception originelle était celle de « forteresse », en était venu à désigner une localité d'impor-

1. Cf. Ém. Chénon, *Les origines de La Châtre-en-Berry*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXIX, 41-68.

tance secondaire, le premier rang étant acquis aux anciens chefs-lieux de cités romaines : Grégoire de Tours l'applique à Dijon; en réservant le titre de civitas aux villes épiscopales, il se conformait à une tradition qui devait persister jusqu'au xv^e siècle, témoin le *Livre de la description des pays*, dont l'auteur, Gilles Le Bouvier, dit le héraut Berry, prend soin de spécifier que « la principale ville » du duché de Bourgogne « n'est pas cité » ; le diocèse de Dijon ne fut, en effet, créé qu'en 1731, aux dépens de celui de Langres.

Au cours du moyen âge, castrum revient assez souvent sous la plume des clercs; mais on peut affirmer que dans le langage courant il avait de très bonne heure — qu'il désignât un château-fort ou une ville — cédé la place ¹ à castellum, originellement

1. Au sujet de cette désuétude — visiblement attestée par la légende *NOVOASTRY* — comme du changement d'acception qu'ont subi les mots castrum et castellum, il nous semble à propos de rapporter les constatations auxquelles aboutit l'examen, au moyen des « Concordances », du texte de la Vulgate. On n'y trouve castrum que trois fois, s'agissant des villes d'Ecbatane (I *Esdr.*, VI, 2) et de Suse (II *Esdr.*, I, 4; *Dan.*, VIII, 3). Quant à castellum, on le rencontre vingt-neuf fois, dont vingt et une dans le Nouveau Testament, où il a, plus nettement que dans l'Ancien, le sens de bourg, de village : il qualifie nommément Béthanie (*Joan.*, XI, 1), Bethléem (*Joan.*, VI, 42), Emmaüs (*Luc.*, XXIV, 13); il traduit le mot grec *κόμη* du texte de saint Luc. Ce nombre de vingt-neuf comprend quatorze emplois de castellum au singulier, quinze au pluriel. L'occasion était fréquente, soit de mentionner plusieurs forteresses ou plusieurs villages, soit d'envisager l'ensemble des villages comme celui des villes, *κατὰ πόλεις καὶ κόμας* (*Luc.*, XIII, 22); c'est cette fréquence, à notre avis, qui a fait abandonner castrum pour castellum : incorrect à l'époque classique, l'emploi de castrum au pluriel, avec la même acception qu'au singulier, eût été, du temps de saint Jérôme, à tout le moins équivoque; l'usage du pluriel *castra*, pour désigner un campement, était alors encore des plus vivaces : le nombre d'exemples qu'on en relève dans la Vulgate dépasse deux cent cinquante. On voit que vers l'an 400, bien différentes étaient la fortune de castrum et celle de castra. Peut-être est-il permis de conjecturer qu'à la différence du premier, le second a laissé des traces dans le langage courant, au moins sur quelques points du sol français : ainsi s'expliquerait l'articlé, qui caractérise les noms de lieu *la Chastre, la Châtre les Châtres*, et les classe parmi les vocables appartenant à la seconde moitié du moyen âge. C'est, pensons-nous, cette dernière circonstance qui a déterminé Longnon à revenir ici sur le mot castrum, qu'il avait déjà étudié à propos des noms de lieu d'origine romaine.

son diminutif, désormais son synonyme pur et simple. *Castrum* n'a rien donné aux parlers de la France; c'est de *castellum* que vient notre mot *château*. *Castrum Theoderici*, *Castrum Gunterii*, qui désignent, dans des textes latins, *Château-Thierry* et *Château-Gontier*, ne sont pas, à proprement parler, des formes anciennes: ce sont les traductions de formes vulgaires dont le thème étymologique comprenait, non pas *castrum*, mais *castellum*.

2144. Deux exemples de *Castellum* devenu nom de lieu dès l'époque romaine ont été déjà cités (n° 497): *Cassel*, chef-lieu de canton du département du Nord, et *Kassel*, dans le Limbourg hollandais. Le *t* de *castellum* a, dans ces deux noms de lieu, pris le son sifflant, phénomène assez commun dans les pays de langue germanique¹. Mais la plupart des vocables formés sur *castellum* ne remontent qu'au moyen âge²:

Castel (Somme) et le **Castel** (Ariège, Aude, Eure, Manche), forme commune au midi de la France³, et à la région picarde, prolongée sur une partie de la Normandie, où l'on trouve aussi le **Catel** (Eure, Orne); — **Chastel** (Dordogne, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) et le **Chastel** (Eure, Puy-de-Dôme); — **Châtel** (Ain, Ardennes, Isère, Jura, Loire, Haute-Savoie) et le **Châtel** (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Orne, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Seine-et-Marne)⁴; — **Chasteau** (Gironde); — **Chasteaux** (Cor-

1. On sait que *Taberna e* a donné *Zabern*, francisé en *Saverne* (cf. ci-dessus, n° 521); que le nom de la *Hesse* — où se trouve un autre *Cassel* — est apparenté à celui des *Chatti* de Tacite (nos 526 et 864); et que celui de la ville de *Passau*, en Bavière, rappelle le souvenir des *Batavi*.

2. Nous indiquons une partie seulement des départements où se rencontrent les vocables mentionnés ci-après. Une énumération complète tiendrait beaucoup de place, et serait dépourvue d'intérêt. Bon nombre d'écartés dénommés *le Château* ne correspondent pas à d'anciennes demeures féodales: leur appellation n'est pas à vrai dire un nom propre, mais bien le mot *château*. Le mot *castel* s'est introduit dans le langage courant, et se dit un peu partout en France: il n'y a rien à tirer, au point de vue linguistique, de ce qu'on trouve des écartés appelés *le Castel* dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan.

3. Cf. **Castels** (Dordogne, Tarn-et-Garonne), **les Castels** (Tarn).

4. A Verdun, l'emplacement de l'antique *oppidum* — on dirait ailleurs « la Cité » (cf. ci-dessus, n° 494) — était appelé **Châtel**, nom qu'une place et une rue voisines de la cathédrale ont conservé.

reze); — **Château** (Saône-et-Loire), mentionné dans les chartes de l'abbaye de Cluny; — le **Château** (Haute-Saône); — le **Cateau** (Nord), connu dans l'histoire sous le nom de *Cateau-Cambrésis*.

2145. Dans le sud-ouest de la France, où le groupe *ll* devient *l* (cf. ci-dessus, n° 1894), *castellum* est représenté par **Castet** (Ariège, Gers, Basses-Pyrénées) et **Castets** (Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), dont **Castex** (Ariège, Haute-Garonne, Gers) est une altération.

2146. La double *l* de *castellum* n'a pas laissé de trace dans **Chaté**¹, nom d'une éminence sise au territoire de Boviollles (Meuse), et sur laquelle se voient les restes d'un camp antique connu sous le nom de « camp de Naix ».

Les noms de lieu répondant à *castellum* employé seul sont bien moins nombreux que ceux dont le thème étymologique accompagne ce mot d'un autre élément.

Cet autre élément peut être le nom que la localité portait antérieurement à la fondation du *castellum*.

2147. Le fait a été signalé (n° 41) à propos de **Châteaudun** (Eure-et-Loir), dont le nom primitif, *Dunum*, a pour dérivé celui du pays environnant, *pagus Dunensis*, le *Dunois*.

2148. Le nom de **Château-Châlon** (Jura) a été parfois traduit *Castellum Caroli*, ce qui, de prime abord, ne paraît pas choquant, car le nom d'homme *Charles* avait un cas oblique *Charlon*, *Challon*, qu'on rencontre dans les chansons de geste. Mais cette traduction n'est pas exacte, **Château-Châlon** étant appelé au x^e siècle *Castrum Carnonis*; la forme actuelle *Châlon* suppose les formes intermédiaires *Charnon*, *Charlon* et *Challon*. *Carno* est un nom de lieu, d'origine vraiment gauloise, dont un autre exemplaire se trouvait en Anjou : Grégoire de Tours fait mention d'un *pagus Carnonensis* situé près de la Loire, dont le chef-lieu est identifié avec le bourg actuel de Chénéhutte-les-Tuffeaux (Maine-et-Loire).

2149. La commune de **Château-Chervix** (Haute-Vienne) comprend un écart appelé *Chervix* : ce nom est à rapprocher de la légende monétaire *CAROVICVS*.

1. On prononçait de même *Chaté* le nom de Châtel-Saint-Germain (Moselle), près Metz.

2150. Le second terme de **Château-Chinon** (Nièvre) a sans doute la même origine que *Chinon* (Indre-et-Loire), le *Caino* de Grégoire de Tours.

2151. Dans **Châtel-de-Joux** (Jura) le dernier terme est un nom de lieu, dont il y a d'autres exemples dans la région, et qui répond au latin *jugum*, « montagne ».

2152. **Châtel-de-Neuvre** (Allier), qui devrait s'écrire *Châtel-Deneuvre*, a été expliqué précédemment (n° 85), de même que (n°s 136 et 137) **Châteaumeillant** (Cher) et (n° 44) **Château-Verdun** (Ariège).

2153. Le second élément du nom **Châteauponsac** (Haute-Vienne) répond à un nom en -acus, formé sur le gentilice romain *Potentius*.

2154. **Chastel-Marlhac** (Cantal) est le *Meroliacense castrum* décrit par Grégoire de Tours. *Meroliacus* est formé sur quelque gentilice apparenté au nom latin du merle, *merula*.

2155. Dans **Castelbajac** (Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne) le second élément correspond aussi à un primitif en -acus.

2156. **Château-d'Olonne** (Vendée) est voisin d'Olonne et des Sables-d'Olonne. *Olonne* représente vraisemblablement le nom latinisé *Olomna*, qui désigna jadis (cf. ci-dessus, n° 715), dans une tout autre région, la ville actuelle de Saint-Dizier (Haute-Marne).

2157. La petite ville dont le nom s'écrit officiellement, mais bien à tort, **Champtoceaux** (Maine-et-Loire), est appelée en 1271 *Chatiauceaus*, et en 1390 *Chastocceaux*. Elle n'est autre que le *Castrum Sellense* désigné par Grégoire de Tours comme ayant été la résidence du duc franc *Austrapius*, qui vivait vers 560; et c'est d'elle encore que les *Annales Laurissenses* font mention en rapportant que le roi Pépin célébra en 768 la fête de Pâques in *castro quod dicitur Sels*. *Champtocé* (Maine-et-Loire) est appelé vers 1015 *Cantosciacus*, et n'a par conséquent, malgré les apparences, aucun rapport de sens avec **Champtoceaux**.

Les formes originelles d'autres noms de lieu, moins anciens que ceux qui précèdent, joignent à *castellum* un nom d'homme, le nom du fondateur du château, ou bien celui d'un de ses « châtelains ».

2158. **Château-Arnoux** (Basses-Alpes) a été déjà rencontré (n° 1144), de même que le nom d'homme (Bernehardus, nos 1107 et 1109) compris dans **Château-Bernard** (Charente, Isère).

2159. A **Châteaubleau** (Seine-et-Marne) se voient les restes d'un amphithéâtre romain qui peut, au début du moyen-âge, avoir été utilisé comme forteresse, pareil fait s'étant produit à Orange. Le terme *-bleau* procède d'un nom de femme d'origine germanique, qui a revêtu à l'époque mérovingienne la forme Bilichildis : des exemples ont été cités (n° 992) de la finale *-hildis* représentée par le son *au*.

2160. Dans **Châteaubriant** (Loire-Inférieure) le second terme est un nom d'origine celtique ou bretonne qui a subsisté comme nom de famille.

2161. **Château-Garnier** est formé sur *Warnacharius*, nom qu'on rencontre dans *Frédégaire*, et qui est l'origine des noms de famille *Garnier* et *Vernier* (cf. ci-dessus, nos 1110 et 1111).

2162. En ce qui concerne **Châteaugiron** (Ille-et-Vilaine), il y a lieu d'hésiter, pour l'interprétation du second terme, entre le nom romain *Gerontius* (voir ci-dessus n° 1792) et le nom, évidemment d'origine bretonne, que portait un chevalier du cycle arthurien, *Giron* le Courtois.

2163. **Château-Gontier** (Mayenne) doit son origine à un château-fort fondé en 1007 par le comte d'Anjou Foulques Nerra : le premier gouverneur en aurait été un homonyme du *Gunther* des *Nibelungen*.

2164. Les noms de lieu **Château-Guibert** (Vendée) et **Château-Lambert** (Haute-Saône) ont été formés à l'aide de noms d'homme d'origine germanique en *-bertus* (voir ci-dessus, nos 1065-1069) : *Witbertus* et *Landebertus*.

2165. **Château-Landon** (Seine-et-Marne), qu'on doit se garder d'apparenter à *Courlandon* (Marne), *Cortis Landonis*, était appelé à l'époque franque *Castrum Nantonis* : ce dernier terme est l'hypocoristique d'un nom tel que *Nantharius* ou *Nantulfus* ; l'altération qu'il a subie est caractérisée principalement par une substitution de liquide dont il n'y a pas lieu de trop s'étonner¹.

1. Un exemple de la substitution inverse a été indiqué plus haut (n° 1856).

2166. On se méprendrait aussi sur le sens du nom de **Château-Larcher** (Vienne), si l'on n'observait les formes successives sous lesquelles il s'est présenté : au XII^e siècle *Castellum Achardi*, et, forme vulgaire, *Castelachart* permettent d'apercevoir le nom d'homme germanique auquel correspond aujourd'hui le nom de famille *Achard* ; on rencontre *Chastelacher* en 1403, *Chastelachair* en 1457, *Chasteaularchair* en 1599. La forme actuelle apparaît dès 1601 : venant après ces altérations, elle s'explique par l'affinité qu'il y a entre la notion de « château-fort » et celle d'« archer ».

2167. **Château-Regnault** (Ardennes), **Châteaurenaud** (Saône-et-Loire) et **Châteaurenault** (Indre-et-Loire) ont été mentionnés précédemment (n^o 1060).

2168. Le nom **Châteaurenard** (Loiret) peut passer pour une variante des précédents ; mais il n'y a pas moins de vraisemblance à lui attribuer une forme originelle *Castellum Rainardi* ou *Reginardi*.

2169. **Châteauroux** (Indre) doit son origine à une forteresse construite au X^e siècle par Raoul le Large, seigneur de Déols ; cette ville est d'ailleurs appelée *Castellum Radulfi* au moyen-âge : **Châteauroux-les-Alpes** (Hautes-Alpes) et **Châtel-Raould** (Marne) répondent au même thème étymologique.

2170. **Châteauthébaud** (Loire-Inférieure) a pour second terme le nom *Theodebaldus* (voir ci-dessus, n^o 1062), représenté par une forme angevine ou bretonne, la forme française étant *Thi baud*, et la forme lorraine et comtoise *Thiébaud*.

2171. Le personnage auquel doit son nom la ville de **Château-Thierry** (Aisne), *Castellum Theoderici*, n'est pas, comme on l'a répété sans preuve, le roi Thierry IV, pour qui Charles Martel aurait fait construire en ce lieu une demeure, mais Thierry, grand-père d'un saint personnage du même nom, qui mourut évêque d'Orléans en 1022. C'est dans les *Annales de Flodoard*, sous la date de 923, que figure la plus ancienne mention connue de **Château-Thierry**, alors aux mains d'Herbert, comte de Vermandois : Thierry fut sans doute châtelain du lieu.

2172. Le second terme du nom de **Châteauvillain** (Haute-Marne) passe à première vue pour un adjectif, qu'on s'étonnerait d'ailleurs de voir qualifier le substantif « château » ; pourtant dès le XII^e siècle on l'interprétait ainsi, puisque ce bourg,

situé sur l'Aujon, affluent de l'Aube, est appelé dans un texte de 1143 *Castrum Rusticum super fluvium Augio*¹; à vrai dire il faut y reconnaître un nom germanique, latinisé *Willencus*, assez fréquent au XI^e et au XII^e siècles, et porté notamment par un personnage qui fut évêque de Langres de 1125 à 1136. — **Châteauvilain** (Isère) s'explique sans doute de même.

2173. On reconnaît dans **Châtel-Censoir** (Yonne) le nom d'homme *Censorius*, appartenant à l'onomastique romaine, mais qui a de bonne heure cessé d'être en usage².

2174. Le nom **Châteldon** (Puy-de-Dôme) est une forme altérée répondant à *Castellum Oddonis*.

2175. **Châtel-Gérard** (Yonne) peut bien rappeler le souvenir de Girart de Roussillon.

2176. **Châtelguyon** (Puy-de-Dôme) a été formé à l'aide du nom d'homme *Wido* (cf. n° 1035).

2177. La première mention de **Châtellerault** (Vienne) — *vicaria de Castro Araldi in pago Pictavo* — se voit dans un texte de 1025 environ; *Araldus* est pour *Adroaldus*. Les vicomtes de Châtellerault, lieutenants des comtes de Poitou, ont eu pour souche un certain *Adraldus*, mentionné entre 937 et 985.

2178. Le second terme de **Châtelaudren** (Côtes-du-Nord) est un nom d'homme breton, *Audren*, qui subsiste aujourd'hui comme nom de famille.

2179. On reconnaît, dans **Castelferrus** (Tarn-et-Garonne) le nom romain *Ferrutius*.

2180. De ces noms il y a lieu de rapprocher celui de *Chastel Josselin*, qui désignait encore, au temps de Froissart, un bourg de Bretagne mentionné pour la première fois, dans une charte de 1080, sous l'appellation *Castrum Goscelini*. Depuis le XV^e siècle, le terme *Chastel* est tombé, et la localité s'appelle aujourd'hui **Josselin** (Morbihan).

2181. Tandis que les vocables précédemment énumérés attribuent au nom d'homme la seconde place, la disposition inverse se

1. Nous trouvons cette indication dans des notes prises à l'École des Hautes-Études en 1907-1908; mais nous n'avons pu identifier le texte dont il s'agit.

2. Il avait été porté, vers la fin du VI^e siècle, par un évêque d'Auxerre.

présente dans le nom, déjà rencontré (n° 1023), d'**Hattonchâtel** (Meuse), localité connue dès le XI^e siècle.

Fort nombreux sont les noms de lieu dans lesquels le terme répondant à *castellum* est accompagné d'un qualificatif.

2182. **Châteaudouble** (Drôme, Var), C. duplex.

2183. **Châteaufort** (Basses-Alpes, Seine-et-Oise), C. forte.

2184. **Château-Gaillard** (Ain, Aisne, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Inférieure, Cher, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Jura, Mayenne, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Vienne), le **Château-Gaillard** (Vendée). Ce nom a été souvent appliqué à des lieux dits où se voyaient des restes de constructions romaines, que le populaire prenait pour d'anciens châteaux, et à la solidité desquelles il faisait ainsi allusion. *Gaillard* n'est autre chose, en effet, qu'un adjectif dont l'usage est encore courant. On sait que le nom dont il s'agit fut donné par Richard Cœur-de-Lion à une forteresse qu'il fit construire au-dessus des Andelys ; le fait est rapporté par Guillaume le Breton : Totam munitionem illam vocavit Gaillardum, quod sonat in gallico petulantiam. — *Château-Gaillard* a pour variante méridionale **Castelgaillard** (Haute-Garonne, Lot-et-Garonne).

2185. Procédant de la même association d'idées que la légende monétaire *NOVOASTRV* (cf. ci-dessus, n° 2142), la combinaison de *castellum* avec l'adjectif *novum* a donné naissance à un très grand nombre de noms de lieu : **Châteauneuf** ou **Château-Neuf**, quelquefois précédé de l'article ; — **Neufchâteau** (Vosges) ; — **Neufchâtel** (Aisne, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine-Inférieure) ; — **Neuchâtel** (Doubs). Elle est représentée en pays de langue d'oc par **Castelnau** (Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn ¹), dont le diminutif, au

1. Le *Dictionnaire des Postes* — d'après lequel ces départements sont énumérés — indique en outre deux *Castelnau* situés, en dehors du domaine de la langue d'oc, l'un dans la commune de Plou (Cher), l'autre dans celle de Saint-Évrault-Notre-Dame-du-Bois (Orne).

La première de ces localités doit son nom à un acte de l'autorité royale. Par lettres données à Pontoise, en octobre 1652 (Arch. nat., X^{1a} 8658,

sens de « Castelnau-le-Petit » est **Castelnavet** (Gers); — **Castelnaud** (Dordogne, Lot-et-Garonne); — **Castelnou** (Pyrénées-Orientales); — **Castelnéou** (Gironde); — et la variante gasconne (cf. ci-dessus, n° 2145), **Castetnau** (Basses-Pyrénées). — Le vocable *Castelnau* est, en raison de sa fréquence, d'ordinaire suivi d'un déterminatif; et dans la graphie depuis longtemps adoptée du nom de **Castelnaudary** (Aude), qu'une charte de 1224 traduit par *Castrum novum de Arrio*, on voit le déterminatif — dans l'espèce nom primitif de la localité — faire corps avec *Castelnau*.

2186. A *Châteauneuf* s'opposent par le sens : **Châteauvieux** et **Château-Vieux** ou le **Château-Vieux**; — **Castelvieil** (Gironde), **Castelvieilh** (Hautes-Pyrénées); et, variante gasconne, **Castetbieilh** (Basses-Pyrénées).

2187. **Châteauredon** (Basses-Alpes) représente le latin *Castellum rotundum*.

2188. **Châteauvert** (Cher, Creuse, Var), **Château-Vert** (Ariège, Orne, Seine-et-Oise) et le **Château-Vert** (Loiret, Oise, Vaucluse), s'expliquent sans difficulté. Il en est de même de **Châtelblanc** (Doubs) et de ses antonymes — représentant *Castellum nigrum* — **Castelner** (Landes) et **Castetner** (Basses-Pyrénées).

2189. Gascon comme ce dernier nom, **Castetbon** (Basses-Pyrénées) répond à *Castellum bonum*. La signification de **Castelfranc** (Gers, Lot) n'est pas moins transparente.

2190. A l'inverse de ce qui caractérise les noms de lieu précédents, l'adjectif tient la première place dans **Grand-Châtel** (Jura).

2191. Parfois l'équivalent de *castellum* est accompagné d'un déterminatif d'ordre topographique : nom commun de site dans **Château-des-Prés** (Jura); nom propre dans **Château-du-Loir**

(fol. 280), la seigneurie de Brouillamenon fut érigée en marquisat, sous le nom de *Castelnau*, en faveur de Jacques, s^r de Castelnau, depuis maréchal de France, dont la famille était originaire du Castelnau-d'Azun, au territoire d'Arras (Hautes-Pyrénées).

Dans l'Orne, il s'agit d'un château que fit bâtir, en 1852, M. Nau de Sainte-Marie, acquéreur d'une partie de la forêt de Saint-Évroult; *Castelnau* présente ici, joint au nom commun *castel*, le nom patronymique du premier propriétaire.

(Sarthe), **Château-sur-Allier** (Allier), **Château-sur-Cher** (Puy-de-Dôme), **Château-sur-Epte** (Eure). — **Château-Porcien** (Ardennes); de même que Chaumont-Porcien et Novion-Porcien (Ardennes) était compris, à l'époque franque, dans le pagus Portianus.

2192. Au lieu de tenir, au point de vue du sens, le rang principal, comme dans les vocables qu'on vient de rencontrer, le terme répondant au latin *castellum* est employé ailleurs comme surnom. Parmi les exemples assez nombreux qu'on pourrait citer de cet emploi, quelques-uns méritent une mention particulière. Les localités qu'on appelle **Coucy-le-Château** (Aisne), **Oulchy-le-Château** (Aisne), **Vienne-le-Château** (Marne), **Yèvre-le-Châtel** (Loiret), sont voisines d'autres localités dénommées respectivement *Coucy-la-Ville*, *Oulchy-la-Ville*, *Vienne-la-Ville*, *Yèvre-la-Ville*¹. Au moyen âge, ces dernières étaient — ou étaient devenues — de simples localités rurales, le cédant en importance aux premières, qui étaient chefs-lieux de châtellenies. C'est précisément cette différence d'importance² qu'expriment les surnoms *le-Château* et *la-Ville* : le terme *ville* s'entendait dans l'acception qu'il devait garder jusqu'au xv^e siècle, celle de « village » (cf. ci-dessus, n^o 949), tandis que le sens du mot *château* était, dans l'espèce, celui qu'avait pris le classique *castrum*, remplacé dans le langage courant par *castellum* (cf. ci-dessus, n^o 2143). Il va sans dire, et la chose est à considérer ici, que les localités différenciées par le surnom « le-Château » de localités homonymes du voisinage sont moins anciennes que celles-ci³ : le nom *Coucy* répond sans nul doute à un primitif en -acus ; mais c'est à *Coucy-la-Ville* seulement qu'on a lieu d'as-

1. Cf. *Trie-la-Ville* et *Trie-Château* (Oise). — C'est ainsi qu'on voit, en 917 et 927, *villa Dolis* désigner le bourg de Déols (Indre), tandis que l'expression *castrum Dolis* s'applique à la future ville de Châteauroux (cf. Ém. Chénon, *Études sur les origines féodales de diverses villes du Bas-Berry*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XI, 20-45, et notamment 34, note 2).

2. Elle résulte encore plus clairement du rapprochement des noms *Louppy-le-Petit* et *Louppy-le-Château* (Meuse) : cette dernière localité était le chef-lieu d'une des prévôtés du bailliage de Bar.

3. Cf. *Brienne-le-Château* et *Brienne-la-Vieille* (Aube) ; *Dampierre-le-Château* et le *Vieil-Dampierre* (Marne).

signer une origine gallo-romaine, l'existence de Coucy-le-Château ne remontant qu'au x^e siècle.

Divers dérivés de *castellum* ont trouvé place dans la toponomastique.

2193. L'un d'eux, *castellare*, paraît être le neutre, pris substantivement, d'un adjectif formé sur *castellum*, comme *villaris* et *villare* sur *villa* (cf. ci-dessus, n^o 954), au moyen du suffixe *-aris*, variante euphonique de *-alis* : il s'entendait d'un emplacement présentant des traces de castramétation, ainsi que de l'aire circonscrite par une enceinte fortifiée. Ce mot est exactement reproduit dans le nom **Castellare** (Corse), qui, à proprement parler, appartient à la toponymie italienne ; il est encore bien reconnaissable dans **Castellar** (Alpes-Maritimes) et dans le **Castellard** (Basses-Alpes).

2194. Dans la France méridionale *castellare* s'est contracté de bonne heure : certains textes des environs de l'an mil présentent la forme syncopée *castlare*, dont on peut rapprocher **Catllar** (Pyrénées-Orientales).

2195. La chute du *t* de *castlare* explique les noms le **Cailar** (Gard) et le **Caylar** (Hérault) : la présence de l'article atteste que *cailar* ou *caylar* était un mot de la langue courante. L'assourdissement de l'*r* finale a produit **Cayla** (Gard, Lot) et le **Cayla** (Aveyron, Hérault, Lot)¹. Et, s'ajoutant à ces phénomènes dans le voisinage du massif central, le chuintement du *c* placé devant *a* donne naissance aux formes **Chaylard** (Lozère), le **Cheyland** (Ardèche, Drôme), le **Chalard** (Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), **Chaylat** (Haute-Loire).

2196. Le long des limites de la langue d'oc et de la langue d'oïl, et sur une largeur assez grande, *castellare* est représenté par **Châtelard** (Allier, Basses-Alpes, Charente, Charente-Inférieure, Creuse, Loire, Haute-Loire, Savoie, Haute-Savoie), le **Châtelard** (Ain, Hautes-Alpes, Charente-Inférieure, Dordogne,

1. Le nom **le Carla** désigne plusieurs écarts du département de l'Aude, dont l'un — *Castlar* en 1182 — situé au territoire de Lagrasse, et un autre — *Castlare* en 1226 — dépendant de la commune d'Orsans. On remarque dans l'Ariège les communes appelées **le Carla-de-Roquefort**, **Carla-Bayle**, anciennement **Carla-le-Comte**, le **Carlaret**, le nom de cette dernière répondant à un diminutif de *castellare*.

Doubs, Drôme, Isère, Rhône, Savoie, Haute-Savoie), le **Châtelard** (Savoie, Haute-Savoie).

2197. **Châtelas** et le **Châtelas** (Ardèche) ne doivent pas être regardés comme des variantes des vocables précédents, car l'assourdissement de l'*r* ne paraît pas se produire en Vivarais : ces noms résultent vraisemblablement de la combinaison de *castellum* et d'un suffixe péjoratif.

2198. En pays de langue d'oïl, le **Châtelier** (Charente, Cher, Indre, Loir-et-Cher, Marne, Haute-Marne, Deux-Sèvres), le **Châtelier** (Aube, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Eure, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Mayenne, Orne, Vendée), **Châtelliers** (Vendée), les **Châtelliers** (Charente, Charente-Inférieure, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Vienne) s'expliquent, en raison de leur désinence, non par le nominatif neutre singulier *castellare*, mais par le masculin *castellaris*, ou bien par un cas comportant un *i* posttonique (cf. ci-dessus, nos 880 et 955).

2199. La forme vulgaire de *castellare*, dans la même région, était *chasteler* ; elle a été employée comme nom d'un certain nombre de localités ; mais l'*r* finale ayant cessé d'être prononcée, cette forme a été assimilée au mot *châtelet*, diminutif de *château* : le fait se vérifie en ce qui concerne le **Châtelet-sur-Retourne** (Ardennes), lieu que mentionnent fréquemment les chartes du comté de Rethel ¹.

2200. La langue du haut moyen âge a fait usage du mot *castellio*, diminutif de *castellum*, témoin ce passage d'un des plus anciens diplômes de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés : *illum videlicet castellionem, qui Fossatus dicitur, et quem vulgaris lingua castrum vocat Bagaudarum*. Ce mot devint de bonne heure nom de lieu. L'existence de **Châtillon-sur-Seine** (Côte-d'Or) est attestée dès 868. Et il est intéressant de comparer les mentions de **Châtillon-sur-Marne** que présente la Chronique de Flodoard sous les dates de 940, 947

1. Le **Châtelet**, écart de la commune de Berville (Vosges), et ancien chef-lieu d'une importante baronnie lorraine, est appelé *le Chasteler* dans des chartes du moyen âge, et cette forme *Chasteler* paraît encore sur une carte de Lorraine publiée à Amsterdam au début du xvii^e siècle (bibl. des Archives nationales, E III 120, n^o 41).

et 959. La première porte : *castrum quoddam, quod Heriveus... super fluvium Maternam tenebat; substituunt munitio à castrum, la seconde est ainsi conçue : Heriveus... habens munitionem quam aedificaverat citra Maternam; dans la troisième, la localité n'est plus désignée par une périphrase, mais par le nom qu'elle portera définitivement : castrum quondam Herivei, videlicet Castellionem.*

2201. Très répandue est la forme française de Castellio, **Châtillon** (Ain, Aisne, Allier, Hautes-Alpes, Ardennes, Cher, Côte-d'Or, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loir-et-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Vosges), qui a pour diminutif **Chatoillenot** (Haute-Marne), traduit en 1244 par *Castelliunculum*.

2202. La forme méridionale est **Castillon** (Aude, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ariège, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), dont **Castillou** (Lot-et-Garonne, Tarn) est une variante résultant de la chute de l'*n* intervocale de *Castellionem*.

2203. Dans la partie de la France septentrionale où le *c*, suivi en latin d'un *a*, conserve le son dur, on a aussi **Castillon** (Calvados, Manche) ainsi que **Catillon** (Aisne, Eure, Nord, Oise, Seine-Inférieure).

2204. La forme italienne de *Castellionem*, **Castiglione**, qui évoque, en Lombardie, le souvenir de la victoire française du 5 août 1796, se rencontre également en Corse, où il y a, en outre, un écart dénommé **Castiglioni**.

2205. La combinaison de *castellum* avec le suffixe diminutif bas-latin *-ittum* a donné naissance au substantif *châtelet*, qui a pris une place importante dans la toponomastique. On ne doit pas perdre de vue que, parmi les localités appelées **Châtelet** ou le **Châtelet**, plusieurs représentent d'anciens *Castellare* (cf. ci-dessus, n° 2199). — *Châtelet* a pour équivalents, dans les diverses régions de la France, **Chastelet** (Lot-et-Garonne), **Castelet** (Ariège), le **Castelet** (Ariège, Aude), **Castellet** (Basses-

Alpes, Vaucluse), le **Castellet** (Basses-Alpes, Var, Vaucluse)¹, et; sous l'influence du dialecte bourguignon, **Châtelot** (Seine-et-Marne), et le **Châtelot** (Aube, Doubs, Marne, Saône-et-Loire).

2206. *Castellucium* est un autre diminutif de *castellum*, formé à l'aide du suffixe *-uceus* ou *-ucius*, qu'on observe dans *panuceus*, *pannucius*, « rapiécé », et dont la forme italienne, *-uccio*, s'adapte à des substantifs avec une nuance de mépris, à des noms propres, en revanche, avec une intention amicale et familière. Ce mot, parfois réduit à *Castlucium*, est le primitif des noms de lieu **Chastellux** (Yonne), **Châtelux** (Allier, Creuse, Isère, Loire, Puy-de-Dôme), **Châtelux** (Loire), **Chalus** (Allier, Basses-Alpes, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne) — dont le diminutif est **Chalusset** (Puy-de-Dôme, Haute-Vienne) — **Chalut** (Allier, Loire), **Caylus** (Cantal, Tarn, Tarn-et-Garonne) dont le diminutif est **Caylusset** (Tarn)².

2207. Sur une hauteur dominant l'emplacement du chef-lieu de l'antique civitas *Salinensium*, ruiné pendant les invasions, fut édifié vers le ix^e siècle un poste fortifié qui reçut le nom de *Petra Castellana* : des deux termes, le second seul — un adjectif — a subsisté pour désigner ce lieu, qui n'est autre que la ville de **Castellane** (Basses-Alpes).

2208. Dans **Châtelain** (Mayenne, Oise, Sarthe), le **Châtelain** (Ille-et-Vilaine), la **Châtelaine** (Jura), peut-être faut-il reconnaître aussi l'adjectif *castellanus* qualifiant un substantif masculin ou féminin sous-entendu.

D'autres mots que les divers dérivés de *castellum* ont exprimé, au cours du moyen âge, l'idée de « forteresse ».

2209. Tel a été, moyennant une évolution de sens comparable à celle de *dunum* (cf. ci-dessus, n^o 38) l'emploi du bas-latin *rocca* — primitif de notre mot *roche* — synonyme du classique

1. Nous ignorons pourquoi Longnon n'a pas cité le **Catelet** (Aisne, Eure, Nord, Pas-de-Calais, Somme), forme appartenant à la même région que le *Catet*, le *Cateau* (n^o 2144), et *Catillon* (n^o 2203).

2. Ces noms ont pour variantes — caractérisées par le passage de *s* à *r*, précédemment observé (n^o 2195, note) — **Carlus** (Tarn), **Carlux** (Dordogne), traduit en 1301 par *Castlucium*, et **Carlucet** (Dordogne, Lot).

rupes. Les *Annales Laurissenses*, sous la date de 767, s'expriment ainsi à propos de Pépin le Bref : Usque ad Garonnam pervenit, multas roccas et speluncas conquesivit : castrum Scorialiam, Torinnam, Petrociam¹. Le terme *rocca*, concurremment avec *spelunca*, est appliqué, on le voit, aux « forteresses » d'Escorailles (Cantal), de Turenne (Corrèze) et de Peyrussé (Cantal); on le retrouve, avec une acception semblable, dans des textes de la même époque, écrits dans la Marche d'Espagne et dans le nord de l'Italie. Deux passages ainsi conçus du *Roman d'Alexandre* :

Sire, la haute roce, que tant as agardée,
C'est une fremetés, qui mult est redotée.²

et

Ne vus pora garir ne roce ne fretés.

établissent une sorte d'équivalence entre « roche » et « fermeté »; ce dernier mot répond au latin *firmitas*, désignant un lieu fortifié, et représenté, comme on le verra plus loin, par le nom de lieu *la Ferté*. Au xvi^e siècle, Étienne Pasquier, dans une de ses lettres, parlera de *Sforce, fils de Ludovic, qui estoit dedans la rocque³ de Milan*. Le dérivé *roquentin* a désigné « de vieux militaires en retraite qui jouissaient d'une demi-paye dans les châteaux, les citadelles, les lieux forts⁴ ».

2210. Qu'on l'entende dans son acception primitive de « rocher », ou dans son acception détournée de « forteresse » — il faut, pour choisir entre les deux, considérer l'état du terrain ou tirer parti des données historiques — *rocca* est la forme primitive d'un grand nombre de noms de lieu : **Roche, la Roche, Laroche, Roque, la Roque, Laroque, Larroque**. Ces dernières formes se rencontrent à peu près exclusivement dans le midi de la France; mais *roque* se disait, tout aussi bien qu'en langue

1. *Mon. Germ. hist., Script.* I, 145-146.

2. Cf. éd. Michelant, p. 61 : dans le premier de ces passages, l'éditeur a préféré à *la haute roce* la leçon *ceste cité*; dans le second, *roce* a pour variante *castiaæ*.

3. Il est probable que Pasquier francisait le mot italien *rocca*, dont on sait que le sens principal est celui de « forteresse ».

4. E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*.

d'oc, dans les dialectes wallon, picard et normand, et de fait le département du Calvados comprend une commune appelée la **Rocque** et bon nombre d'écartes dont le nom s'écrit **la Roque** ou **la Rocque**.

Les noms de lieu qui suivent supposent la combinaison de *rocca* et d'un nom d'homme.

2211. La Roche-Bernard (Morbihan) : R. Bernehardi (cf. ci-dessus, n^{os} 1107 et 1109).

2212. Rochechouart (Haute-Vienne), chef-lieu d'une vicomté depuis l'an mil environ : R. Cavardi.

2213. La Roche-Derrien (Côtes-du-Nord) : le second terme représente le nom celtique *Dervogenos*, « fils du chêne ».

2214. La Rochefoucauld (Charente) : R. Fulcoaldi (cf. ci-dessus, n^o 1057); plusieurs seigneurs du lieu, jusque sous le règne de Charles VII, ont porté le nom de *Foucaud*.

2215. La Roche-Guyon (Seine-et-Oise) : R. Widonis (cf. ci-dessus, n^o 1035); la plupart des seigneurs du lieu se sont appelés *Guy*.

2216. La Roche-Mabile (Orne) peut rappeler le souvenir de Mabile de Montgommery, dont parle Orderic Vital.

2217. La Rochepot (Côte-d'Or) appartenait, au xv^e siècle, à la famille *Pot*, dont certains membres tinrent de hautes fonctions à la cour des ducs de Bourgogne. — Le même nom de famille a contribué à former le nom de *la Prune-au-Pot* (Indre), dans lequel l'article devrait revêtir la forme plurielle.

2218. Laroque-Timbaut (Lot-et-Garonne) est appelé par un texte latin *Rupes Theobaldi*, ce qui donne lieu de voir dans *Timbaut* une variante de *Thibaud* (cf. ci-dessus, n^{os} 1062, 2074 et 2170). — Il convient d'observer, une fois pour toutes, que, pour traduire en latin les divers noms énumérés ici, les clercs du moyen-âge ont fait usage du mot *rupes*, ne pouvant renoncer à le croire apparenté au français *roche* : c'est ainsi que le nom, formé de toute évidence sur ce dernier mot, de la ville de la Rochelle a été traduit par *Rupella*.

2219. Roquevidal (Tarn) répond par son second terme, comme *Saint-Viaud* (Loire-Inférieure) au nom de baptême latin *Vitalis*.

Ailleurs le dérivé de *rocca* est accompagné d'un adjectif.

2220. Dans Rochefort en pays de langue d'oïl, **Roquefort** en

pays de langue d'oc et **Rocquefort** (Seine-Inférieure), l'adjectif, malgré le genre féminin du substantif qualifié, est resté invariable, le latin *fortis* étant des deux genres. — Pour interpréter tel de ces noms, on peut hésiter entre l'acceptation de « rocher fortifié » et celle de « château fort ».

2221. Par contre dans les noms suivants, c'est sans conteste le sens de « rocher » qu'exprime *roche* ou *roque* : **Rocheblave** (Lozère), c'est-à-dire « roche bleue » ; — **Rochebrune** (Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme) et **Roquebrune** (Alpes-Maritimes, Gard, Gers, Gironde, Var) ; **Rochemaure** (Ardèche, Var) et **Roque-maure** (Gard, Tarn), équivalents — *maur* est un vieil adjectif français — de **la Roche-Noire** (Aude, Puy-de-Dôme, Savoie) ; — **Roquevaire** (Bouches-du-Rhône), R. *varia* ; — **Roquecourbe** (Aude, Tarn) ; — **Rohegude** (Drôme, Gard, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), R. *acuta* ; — **Roquelongue** (Aude) ; — **Roqueredonde** (Hérault), R. *rotunda* ; — **Roquetaillade** (Aude, Aveyron, Gironde) et **Rochetaillée** (Isère, Loire, Haute-Marne, Rhône).

2222. Il est non moins évident que dans **Rocheneuve** (Sarthe) l'adjectif qualifie une construction, et non un accident de terrain.

2223. La toponomastique française comprend de nombreux diminutifs des formes vulgaires de *rocca* : **Rochelle** (Jura), **la Rochelle** (Calvados, Charente-Inférieure, Eure, Gironde, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Manche, Haute-Marne, Haute-Saône, Vaucluse), **la Roquelle** (Manche), **les Rochelles** (Ille-et-Vilaine, Sarthe) ; — **la Rochette** (Ain, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Ardennes, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gers, Indre, Jura, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Lozère, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Vendée, Haute-Vienne), **les Rochettes** (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Maine-et-Loire, Saône-et-Loire, Sarthe), **Roquette** (Aude, Aveyron), **la Roquette** (Alpes-Maritimes, Aude, Aveyron, Dordogne, Eure, Hérault, Manche, Nord, Seine-Inférieure, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse), **Roquettes** (Haute-Garonne), **les Roquettes** (Orne), **Rouquette** (Dordogne, Haute-Garonne, Gironde), **la Rouquette** (Aude, Aveyron, Dordogne, Hérault, Lot, Tarn), **Larroquette** (Gers), **Rouquettes** (Gers), et, formes

masculins, Rouquet (Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn), le Rouquet (Aveyron), les Rouquets (Var).

2224. On peut se demander si tel de ces diminutifs, considéré isolément, doit s'entendre dans le sens de « petit rocher », ou bien dans celui donné au mot *roquette*, par la langue militaire du xvi^e siècle, de « petite forteresse¹ ». Dans un travail, publié en 1858, sur les *Chartes de Fontevraud concernant l'Aunis et la Rochelle*, Paul Marchegay posait la question dans les termes que voici, à propos de cette dernière ville : « Elle paraît avoir pris son nom, soit des roches ou banches calcaires sur lesquelles la ville s'est étendue, soit d'une petite forteresse construite sur la plage par les suzerains [les seigneurs de Châtelailon, Castellum Alionis; *Aunis* représente l'adjectif *Alionensis*], pour assurer la perception des impôts qu'ils levaient sur les navires² ». Il ne s'est pas prononcé entre ces deux interprétations, mais on peut, sans témérité, opiner pour la seconde, car les banches calcaires dont il s'agit ne sont guère visibles, et l'étendue qu'elles couvrent est trop grande pour qu'on les ait désignées à l'aide d'un terme diminutif.

2225. En revanche, ceux des noms de lieu précédemment énumérés qui affectent la forme plurielle, désignant des localités infimes, ne peuvent donner lieu de penser que telle de celles-ci doive son origine à « plusieurs petites forteresses » : ils sont allusion, sans nul doute, à de « petits rochers ».

2226. Le mot *roche* a été pris aussi dans une acception qui diffère de celles envisagées jusqu'ici, et qui ne doit pas être passée sous silence. Dans l'une de ses additions au Glossaire de Du Cange, sous le mot *Roca*, Dom Carpentier rapporte quatre textes dont les dates s'échelonnent de 1326 à 1405, et dans lesquels le mot *roche* se révèle nettement synonyme de « cave ». Cette acception³ permet d'interpréter le nom du bourg des

1. C'est bien là le sens de l'italien *rocchetta*.

2. *Bibl. de l'École des chartes*, XIX, 169.

3. Elle est, nous croyons devoir le faire observer, d'un caractère local. Les textes dont il s'agit sont empruntés à des lettres de rémission concernant des faits qui se sont passés à Tours (Arch. nat., JJ 64, n° 355, fol. 180), à Baule, dans la châtellenie de Beaugency (JJ 144, n° 465, fol. 267 v°), à Abilly, en Touraine (JJ 159, n° 169, fol. 100 v°), à Saint-Georges-du-Pré, en Anjou (JJ 160, n° 174, fol. 121 v°). Le bourg des Roches, dont il va être

Roches (Loir-et-Cher), au sujet duquel l'historien du Vendômois, Pétigny, écrivait ceci : « Là, comme à Trôo... la population presque entière s'est creusé des demeures dans les flancs de la montagne, qui est percée comme une ruche dans tous les sens et à tous les étages. Souvent il s'opère des éboulements dans ces terriers humains ; mais personne ne s'en effraye. Une masse de rochers vient-elle à rouler sur le penchant des côteaux, dès qu'elle paraît raffermie sur sa base, on la creuse et on en fait une maison ¹ ». Ce sont les logements ainsi taillés dans le roc qui ont été désignés par le mot *roche* ² ; et c'est à ces « roches » que le bourg doit son nom.

2227. Pétigny expliquait d'une manière toute semblable le nom du bourg, voisin des Roches, où il avait constaté l'usage du même mode d'habitation : il rapprochait à juste titre ce nom — Trôo (Loir-et-Cher) — de notre mot *trou*. — D'autres termes désignant des souterrains ont trouvé place dans la toponomastique. Tel est le mot *bove* ³, jadis usité dans la France du nord, où il est représenté par la **Bove** (Aisne, Eure) et les **Boves** (Seine-et-Oise). — **Crotte** (Allier), la **Crotte** (Ardèche, Eure-et-Loir, Landes, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise), les **Crottes** (Hautes-Alpes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Drôme, Eure, Isère, Haute-Loire, Loiret, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Vaucluse), **Crouttes** (Aisne, Orne), les **Crouttes** (Aisne ⁴) ont pour origine le latin *crypta*, dont le *p* a été rétabli dans la **Cropte** (Dordogne, Mayenne) ⁵.

question, se trouve compris, ou peu s'en faut, dans l'aire jalonnée par ces localités.

1. L. de Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois*, p. 39.

2. Le sens primitif de « roche » subit là une inversion comparable à celle moyennant laquelle, dans les Vosges, le mot *colline* est pris dans le sens de « vallée ».

3. Il faut sans doute reconnaître des diminutifs de ce mot dans la **Bovette** et les **Bovettes** (Aisne) ; cette interprétation s'impose en ce qui concerne la ferme dite la **Bovelle**, sur le territoire de Cerny-en-Lannois : « les granges, écuries et bergeries qui en dépendent sont creusées dans la roche » (Auguste Matton, *Dictionnaire topographique... de l'Aisne*, p. 37). — C'est de **Bovelles** (Somme) que tirait son nom le savant Charles de Bovelles, mort vers 1553, qu'Ulysse Chevalier et d'autres appellent à tort *de Bouelles*.

4. Dans la région de Laon on trouve les formes la **Creutte**, les **Creuttes**, et le mot *creutte* est employé dans le langage courant.

5. **Croutelles** (Vienne) est appelé *Cruptellas* dans un texte du XII^e siècle.

2228. Après avoir exprimé les idées abstraites de « solidité », de « fermeté », de « force », de « vigueur », l'imparisyllabe latin *firmitas*, -atis, par une évolution de sens analogue à celle que paraît avoir subie le gaulois *duros* (cf. ci-dessus, n° 62), a été employé, dès le haut moyen âge, dans le sens de « forteresse. On lit dans les *Annales Laurissenses*, sous la date de 776, à propos de Charlemagne : *Et nimia festinatione Saxonum casas seu firmitates subito introivit* ¹ ».

La forme vulgaire de *firmitatem*, *ferté*, parfois altérée en *fierté*, se rencontre, prise en ce sens, dans les chansons de geste, concurremment avec son doublet demi-savant *fermeté* : on en peut juger par les nombreuses citations faites dans l'article *Firmitas* du Glossaire de Du Cange. Il existe des localités appelées la **Fermeté** (Nièvre, Seine-et-Marne) et surtout la **Ferté** (Ardennes, Charente, Eure-et-Loir, Indre, Jura, Maine-et-Loire, Orne, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Somme, Yonne) : l'origine en est certainement antérieure au milieu du XIII^e siècle, car c'est alors que le nom commun *ferté* cessa d'être en usage ; elle peut remonter au milieu du X^e siècle, car dans l'expression *firmitas castrum*, par laquelle un texte de 968 environ désigne le bourg actuellement appelé la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), *Firmitas* est évidemment un nom propre.

L'énumération de départements qu'on vient de lire ne vise que les localités appelées « La Ferté » tout court. Mais la toponymastique française comprend aussi un certain nombre de vocables dans lesquels cet ancien nom commun, auquel elle a fait une si large place, est accompagné d'un autre élément.

2229. Dès le XIII^e siècle, on a différencié, au moyen d'une indication de cours d'eau, dans la Champagne méridionale, **Laferté-sur-Amance** et **Laferté-sur-Aube** (Haute-Marne).

De même, pendant quelques années, à l'époque révolutionnaire, le nom de *la Ferté-sur-Marne* a été attribué ² à la petite ville de **la Ferté-sous-Jouarre** (Seine-et-Marne). Cette dernière appella-

1. *Mon. Germ. hist., Script.* I, 156, 1, 24-25.

2. Par décret du 14 brumaire an II, et non, comme on l'a écrit il n'y a pas longtemps (G. Darney, *La Ferté-sous-Jouarre*, Paris, 1910, in-8°, p. 5), du 15 janvier 1793.

tion, due au voisinage d'une abbaye célèbre, s'employait depuis le xv^e siècle, concurremment avec une autre appellation, d'origine plus ancienne — *la Ferté-Ancoul, la Ferté-Aucoul, la Ferté-au-Col* — rappelant le souvenir d'un certain Ansculfus de Firmitate, dont on trouve mention vers 1150. — C'est, soit dit en passant, une autre forme vulgaire du même nom d'homme, précédé de l'article, qu'il faut reconnaître dans le surnom de *Montigny-Lencoup* (Seine-et-Marne).

Assez souvent *La Ferté* est suivi, comme dans le nom primitif de la *Ferté-sous-Jouarre*, d'un nom de personne; celui-ci peut, au cours des siècles, n'être pas resté toujours le même.

2230. C'est ainsi que *la Ferté-Alais* (Seine-et-Oise) a été appelée, au temps de Louis le Gros, *Firmitas Balduini*. Le surnom actuel fait allusion à *Alais*, en latin *Adalhardis*, femme de *Gui Trousseau*, seigneur de *Montlhéry*, vivant dans le premier quart du xii^e siècle.

2231. *La Ferté-Bernard* (Sarthe) et *la Ferté-Gaucher* (Seine-et-Marne) doivent leurs surnoms, la première à un *Bernard* de la *Ferté*, que mentionnent des textes du xii^e siècle, la seconde à *Gaucher*, seigneur de la *Ferté* et de *Montmirail*, qui a vécu jusque vers 1125.

2232. Dans les noms *la Ferté-Imbault* (Loir-et-Cher) et *la Ferté-Macé* (Orne) on observe d'une part une forme vulgaire de *Ingobaldus* ou — *Imbert* répondant à *Humbertus* — de *Humbaldus*; et d'autre part une variante régionale de *Mathieu* (cf. ci-dessus, n^o 1906).

2233. *La Ferté-Milon* (Aisne), située au bord de l'*Ourcq*, est appelée dans un diplôme d'*Henri I^{er}* *Firmitas* que appellatur *Ure*; l'appellation que l'usage a consacrée, et qui comporte un nom d'homme précédemment étudié (n^o 1026), est traduite, dans une charte de 1221, par *Feritas Milonis*, les clercs ayant souvent employé *feritas* pour rendre le mot *ferté*, qu'ils ne comprenaient plus (cf. ci-dessus, n^o 2227 : *ferté*).

2234. Dans le nom de *la Ferté-Vidame* (Eure-et-Loir) un titre de dignité féodale — il s'agissait dans l'espèce du *vidame* de *Chartres* — remplace, depuis le xv^e siècle, au moins deux noms d'homme successivement employés au cours du moyen âge : ce lieu avait été dénommé vers 1250 *Feritas Ernaldi*, et en 1350 *Feritas Imbaudi*.

2235. - Le nom de la **Ferté-Beauharnais** (Loir-et-Cher) a été attribué à la terre de la Ferté-Avrain, F. Abrini ou Avreni, lors de son érection en marquisat¹ en faveur de François de Beauharnais, membre d'une noble famille orléanaise dont un représentant comparut au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

2236. Ce n'est plus un nom d'homme, mais un nom de lieu antérieur à la fondation de la « ferté », qu'on rencontre dans la **Ferté-Fresnel** (Orne), la **Ferté-Loupière** (Yonne) et la **Ferté-Villeneuve** (Eure-et-Loir). De même que le nom d'arbre *fraxinus* (cf. ci-dessus, n° 639), son diminutif *fraxinellus* est devenu nom de lieu. *Loupière* fait peut-être² allusion à une contrée jadis infestée de loups. Enfin *Villeneuve* répond vraisemblablement à un primitif en *-oialum* (cf. ci-dessus nos 150-187).

2237. On a vu (n° 1548) que la **Ferté-Saint-Aubin** (Loiret) a été, à l'occasion d'une érection en duché-pairie, dénommée *la Ferté-Senneterre* ; cette appellation a fait place à celle de *la Ferté-Lowendal*, en l'honneur du maréchal de France entre les mains de qui la Ferté était passée au cours du xviii^e siècle. Au moyen-âge, cette localité portait le nom de *la Ferté-Nabert*, F. Nerberti. *On l'a ainsi appelée, en raison du vocable de son église paroissiale, la Ferté-Saint-Michel.* Elle doit son nom actuel à ce que son territoire comprend un hameau de quelque importance, Saint-Aubin³.

2238. Le nom de la **Ferté-Saint-Cyr** (Loir-et-Cher) tire sa raison d'être d'une circonstance analogue, mais de date relativement récente : la suppression de la commune de Saint-Cyr-Semblecy et sa réunion à celle de la *Ferté-Saint-Aignan*⁴. Cette dernière localité s'appelait à l'origine *la Ferté-Hubert*, en

1. Par lettres données à Compiègne en juillet 1764 (Arch. nat., X^{ta} 8776, fol. 498 v°).

2. Il convient toutefois d'observer que dans la France septentrionale *Luparia* est représenté normalement par *Louvière*.

3. De même l'appellation officielle la **Ferté-Saint-Samson** (Seine-Inférieure) combine le nom du chef-lieu communal, *la Ferté-en-Bray*, avec celui du hameau de Saint-Samson.

4. Décret du 1^{er} germinal an XIII. — Toutefois nous ne pouvons passer sous silence que l'appellation *la Ferté-Saint-Cyr* paraît avoir été en usage dès la fin de l'ancien régime : le dictionnaire d'Expilly consacre à « la Ferté-Saint-Agnant » et à « la Ferté-Saint-Cyr » deux articles distincts, énonçant d'ailleurs l'un et l'autre la distance de six lieues au sud-ouest d'Orléans.

souvenir d'un personnage dont il est intéressant de constater qu'au XI^e siècle le nom a été traduit par Hubertus de Munitione ; elle appartient aux Beauvillier, barons, puis comtes et enfin ducs de Saint-Aignan-sur-Cher.

2239. Moins ancien encore, le nom de la **Ferté-Chevresis** (Aisné) n'a place dans la nomenclature communale que depuis 1819. A cette époque, les anciennes communes de la Ferté-sur-Péron et de Chevresis-les Dames furent réunies en une seule. Le nom de *la Ferté-sur-Péron* — le Péron est un sous-affluent de l'Oise — s'était substitué peu à peu, depuis le XV^e siècle, à celui de *la Ferté-Bliard*, traduit en 1158 par Firmitas Blihardi.

2240. Dans la région lyonnais^e firmitatem est devenu *freta*, témoin les noms la **Frétaz** (Ain) et surtout **Malafretaz** (Ain), ce dernier traduit par Mons Firmitatis dans un pouillé du XIV^e siècle.

Aussi bien que les mots exprimant l'idée de « château », ceux qui désignent telle ou telle partie du château sont devenus noms propres de localités dont l'origine remonte à l'époque féodale : effet de la métonymie qui consiste à prendre la partie pour le tout.

2241. Le mot *donjon* est du nombre. Il vient du bas-latin *dominionem* qui s'est réduit à *domnionem*, et dont le plus ancien exemple connu se rencontre dans le *Chronicon Mosomense*, écrit vers 1033 : *Milites ocius conscenso domnionem, domo scilicet principali et defensiya...*

2242. Tantôt l'*i* de *domnionem* s'est consonnifié, d'où le mot *donjon* et les noms de lieu le **Donjon** (Allier, Hautes-Alpes, Nord, Savoie), les **Donjons** (Saône-et-Loire, Seine-et-Oise).

2243. Tantôt, se combinant avec l'*n* qui le précède, il a produit le son mouillé qu'on observe dans **Dognon** (Vienne), le **Dognon** (Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne), les **Dognons** (Haute-Vienne), et le **Dougnou** (Dordogne). — *Le Châtenet-en-Dognon* (Haute-Vienne) appartenait jadis à une circonscription dont le chef-lieu s'appelait *le Dognon*.

2244. On appelait *motte*, au moyen-âge, la butte, ordinairement artificielle, sur laquelle s'élevait un château-fort, puis ce

château-fort même. Orderic Vital parle d'une « motte » très forte qui fut livrée par Payen de Mondoubleau à Guillaume le Roux, fils de Guillaume le Conquérant, moyennant quoi ce prince put s'emparer du bourg de Ballon, qu'elle dominait : Et fortissimam, quam apud Balaonem possidebat, motam regi tradidit, per quam totum oppidum adversariis subactum paruit. A vrai dire, on peut se demander si fortissima mota ne désigne pas simplement, dans ce texte, une position naturelle ; mais Lambert d'Ardres, dans la chronique des comtes de Guînes qu'il écrivit vers 1200, s'exprime en des termes qui n'ont rien d'ambigu : Motam altissimam sive dunjonem eminentem in munitionis signum firmavit, et in aggerem coacervavit ; ici *motte* est l'équivalent de *donjon*.

Quelle est la forme primitive de ce mot ? On se gardera de la reconnaître dans *mota*, qu'on vient de lire sous la plume d'Orderic Vital et de Lambert d'Ardres, et dont le *t* s'est maintenu, sans être appuyé sur une autre consonne. Peut-être est-il permis de s'autoriser de l'origine germanique de bon nombre de termes intéressant l'art militaire pour rapprocher *motte* du haut-allemand *motta*, désignant la terre en tant que substance ¹.

2245. Sous des graphies variées, le mot *motte* est devenu le nom d'une quantité considérable de localités dans les diverses régions de la France : la **Motte**, **Lamotte**, la **Mothe**, **Lamothe**, **les Mottes**, **les Mothes**, qui ont pour variante locale la **Mouthe** (Dordogne ², Lot-et-Garonne).

2246. « La Motte » — ou son équivalent — est fréquemment suivi d'un déterminatif, surtout lorsqu'il désigne une commune. L'énumération et l'étude de ces déterminatifs seraient trop longues et d'un intérêt contestable, car lorsqu'ils ne s'expliquent pas d'eux-mêmes, ils sont comparables à ceux rencontrés, au cours des pages qui précèdent, à la suite des noms *Château*, *Châtel* ou *Castel*, *la Roche* ou *la Roque* et *la Ferté*.

2247. Il s'en faut que ces « Mottes » doivent toutes leur ori-

1. Dans la toponomastique allemande, *-stein* s'entend d'un château bâti en pierre. Et en flamand le nom commun *steen* est souvent employé pour désigner une ancienne demeure féodale.

2. Nous observons que l'auteur du *Dictionnaire topographique* de ce département veut ignorer cette variante — notée ici d'après le *Dictionnaire des postes* — et s'en tient toujours à la graphie *la Mothe*.

gine à des constructions féodales, le mot *motte* ayant parfois désigné un antique *tumulus*. Chaque espèce doit être examinée isolément, compte tenu des données historiques et archéologiques. Aucun doute n'est possible en ce qui concerne **la Mothe**, ancienne place forte du Barrois, qui fut rasée sur l'ordre de Mazarin en 1645, et dont les vestiges se voient au sommet d'un mamelon partagé entre les finages d'Outremécourt et de Soulaucourt (Haute-Marne) : cette place fut fondée, au XIII^e siècle, au lieu alors appelé *Saint-Alairemont*¹, S. Hilarii mons.

2248. A l'époque révolutionnaire, le village de Bussy-le-Château (Marne) a échangé son nom contre celui de *Bussy-les-Mottes*, faisant allusion à « cinq grosses buttes qui étaient rangées en file le long de la rivière, au milieu du village ». Trois de ces buttes se voyaient encore en 1847 ; on avait alors perdu de vue l'« opinion, très répandue en Champagne » une soixantaine d'années auparavant, qui les représentait comme « des monuments du passage d'Attila dans le V^e siècle » ; cette opinion retrouva crédit en 1859, et l'on affirma que ces « hauts monticules » avaient été élevés pour « servir de nécropole aux mânes des guerriers tombés au champ d'honneur » en luttant contre les Huns. A vrai dire, les fouilles opérées en cet endroit n'avaient rien révélé qui justifiait cette assertion ; et, bien au contraire, les aveux de la baronnie de Bussy, conservés aux Archives nationales, établissent que ces buttes dont il s'agit n'étaient autre chose que les mottes des tours du château de Bussy². Le surnom imaginé par les sans-culottés évoque donc, tout autant que celui qu'ils voulaient faire disparaître, un souvenir de la féodalité.

2249. Les textes ajoutés par les Bénédictins à l'article *poypia* du Glossaire de Du Cange établissent la synonymie de ce terme et de *motte*, au sens féodal du mot ; terme local, car ces textes sont de la Bresse, et c'est dans cette région, et sur certains points du Dauphiné, qu'on trouve des écarts dénommés **La Poipe** et les **Poipes** (Isère), **la Poype** et les **Poypes** (Ain).

1. Cf. Delaborde, *Layettes du Trésor des Chartes*, V, 245, n^o 725 : texte de 1261 qui pouvait être utilement cité dans le *Dictionnaire topographique* de la Haute-Marne.

2. A. Longnon, *Les Tumuli de Bussy*, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, XX, 34-41.

2250. Le mot *tour*, du latin *turris*, a, lui aussi, désigné par métonymie un château : on sait que la Tour de Londres est un vieux château qui fut bâti près de la Tamise par Guillaume le Conquérant. Ce mot a donné naissance à un grand nombre de noms de lieu.

2251. A vrai dire, il serait dangereux de se fier toujours aux apparences. Il va sans dire que la ville de *Tours* (cf. ci-dessus, n° 391) est hors de cause. D'autre part *Tour-en-Sologne* (Loir-et-Cher), *Tours* (Somme), *Tours-sur-Marne* (Marne) *Tour* ou *Thour*, aujourd'hui Saint-Prix (Seine-et-Oise), et le *Thour* (Ardennes), répondent, comme en font foi les mentions anciennes qu'on possède de ces localités, à un primitif tel que *turnum*, qu'on ne tentera pas d'expliquer ici.

2252. Pourtant d'une manière générale, il est permis d'admettre que les nombreuses localités dénommées **la Tour**, **Latour**, les **Tours** doivent leur origine à des tours ou à des châteaux.

2253. Le nom *la Tour* est parfois accompagné d'un déterminatif : nom de région dans **Latour-en-Woëvre** (Meuse) ; — nom d'ancienne circonscription — en l'espèce l'ager *Jarensis* (cf. ci-dessus, n° 1162) — dans **la Tour-en-Jarez** (Loire) ; — nom d'homme — en l'espèce *Landericus* (cf. ci-dessus, n° 1440) — dans **la Tourlandry** (Maine-et-Loire) ; — adjectif dans **la Tour-Blanche** (Dordogne, Mayenne, Pas-de-Calais) ; — nom primitif du lieu dans **la Tour-du-Pin** (Isère), pour s'en tenir à quelques exemples.

2254. Par contre, c'est *la Tour* qui tient le rôle de déterminatif dans **Mars-la-Tour** (Meurthe-et-Moselle).

2255. **Tourves** (Var) occupe la place d'une station romaine que les textes itinéraires appellent *Ad Turrem*. Ce nom fut par la suite employé au pluriel, et c'est du cas oblique *Turribus* que dérive le nom actuel, comme l'attestent les formes intermédiaires, fournies par le cartulaire de Saint-Victor de Marseille : *Torreves*, *Torrivi*, *Torves*, *Turreves*, *Turribi*, *Turrivi*, *Turves*. — On n'a pas oublié que le nom de Fismes (Marne) s'explique de même par le datif *Finibus* (cf. ci-dessus, n° 447).

Assez nombreux sont les noms de lieu dérivés de *turris*.

2256. **Tourcelles** (Ardennes) est un diminutif formé par un procédé signalé déjà (n° 940 et 960) ; ainsi qu'il a été dit à

propos d'autres noms à terminaison féminine, l's finale ne préjuge aucunement la question de savoir si la forme primitive était ou non au pluriel.

2257. **Touraille** (Charente, Eure-et-Loir, Morbihan), **la Touraille** (Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme), **Tourailles** (Loir-et-Cher, Meuse), **les Tourailles** (Calvados, Orne) représentent une sorte de collectif, formé de la même manière que *muraille*, et jadis usité dans le langage courant, comme la présence de l'article autorise à le supposer.

2258. **Le Thoureil** (Maine-et-Loire) est appelé, dans un texte de 1066 *Turriculum*. C'est là un diminutif qui revêt parfois la forme féminine, témoin les noms **Tourreilles** (Aude) et **les Tourreilles** (Haute-Garonne).

2259. Diminutifs aussi **La Tourelle** (Bouches-du-Rhône, Calvados, Eure, Loiret, Nord, Pas-de-Calais, Seine, Seine-et-Oise, Var), **les Tourelles** (Charente-Inférieure, Eure, Gard, Loir-et-Cher, Loiret, Manche, Seine-et-Oise), **Tourette** (Alpes-Maritimes), **la Tourette** (Aude, Charente, Corrèze, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Loire, Haute-Loire, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Rhône, Tarn, Vienne), **les Tourrettes** (Haute-Garonne, Loire, Vaucluse, Haute-Vienne), **Tourrette** (Alpes-Maritimes), **la Tourrette** (Dordogne, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées), **Tourrettes** (Var), **les Tourrettes** (Basses-Alpes, Drôme).

2260. Le mot *tournelle* est un autre diminutif de *tour* qui s'est formé postérieurement, peut-être sous l'influence du verbe *tourner*, alors que les tours rondes s'étaient substituées aux tours carrées des premiers temps féodaux; il est traduit par *turnella*, *tornella*, dans des textes contemporains de Philippe-Auguste. On le trouve représenté dans la toponomastique par **la Tournelle** (Aisne, Jura, Nièvre, Oise, Seine-et-Oise, Yonne), **les Tournelles** (Rhône, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) et dans le surnom du *Plessis-Tournelles* (Seine-et-Marne), jadis *le Plessis-aux-Brébans*.

2261. L'adjectif *fort*, qui vient du latin *fortis*, est employé substantivement au sens de « fortèresse » : de là les noms de lieu **Fort** (Loiret) et peut-être **Fors** (Deux Sèvres), **le Fort** (Aisne, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aude, Eure, Haute-Garonne, Isère, Haute-Savoie, Somme, Yonne), parfois suivi d'un déterminatif —

Fort-Philippe (Nord), rappelant le souvenir d'un roi d'Espagne, est de création moderne — parfois aussi précédé d'un qualificatif, comme dans **Beaufort** (Allier, Hautes-Alpes, Creuse, Dordogne, Drôme, Eure, Haute-Garonne, Hérault, Isère, Jura, Maine-et-Loire, Nord, Pas-de-Calais, Savoie, Haute-Savoie, Somme) et **Belfort** (Aude, Lot, Haut-Rhin, Tarn). — Le duché-pairie de **Beaufort**, érigé en faveur de César, duc de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, et père du fameux « roi des Halles », avait pour chef-lieu le village actuel de *Montmorency* (Aube), qui n'est ainsi appelé que depuis 1689 ; ce village est désigné par les mots *Bellum Forte* dans un texte de 1085, d'où l'on peut conclure que dès le XI^e siècle le substantif *fort* a été en usage.

2262. On a vu que le mot *fort*, employé dans son acception originelle, c'est-à-dire comme adjectif, figure dans plusieurs noms de lieu. A ceux qui ont été déjà cités — **Châteaufort** (n^o 2162), **Rochefort**, **Roquefort**, et **Rocquefort** (n^o 2219) — on peut ajouter **Maison-Fort** (Loiret), **Maisonfort** (Charente-Inférieure), **la Maisonfort** (Cher, Nièvre), **Montfort** (Basses-Alpes, Aude, Doubs, Eure, Landes, Maine-et-Loire, Basses-Pyrénées, Sarthe, Seine-et-Oise, Var), **Monfort** (Haute-Garonne, Gers), et — synonyme de *Rochefort* — **Pierrefort** (Cantal, Meurthe-et-Moselle).

2263. Le nom de lieu **La Forteresse** (Isère, Seine-et-Marne), n'est autre chose, cela va sans dire, que le nom commun exprimant l'idée à laquelle répondent aussi les divers vocables étudiés précédemment.

2264. Il faut se garder de croire que le nom *la Fortelle* (Aube, Eure, Haute-Marne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) soit un dérivé féminin de *fort*. Au moyen âge, ce nom est écrit *foretelle*, *forestelle*, ce qui doit s'entendre « petite forêt ».

2265. Le nom commun *fortia*, *forcia*, au sens de « forteresse » se rencontre dans une charte de 1116, émanée de l'évêque de Barcelone Oldegarius, à côté d'autres termes d'ordre topographique : *domus et villae*, *castra et fortiae*. Au XIII^e siècle, Guillaume de Puylaurens l'emploie dans sa chronique de la guerre des Albigeois. Ce mot est représenté par les noms de lieu **la Force** (Aude), **Laforce** (Dordogne), qui appartiennent l'un et l'autre à la France méridionale.

2266. Le terme *excubiae* qui, dans la meilleure latinité, exprimait l'action de monter la garde, peut fort bien avoir désigné un poste d'observation : il paraît être le primitif sur lequel le nom des **Écouges** (Savoie) aurait été très régulièrement formé.

2267. Son synonyme *custodia*, forme originelle du nom de **Custozza**, bourg de Vénétie où les Autrichiens furent vainqueurs en 1848 et 1866, est représenté en France par **Coustouge** (Aude) et **Coustouges** (Pyrénées-Orientales).

2268. L'équivalent germanique des deux termes qui précèdent, latinisé *warda*, *guarda* ou *garda*, d'où notre mot *garde*, a trouvé place, lui aussi, dans la toponomastique : **La Garde** et **Lagarde** ; peut-être **Gardes** (Charente) ; les **Gardes** (Allier, Cantal, Haute-Loire, Lot, Maine-et-Loire, Puy-de-Dôme).

2269. Comme tous les noms de lieu dont il existe un très grand nombre d'exemplaires, *La Garde* est parfois suivi d'un déterminatif : nom d'homme dans **la Garde-Adhémar** (Drôme) ; nom primitif du lieu (cf. ci-dessus, n° 622) dans **la Garde-Freinet** (Var) ; nom d'une localité voisine — *Montlieu*, *Mon's Leudonis* — dans **la Garde-Montlieu** (Charente-Inférieure) ; adjectif dans **Garde-fort** (Cher, Nièvre). L'adjectif tient la première place dans le mot assez répandu **Bellegarde**. — **Lagarde** (Gers) a été appelée *La Garde-Fimarcon*, le dernier terme répondant au thème étymologique *Feodum Marconis*.

2270. Dans **Lawarde-Mauger** (Somme), la variante picarde de *garde* est suivie d'un nom d'homme d'origine germanique dont la forme latinisée est *Madalgarius*.

2271. Le plus ancien texte où se rencontre un nom de lieu de la catégorie présentement étudiée est une charte de 1107 où l'on voit rendu en latin par *Sanctus Georgius de Podio de Guarda* le nom *Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde*, commune de Maine-et-Loire située au point culminant de ce département.

2272. La toponomastique comprend un certain nombre de diminutifs de *garde* : **la Gardelle** (Aveyron, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne), **Lagardelle** (Haute-Garonne) et leurs variantes gasconnes (cf. ci-dessus, n° 1449) **Gardère** (Lot-et-Garonne), **Gardères** (Hautes-Pyrénées), **Lagardère** (Gers) ; — **la Gardette** (Cantal, Gironde, Isère, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme,

Hautes-Pyrénées, Rhône), les **Gardettes** (Alpes-Maritimes, Drôme); — **Lagardiolle** (Tarn).

2273. Le mot *guet*, exprimant l'action de surveiller, se rattache au vieil haut-allemand *wahta*, à l'allemand moderne *wacht*: il avait au moyen âge un équivalent féminin qu'on voit latinisé *wacta*, *gaita*, *gueyta*: de là les noms le **Guét** (Cher, Puy-de-Dôme, Vienne), la **Guette** (Côte-d'Or, Loiret, Sarthe, Seine-et-Marne, Yonne), **Gueytes** (Aude), les **Guettes** (Sarthe).

2274. Sur le verbe *speculari* le latin classique avait formé l'adjectif *speculatorius*, qui dans Tite-Live — *speculatoria navis* — et dans César — *speculatorium navigium* — désigne un navire d'observation, nous dirions aujourd'hui un croiseur. Dans l'Afrique romaine, sous le règne de l'empereur Commode, en 188, un poste fortifié fut fondé sous le nom de *Burgus Commodianus Speculatorius*: c'est ce qu'atteste une inscription découverte en 1865 sur la route de Lambèse à Tébessa.

On ne saurait donc s'étonner de reconnaître cet adjectif dans le nom de **Montépilloy** (Oise). Celui-ci a été traduit au moyen-âge par *Mons speculatoris*; mais la forme vulgaire *Montepillouer*, qu'on rencontre au xv^e siècle, suppose un primitif *Montem speculatorium*¹. La situation de Montépilloy,

1. On peut faire mieux qu'une « supposition ». En effet, dans une charte de la commanderie de Senlis, datée de février 1222 (n. st.), qui fait partie de l'un des « cahiers paléographiques » des Archives nationales (MM 894, n° 51), Eudes, abbé d'Hérivaux, parlant du prieuré de Montépilloy qui dépendait de cette abbaye de l'ordre de saint Augustin, s'exprime ainsi : *canonicis nostris apud Montem Speculatorium morantibus... nostri canonici de Montespeculatio*. Au cours de l'année scolaire 1887-1888, ce texte fut remarqué par l'un des auditeurs de Longnon, M. Feugère des Forts, alors élève de première année à l'École des chartes, qui le signala au maître à la suite de la conférence où il s'était agi, en des termes analogues à ceux qu'on vient de lire, de Montépilloy. Au début de la conférence suivante, Longnon s'empessa de faire part à ses auditeurs de cette communication : nous croyons utile de la rappeler, car il paraît l'avoir ensuite perdue de vue, les notes que nous avons sous les yeux, prises en 1903-1904 et 1907-1908, n'y faisant aucune allusion. On trouve dans le *Gallia christiana* (X, instr., 224, n° xli) une charte, datée de 1209, de Geoffroy, évêque de Senlis, confirmant la cession faite par le chapitre cathédral à Hérivaux de l'église de Montépilloy, que ce texte appelle *ecclesia de Monte spiculatio*.

dominant la contrée environnante, justifie parfaitement son nom.

2275. Analogue est le site de **Montépreux** (Marne). Un texte de 1032 appelle ce village *Mons speratorii*. Dans la basse latinité, *sperare* signifiait « attendre », et l'on sait que notre verbe *espérer* s'entend encore de même dans certaines provinces, notamment en Bretagne. Attendre, c'est observer, et l'on conçoit qu'un mot répondant à *speratorium* ait désigné un poste d'observation.

2276. On a lieu de penser que les substantifs formés sur le verbe latin *mirari* ont été pris dans la même acception. À vrai dire, c'est par *speculum*, « miroir » que Dom Carpentier, dans une de ses additions à Du Cange, interprète le bas-latin *mirale* et le provençal *miralh* ; Rabelais emploie le mot *miraillier* au sens de « miroitier ». Mais *miralh* ou *mirail* suppose le primitif *miraculum* ; et son doublet savant *miracle*, dans la Chanson de la croisade contre les Albigeois, aux vers 4885 — *quel capdolh el miracle son aisi combatutz* — et 6836 — *el castel Narbones el miracle e la tor* — désigne une « guette, tourelle placée au sommet du donjon, et servant à l'observation ».

Mirale et *miraculum* sont sans doute l'origine des noms le **Miral** (Puy-de-Dôme), le **Mirail** (Haute-Garonne, Gironde, Lot-et-Garonne), **Miracle** (Alpes-Maritimes).

2277. Les noms ci-après sont des synonymes de *Montépilloy* et de *Montépreux* : **Montmirail** (Marne, Puy-de-Dôme, Sarthe, Vaucluse), **Montmiral** (Drôme) et *Castelnau-de-Montmiral* (Tarn), **Montmirel** (Calvados, Manche), le **Montmirel** (Seine-Inférieure), **Montmirey** (Jura), **Montmirault** (Seine-et-Oise). — Le **Montmirail** de la Marne¹ et celui de la Sarthe ont été appelés, dans des textes latins du moyen âge *Mons mirabilis* : ce n'est point là une forme originelle — il n'en pouvait résulter que *Montmirable* — mais une traduction fantaisiste. La seconde de ces localités est nommée correctement, dans une chronique angevine,

1. Longnon ne manquait pas de faire observer que le nom de ce bourg, qu'il connaissait si bien, se prononce dans le pays *Montmirel*. Voir un article posthume de lui, imprimé dans la *Romania*, t. XLI (1912), p. 415-419 : *Le nom de lieu Montmirail et son étymologie*.

Mons miraculi. — On croit savoir que le nom *Castelnau-de-Montmiral* a été traduit par *Castellum novum de Monte Speculo*.

Mirale tient la première place dans le thème étymologique du nom de **Miraumont** (Somme).

2278. Des vocables répondant à la notion de « poste d'observation » qui viennent d'être étudiés, on peut rapprocher l'appellation **Vedette-Républicaine** qui fut imposée, sous la Révolution, à la petite ville de Philippeville, aujourd'hui comprise dans la province belge de Namur.

2279. Bon nombre de localités, dominant la contrée qui les environne, doivent leur nom à la perspective étendue, à la « belle vue » que cette situation permet de découvrir.

La combinaison de l'adjectif *bellum* et de l'infinitif *videri* — de là, l'italien *belvedere*, passé dans notre langue comme terme d'architecture — a procuré à la toponomastique un important contingent : sans parler de **Belvedere** (Corse), de **Belvédère** (Alpes-Maritimes) et de **Belvédère** (Bouches-du-Rhône), on trouve, dans la France méridionale, **Belvèze** (Aude, Cantal), **Belvezeix** (Cantal), **Belvezet** (Aveyron, Cantal, Gard, Haute-Loire, Lozère), le **Belvezet** (Aveyron), représentant sans doute un plus ancien *Belvezer*, dont l'*r* finale s'est assourdie, et, variantes gasconnes caractérisées par les changements de *ll* en *t* (cf. ci-dessus, n° 2145) et de *v* en *b*, **Betbeder** (Basses-Pyrénées), **Bétbezer** (Landes), **Betbezé** (Gers).

2280. **Belveyre** (Corrèze) et **Belvert** (Tarn) sont des formes intermédiaires entre celles de langue d'oc et de langue d'oïl.

2281. De ces dernières le type le plus répandu est **Beauvoir**; l'*r* finale s'en est assourdie dans **Beauvois** (Aisne, Ardennes, Indre-et-Loire, Loiret, Nord, Pas-de-Calais); et cette forme s'est altérée en **Beauvais**, nom que portent plus de soixante écarts; point n'est besoin de faire observer que toute fortuite est l'homonymie de ces localités et du chef-lieu du département de l'Oise, l'antique *Caesaromagus*, ville principale des *Bellovaci* (cf. ci-dessus, n° 415).

2282. *Bellus visus*, qui, sous la plume des clercs, traduit quelquefois *Beauvoir*, est d'ailleurs la forme originelle des noms

Belvis (Aude) et **Belvès** (Cantal¹, Dordogne, Gironde); et, en revanche, l'un au moins de ces noms — celui d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarlat — a été traduit par *Bellum videre*.

2283. Le nom de l'importante commune de **Beaurevoir** (Aisne) a été confondu avec *Beauvoir*; il a bien la même signification, mais il représente *Beaurewart*, forme wallonne de **Beauregard**. Ce dernier nom de lieu, moins ancien que *Beauvoir*, est extrêmement répandu.

2284. Non moins fréquent, et plus moderne encore — il ne désigne que des écarts — est le nom **Bellevue**.

2285. On croit devoir signaler en passant que *Beauregard* a pour antonyme **Mauregard** (Cher, Loiret, Orne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme), désignant un site d'où la vue est bornée. Dans le latin des clercs du moyen-âge *Beauregard* et *Mauregard* ont été traduits par *Bellus Respectus* et *Malus Respectus*; et cette dernière expression a été parfois interprétée à tort par *Maurepas*.

Quelques noms de lieu évoquent le souvenir de divers modes de fortification.

2286. On appelait *bretesche* un retranchement fermé par des palissades ou des créneaux. Ce mot, dans lequel il est peut-être permis de reconnaître l'adjectif *britto*, « breton » et le suffixe d'origine germanique *-isca* (cf. ci-dessus, n° 13) — il serait donc comparable à l'anglais *british* — et dont l'usage remonte au moins à l'époque de Philippe-Auguste — on le trouve dans Guillaume le Breton, latinisé en *bretaschia* ou *bretachia* — est l'origine du nom **la Bretèche** (Eure, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Orne, Sarthe, Seine-et-Oise), qui a pour diminutif **Brétechelle** (Seine-et-Oise), et qui, par déplacement de l'*r*, est devenu **la Bertèche** (Indre-et-Loire). Ces divers vocables ont pour variantes, en Normandie **la Bretèque** (Seine-Inférieure), et vers la région bourguignonne **la Bretauche** (Loiret, Yonne) et **la Bertauche** (Seine-et-Marne)².

1. Le *Dictionnaire topographique* de ce département adopte les formes **Belbès** et **Belbex**.

2. Fernand Bournon, à la page 412 de son *Histoire de la ville et du Les noms de lieu*.

2287. L'un des textes rapportés dans le *Νόμο-Λεξιόν* de Thomas Blount est ainsi conçu : Vallatum fuit et inclausatum fossato, haia et palitio. Le mot d'origine germanique haia — d'où vient le nom commun *haie* — est pris là dans le sens de clôture défensive, de retranchement. Il a aussi servi à désigner un château-fort, et tel est l'emploi qu'en fait un capitulaire de Charles le Chauve : Quicumque istis temporibus castella et firmitates et haias sine nostro verbo fecerint... Parfois enfin, au cours du moyen-âge, on a dénommé *haies* des forêts ou portions de forêts : foresta nostra sive haia, lit-on dans la coutume de Lorrain ; et la coutume de Normandie, citée par Du Cange, dit en parlant du sénéchal, qu'il visitoit les forestes et les haies du prince.

Les très nombreux noms de lieu dans lesquels se reconnaît le mot *haie* répondent à l'une ou à l'autre de ces acceptions. Dans la région comprise entre Melun et Provins, la carte de Cassini indique de petites masses forestières appelées la **Haie de Nangis**, la **Haie de Gurcy**. Parmi les localités dénommées la **Haie** ou la **Haye**, un petit nombre ont rang de commune et doivent probablement leur nom à des châteaux : la **Haye** (Seine-Inférieure), dite aussi la **Haye-en-Lyons**, du nom d'une importante forêt : la **Haye** (Vosges), la **Haie-Traversaine** (Mayenne), la **Haye-Bellefond** (Manche), la **Haye-de-Calleville** (Eure), la **Haye-d'Ectot** (Manche),

canton de Saint-Denis (Paris, 1892, in-8°), présente comme un « diminutif de la *Bretèche* » le nom de la *Briche*, que porte, dans la banlieue parisienne, une petite agglomération partagée entre les terroirs de Saint-Denis et d'Épinay. L'expression « diminutif » est impropre : c'est « altération » qu'il eût mieux valu dire. D'autre part, cette altération ne pourrait s'expliquer que par la chute de la dentale ; or ce phénomène avait cessé de se produire dès avant l'époque où la forme du mot *bretèche* s'est fixée ; on a pu constater d'ailleurs (cf. ci-dessus, n° 543) la stabilité du *t* des noms Britannia et Britannorum, qui, dans la pensée de Longnon, n'étaient pas sans parenté avec *bretèche*. Nous préférons, pour notre part, rapprocher *briche* de l'allemand *bruch*, « marécage » (cf. ci-dessus, n° 1184) : la situation de la Briche au bord de la Seine, entre l'embouchure du Crould et celle du ru d'Enghien, tout près de l'emplacement sur lequel s'étalait l'étang de Coquenard, nous paraît autoriser ce sentiment ; et il est curieux d'observer qu'en Touraine, au territoire de Rillé (Indre-et-Loire), ce même nom de la *Briche* est porté par un établissement agricole qui, comme le signale Carré de Busserolle, est « installé dans le lit de trois étangs desséchés ».

la Haye-de-Routot (Manche), la Haye-du-Puits (Manche), la Haye-du-Theil (Eure), la Haie-Fouassière (Loire-Inférieure). — La Haye-le-Comte (Eure), la Haye-Malherbe (Eure), la Haye-Pesnel (Manche) rappellent la qualité ou la famille d'anciens seigneurs. Le second terme du nom de la Haye-Aubrée (Eure) est un nom de femme d'origine germanique, latinisé au x^e siècle sous la forme Alberada. La Haye-Descartes (Indre-et-Loire), jadis *la Haye-sur-Indre*, doit son nom actuel à l'illustre philosophe qui y vit le jour en 1596.

2288. Une quarantaine d'écartés sont dénommés les Haies ou les Hayes. Le nom les Aix-d'Angillon (Cher), qui répond, on le sait (cf. ci-dessus n^o 1528) à *Haiae domni Gilonis*, ne présente pas l'*h* étymologique ; il en est de même des variantes locales l'Age (Charente, Creuse, Haute-Vienne), les Ages (Allier, Corrèze, Creuse, Dordogne, Vienne, Haute-Vienne).

2289. Le mot *palitium*, qu'on a remarqué plus haut (n^o 2287) dans le texte cité par Thomas Blount, est un dérivé bas-latin de *palus*, « pieu » ; il a donné au français du moyen-âge le mot *palis*, employé concurremment avec *paleïs*, qui s'explique par *palatitium*, dérivé de *palata*, « rangée de pieux ». *Palis*, qui désignait un assemblage de pieux formant clôture, n'est plus guère usité, ayant cédé la place, depuis le xvi^e siècle, à *palissade*, calqué sur l'espagnol *palizada*. Il est représenté dans la toponomastique par Pâlis (Aube) — en 1189 *Paleiz*, en 1230 *Paleis* — Palis (Haute-Garonne, Nièvre), le Palis (Maine-et-Loire, Vaucluse).

2290. Palisse (Corrèze, Dordogne, Gard), la Palisse (Allier, Ardèche), les Palisses (Allier, Vienne), supposent une forme féminine *palitia*.

2291. La Palissade (Nièvre) est évidemment d'origine plus récente.

2292. Le mot *plessis*, apparenté au participe passé du verbe latin *plectere*, « entrelacer »¹ désignait un parc fermé de haies ;

1. Le rapport de *plessis* avec le latin *plectere* n'est pas sûr, car la forme primitive est *plaissez*, qui repose nécessairement sur un type étymologique **plaxaticium* (cf. le provençal *plaisaditz*, « haie » et les noms de hameaux *Plaisade* et *la Plaisade*, dans la Dordogne, de **plaxata*) [Note de M. Antoine Thomas].

il a de bonne heure disparu de la langue usuelle, ce qui permet de tenir pour antérieure au xiv^e siècle la création des localités — plusieurs ont pris rang de paroisse dès le moyen-âge — dont le nom reproduit ce mot. Soit dit en passant, ces localités ne doivent pas leur origine, comme on l'a cru, à des maisons de plaisance, de « plaisir ».

Le nom de lieu **Plessis** ou **le Plessis** se rencontre à un très grand nombre d'exemplaires dans une zone qui, vers le nord, l'est et le sud, ne dépasse pas les départements de la Seine-Inférieure, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de la Marne, de la Haute-Marne, de l'Aube, de l'Yonne, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, de l'Allier, du Cher, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Inférieure et de la Gironde; en Bretagne ce nom s'écrit parfois **Plessix**.

2293. **Plessier** (Somme) et **le Plessier** (Aisne, Marne, Oise, Somme) sont des variantes de *Plessis* qui pourraient passer pour propres à la région picarde, s'il n'y avait dans la Nièvre un écart nommé **les Plessiers**.

2294. Les noms **le Plessiel** (Somme) et **le Plesseret** (Oise) n'autorisent pas à supposer qu'il y ait eu dans la langue courante des diminutifs de *plessis*; ils doivent s'entendre *Plessis* — ou *Plessier* — *le Petit*. Il est probable que le Plesseret, écart de la commune de Fournival, s'appelait originellement *le Plessier*, et qu'on a voulu, en affublant son nom d'une terminaison diminutive, différencier cette localité du village voisin, et plus important, du *Plessier-sur-Saint-Just*.

2295. Quand le nom *Plessis* est précédé de l'article, celui-ci est presque toujours au singulier. Se trouve-t-on en présence de la forme plurielle, ce qui est peu fréquent, on peut se demander si elle est justifiée; dans l'affirmative, il est possible que la localité représente la réunion de deux localités primitivement distinctes, comme sont encore **le Grand-Plessis** et **le Petit-Plessis** (Loiret, Sarthe, Vendée), **le Haut-Plessis** et **le Bas-Plessis** (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire).

2296. Comme tous les noms de lieu tant soit peu répandus, *Plessis* est parfois suivi d'un déterminatif comparable à ceux qu'on a rencontrés précédemment. Les noms d'homme que présentent **le Plessis-Grimoult** (Calvados), **le Plessis-Hébert** (Eure), **le Plessis-Macé** (Maine-et-Loire), **le Plessis-feu-Aussoux** (Seine-

et-Marne) ont été expliqués déjà (nos 1059, 1065, 1906 et 2231, 1055). — **Plessis-Gâtebled** (Aube) rappelle le nom d'une famille féodale de Champagne connue dès le XII^e siècle. — **Le Plessis-Piquet**¹ (Seine), jadis *le Plessis-Raoul*, est devenu au XV^e siècle la propriété de Jean de la Haye, dit Picquet, trésorier général des finances du dauphin, fils de Charles VII, dont le nom se retrouve, légèrement altéré, dans celui du passage *Pecquay*, à Paris, non loin de l'église des Blancs-Manteaux. — **Le Plessis-Pâté** (Seine-et-Oise) appartenait à la famille Pasté, dont un des membres fut maréchal de France sous saint Louis. — Le déterminatif est, non plus un nom de personne, mais un nom de dignité dans **le Plessis-l'Évêque** (Seine-et-Marne) et **le Plessis-Grammoire** (Maine-et-Loire) : il s'agit de l'évêque de Meaux et de l'écolâtre — *grammaticus* — de l'église d'Angers. — Enfin *Plessis* peut être suivi d'un nom de lieu, nom primitif de l'endroit, comme dans **le Plessis-Placy** (Seine-et-Marne), ou nom d'une localité voisine, comme dans **le Plessis-Barbuisse** (Aube).

2297. *Le Plessis* a pour synonyme féminin **la Plesse** (Calvados, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise).

2298. Le bas-latin *spaldus* — d'où l'italien *spaldo* — désignait une muraille défensive ; il est représenté par **Épaux** (Aisne, Oise), **l'Épau** (Loir-et-Cher, Sarthe), **l'Époux** (Vendée), **Lépaud** (Creuse), **les Époux** (Charente-Inférieure)².

2299. **Lisse** (Marne), et **Lisses** (Seine-et-Oise) sont peut-être à rapprocher du nom commun *lice*, au sens de « barrière ».

2300. **Les Carneaux** (Indre-et-Loire, Seine-et-Oise) tirent sans doute leur origine du mot *créneau*.

2301. Le mot *clos* étant toujours en usage, il se peut que la plupart des écarts appelés **le Clos**, **les Clos**, ne soient pas d'une origine très ancienne. Pourtant *Clausum* désigne, dans un texte de 1161, **Clos-le-Roi** (Marne).

1. Aujourd'hui **Plessis-Robinson** (décret du 12 novembre 1909).

2. **L'Épeau-l'Abbaye** (Nièvre), appelé *Spallum* dans un texte narratif du XIII^e siècle.

2302. L'idée de clôture était exprimée aussi, dans le latin classique, par le mot pluriel *cancelli*, « barreaux, treillis, grillage, balustrade », qu'il est permis de reconnaître dans *Chanceau* (Saône-et-Loire, Vendée), *Chanceaux* (Côte-d'Or, Indre-et-Loire, Haute-Loire). Le participe passé *cancellatus* et son féminin expliquent *Champcella* (Hautes-Alpes) — qu'il serait rationnel d'écrire *Chancellat* — *Chancelai* (Vienne), *Chancelay* (Côte-d'Or), *Chancelade* (Dordogne, Lozère, Puy-de-Dôme).

2303. Ancienne possession de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, *Sacierges-Saint-Martin* (Indre) est mentionné en trois endroits des *Miracula sancti Benedicti*. L'un de ces passages est ainsi conçu : *Caput cervium dicitur praedium in finibus Biturigum situm, Lemovicinis contiguum, a quo vicina regio, corrupto vocabulo Capcergensis¹ vocitatur*. Bien entendu, *Caput cervium* n'est là qu'une traduction, mais non pas une traduction imaginée de toutes pièces. On sait que le groupe latin *vi*, suivi d'une voyelle, passe très régulièrement au son de notre *j* (cf. ci-dessus, nos 215, 221, 362, 363), et l'on s'ex-

1. Cela suppose une forme vulgaire *Chacerge*, bien peu différente de *Chesserges*, qui désigne, dans une charte de 1272, l'un des villages du canton actuel de Montfaucon (Meuse) ; par surcroît d'analogie avec *Sacierges*, le groupe *ch* a fait place à une *s*, et le nom s'écrit aujourd'hui, bizarrement, *Septsarges*. Longnon jugeait sans doute ces constatations suffisamment décisives, car il attribuait à *Septsarges* la même étymologie qu'à *Sacierges* et à *Sassierges*.

On peut, nous semble-t-il, objecter à cette opinion une considération d'ordre général et un faisceau d'hypothèses.

Septsarges est fort éloigné de *Sacierges-Saint-Martin* et de *Sassierges-Saint-Germain*, tandis qu'entre ces deux points la distance à vol d'oiseau n'est que d'une cinquantaine de kilomètres. Le fait vaut qu'on en tienne compte. Il n'apparaît pas, en effet, que l'expression *capsus cervius* ait été de celles qui s'imposent si bien, qu'on les voit sans étonnement éclore, spontanément et simultanément, un peu partout. Insolite dans sa forme, elle peut avoir eu quelque vogue, mais une vogue toute locale.

Nous pensons qu'une corrélation existe entre le nom de *Septsarges* et celui de *Cierges*, autre commune du même canton.

Il se trouve parfois que deux cours d'eau voisins — nous les qualifierions volontiers de « symétriques » — portent ou ont porté le même nom (cf. *Bulletin mensuel de la Soc. d'archéol. lorraine*, 1912, p. 82-83). N'en aurait-il pas été jadis ainsi de l'Andon, qui coule à *Cierges*, et du « ruisseau de *Septsarges* » ? *Cierges* rappellerait le nom commun à ces deux cours d'eau,

plique en conséquence que *cervium*, adjectif forgé sur le nom du cerf, ait donné *-cierge*. Or l'auteur des *Miracula sancti Benedicti*, à qui les notions de phonétique étaient, et pour cause, complètement étrangères, ne peut avoir été guidé que par une tradition. Mais à la différence de ce qu'on est droit d'admettre pour *cervium*, cette tradition s'était altérée en ce qui concerne *caput* : on ne conçoit pas, en effet, comment l'expression *caput cervium* pouvait devenir nom de lieu. Vraisemblablement, *caput* a été substitué à *capsus*, mot par lequel Velleius Paterculus désignait une cage pour bêtes sauvages. Le nom primitif de Sancierges-Saint-Martin, et sans doute aussi de **Sassierges-Saint-Germain** (Indre), serait donc *Capsus cervius*, pris dans le sens de « parc aux cerfs » : il répondrait, comme les vocables étudiés dans ces dernières pages, à l'idée de clôture.

qui prennent naissance l'un et l'autre au pied de la montagne de Mont-faucon ; et Septsarges s'élevant tout près de la source du ruisseau qui l'arrose, la vieille forme *Chesserges* représenterait ce même nom, précédé du mot *chef*, « source ». *Septsarges* serait donc, dans notre pensée, un nom de lieu de même formation que *Chef-Boutonne* et *Capdrot* (cf. ci-dessus, n° 707).

Nous croyons intéressant d'observer que dans le département de l'Aisne, dont la toponomastique n'est pas sans analogie avec celle de la Meuse, deux villages du canton de Fère-en-Tardenois, un autre *Cierges* — en 1154 *Cirgis* — et *Sergy* — en 1156 *Cergeolum* — sont arrosés par deux cours d'eau « symétriques », affluents de l'Ourcq.

RÉGIME DES BIENS FONCIERS

2304. Au moyen-âge on appelait « alleu » — alodis, alodium, alodum, alodus — le bien patrimonial, héréditaire, opposé au bien qui résultait de la concession d'un seigneur, c'est-à-dire au « fief ». Il convient de rapporter au même primitif que le nom commun *alleu* les noms de lieu **Aleu** (Sarthe), **Alos** (Ariège, Basses-Pyrénées, Tarn), **Allos** (Basses-Alpes). — *Aleu* (Ariège) a sans doute une origine différente; car il appartient à une région où l'on vient de noter la forme *Alos*, comparable au catalan *alou*.

2305. Le mot *alleu*, appartenant à la langue courante, se rencontre souvent, dans la toponomastique, précédé de l'article, avec lequel, d'ailleurs, il fait corps: **Laleu** (Allier, Charente-Inférieure, Corrèze, Ille-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Loiret, Manche, Orne, Seine-et-Oise, Somme, Vendée, Vienne), **Lalleu** (Ille-et-Vilaine), **Laleuf** (Allier, Indre, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Vienne) — présentant un *f* parasite, comme **Lalœuf** (Cher, Loire-Inférieure, Meurthe-et-Moselle) — **Lalheue** (Saône-et-Loire), **La Lieue** (Marne), ce dernier nom traduit au XII^e siècle par *Alodium*, *Allodium* dans les chartes de l'abbaye de Montiers en Argonne; — et, dans la France méridionale, **Lalo** (Aveyron, Cantal, Corrèze, Drôme), **Lalot** (Dordogne), **Lalue** (Dordogne).

2306. Le pluriel du même mot est représenté par les **Alos** (Tarn), les **Alleuds** (Maine-et-Loire, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Vienne), les **Alleufs** (Deux-Sèvres), les **Alleux** (Ardenne, Charente, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Orne, Yonne)¹, les **Allues** (Savoie), les **Allois** (Aisne, Haute-Vienne), les **Alloix** (Aisne, Dordogne), les **Alluets-le-Roi**, (Seine-et-Oise) et dans le surnom de *la Bazouge-des-Alleux* (Mayenne) et de *Saint-Ouen-des-Alleux* (Ille-et-Vilaine).

2307. Le mot *fief* — fevum, feudum, feodum — qui désignait

1. **Zaleux** (Somme); cf. ci-dessus, n° 1408.

le bien concédé à charge d'hommage, a aussi ses représentants dans la toponomastique : le **Fied** (Jura), **Fief** (Deux-Sèvres), le **Fief** (Charente-Inférieure, Cher, Loire-Inférieure, Vendée) ; — **Fief-Brillant** (Loire-Inférieure), **Fief-Clairet** (Vienne), le **Fief-Corbin** (Loir-et-Cher), **Fief-d'Ambreuil** (Deux-Sèvres), **Fief-d'Argent** (Deux-Sèvres), le **Fief-de-Ré** (Charente-Inférieure), **Fief-Jarry** (Mayenne), le **Fief-l'Abbé** (Indre-et-Loire), le **Fief-Maton** (Charente-Inférieure), le **Fief-Pinaud** (Charente-Inférieure), le **Fief-Sorin** (Vendée), pour ne citer que quelques exemples.

2308. *Le Fief-Sauvin* (Maine-et-Loire) se réclame d'une origine différente : les formes anciennes de ce nom de lieu, *Failum* en 1120, *Fail Sauvain* en 1326 prouvent que le premier terme n'a pu être assimilé au mot *fief* que par une fausse interprétation ; *fail* était peut-être un nom commun apparenté au nom latin du hêtre, *fagus*, et analogue au mot *fayet* (cf. n° 646).

2309. L'équivalent méridional de *fief* est représenté par le **Fieu** (Aveyron, Gironde), **Fieux** (Dordogne, Gers, Lot-et-Garonne), les **Fieux** (Aveyron, Dordogne).

2310. *Feodum Marconis* est devenu **Fimarcon**, nom d'un petit pays qui s'étendait aux confins des diocèses de Lectoure, de Condom et d'Auch. La commune de Lagarde (Gers), qui en faisait partie, a été appelée *la Garde-Fimarcon* (cf. ci-dessus, n° 2269), et non *Fimarcon*, comme l'indiquait par erreur le *Dictionnaire des postes*.

2311. Le substantif *fiscus*, qui désignait primitivement un panier de jonc ou d'osier, le panier dans lequel on mettait la récolte, une corbeille destinée à recevoir de l'argent, s'entendit au figuré du trésor du prince, de la cassette ; à l'époque mérovingienne il devient synonyme de « domaine », domaine non seulement de l'État, mais parfois aussi d'une église ; au moyen-âge il s'appliquera à l'ensemble des revenus du pouvoir central.

2312. Le **Foix**, faubourg de Blois, répond au latin *fiscus*, et **Nogent-le-Phaye** (Eure-et-Loir) est dénommé, dans un pouillé du XIII^e siècle, *Nogentum Fisci*. C'est à *fiscus* également qu'il convient de rattacher le **Fesc** et le **Fesq** (Gard, Hérault), **Feix** (Corrèze)¹. — **Fécamp** (Seine-Inférieure), qu'on a latinisé *Fiscannus*

1. Il convient d'ajouter à cette énumération *Saint-Gély-du-Fesc* (Hérault), **Feix** (Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), le **Feix** (Creuse), *Saint-Par-*

et **Fescamps** (Somme) répondent à un primitif *Fisci Campus*.

2313. Le village de **Lafauche** (Haute-Marne) est appelé dans un texte du XII^e siècle *Fisca*, ce qui suppose l'emploi, parallèle à celui du masculin *fiscus*, d'une forme féminine. Il n'est pas interdit d'admettre que celle-ci, moyennant la substitution d'un mot du vocabulaire courant à une expression dont on avait perdu de vue le sens, soit devenue **la Flèche** (Sarthe), qu'on s'est d'ailleurs gardé de traduire par *Sagitta*¹.

2314. Sur *fiscus* a été formé l'adjectif *fiscalis*. — *Pratum fiscale* est devenu **Pré-Fichaud**, près de Bourges ; et le nom de **Notre-Dame-du-Fourchaud**², l'une des églises paroissiales de cette ville, se latinisait *Beata Maria de Fiscali*. C'est *fiscalis* encore qu'il faut probablement reconnaître dans le surnom de **Martigné-Ferchaud** (Ille-et-Vilaine), sans s'arrêter à la fantaisie de clerc *Martinicum ferri calidi*, qu'on rencontre en 1516.

2315. *Fiscalis* avait pour synonyme *dominicus*, « domanial, seigneurial ». **Demange-aux-Eaux** (Meuse) représente peut-être — on ne possède, concernant cette localité, aucun texte antérieur au XIV^e siècle — le féminin *dominica*, qualifiant quelque substantif sous-entendu.

2316. *Cortis dominica* explique **Courdemanche** (Eure, Orne, Sarthe), **Courdemange** (Creuse), **Courdemanges** (Marne), **Courtemanche** (Somme)³.

2317. Dans une charte de 1285 *Pratum dominicum* désigne **Prudemanche** (Eure-et-Loir).

doux-de-Feix (Dordogne), et les diminutifs **Fesquet** (Hérault), le **Fesquet** (Gard). C'est à tort qu'une des prévôtés dépendant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, *prepositura de Fesc*, a été identifiée par Duplès-Agier (*Chronique de Saint-Martial de Limoges*). — M. Ch. de Lasteyrie (*L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, p. 371) l'a suivi sans défiance — avec *Feyt* (Corrèze), autrement dit *Feix-Fayte*, qui est désigné en 1300 par les mots de *Fa heto*, supposant un primitif *Fagetum* (cf. ci-dessus, n^o 621).

1. A moins d'avoir l'intention bien arrêtée de faire un jeu de mots, comme dans cette épigramme contre les Jésuites, qui dirigeaient le collège de la Flèche et, à Dôle, celui de l'Arc :

Arcum Dola dedit Patribus, dedit alma Sagittam
Patria: quis funem, quam meruere, dabit?

2. *Fiscalis* ou *fiscale* a été de même pris substantivement pour former les noms **Féchal-Bas** et **Féchal-Haut** (Puy-de-Dôme).

3. **Courdimanche** (Seine-et-Oise) : il existe deux communes de ce nom.

2318. Vallis dominica est le thème étymologique de **Vaudemange** (Marne).

2319. **Villedemanche** (Puy-de-Dôme) et **Villedemange** (Marne) répondent à Villa dominica; la disposition inverse des mêmes éléments a produit **Dimancheville** (Eure-et-Loir, Loiret), dont la variante **Demangevelle** (Haute-Saône), a été précédemment signalée (n° 951).

HIÉRARCHIE CIVILE

Bon nombre de noms de lieu rappellent, par l'un de leurs éléments constitutifs, les divers titres des dignités féodales.

2320. La première partie du nom de **Kaysersberg** (Haut-Rhin) rappelle la fondation de cette petite ville par l'empereur (*Kaiser*) Frédéric II.

2321. C'est vraisemblablement aux temps mérovingiens qu'on peut faire remonter, en raison de leur structure, les noms qui procèdent de l'une des combinaisons *villa regis* et *regis villa*, désignant d'anciennes portions du domaine royal : **Villeroy** (Meuse, Nord, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Yonne), **Réville** (Eure, Loiret, Manche, Meuse).

2322. Bien plus nombreuses sont les localités, ayant fait partie du domaine royal, dont le nom fait allusion à cette circonstance au moyen du surnom *-le-Roi*, qui ne date, cela va sans dire, que des derniers temps du moyen-âge : **Bourg-le-Roi** (Sarthe), **Montigny-le-Roi** (Haute-Marne, Seine-et-Oise, Yonne), **Nogent-le-Roi** (Eure-et-Loir, Haute-Marne, etc.).

2323. Assez fréquemment ce surnom avait pour objet de distinguer les localités intéressées de localités homonymes, situées dans le voisinage, mais étrangères au domaine royal, telles, par exemple, que *Charmontois-l'Abbé* (Marne), ancienne propriété de l'abbaye de Beaulieu en Argonne, tandis qu'une autre partie du même finage, aujourd'hui représentée par la commune de **Charmontois-le-Roi**, appartenait aux comtes de Champagne. *Malay-le-Petit* et *Malay-le-Grand* (Yonne) ont été appelés respectivement **Malay-le-Roi** — *Maleium Regis* en 1189 — et **Malay-le-Vicomte** — *Malaium Vicecomitis* en 1187 — ce dernier village ayant appartenu au vicomte de Sens. La petite ville de *Villeneuve-sur-Yonne* (Yonne) portait avant la Révolution le nom de **Villeneuve-le-Roi**, par opposition à *Villeneuve-l'Archevêque* (Yonne), ancienne possession des archevêques de Sens.

2324. Le surnom *-le-Roi* évoque-t-il nécessairement le souvenir du roi de France? On ne saurait l'affirmer sans réserves. Coiffy-le-Haut (Haute-Marne) doit son origine à un château fort construit au ^{xiii}^e siècle, et qui fut appelé alors *Regalis mons*, en l'honneur de son fondateur Thibaut le Chansonnier, comte de Champagne et roi de Navarre: il est possible que, pour un motif analogue, *Charmontois-le-Roi* et, parmi les localités qui s'appellent *Montigny-le-Roi* et *Nogent-le-Roi*, celles qui faisaient partie du comté de Champagne, aient été ainsi dénommées dès avant la réunion de ce comté à la couronne, alors qu'il appartenait aux rois de Navarre.

2325. On observera que le surnom de *la Neuville-Roi* (Oise) ne comporte pas d'article ¹.

2326. Le substantif *roi* est remplacé par l'adjectif qui en dérive dans les noms *Chapelle-Royale* (Eure-et-Loir) et *Châte-noy-le-Royal* (Saône-et-Loire). De même les noms de *Donzy-le-Royal* et *Saint-Gengoux-le-Royal* ont été portés par deux localités du comté de Mâcon, qui fut acheté par saint Louis en 1239; celles-ci sont appelées, depuis une époque récente, *Donzy-le-National* ² et *Saint-Gengoux-le-National* ³ (Saône-et-Loire).

2327. L'adjectif *royal* n'a été ainsi employé, à titre de surnom, comme le substantif *roi*, qu'à partir des derniers temps du moyen-âge. Mais auparavant son équivalent latin *regalis* avait contribué à former des noms de lieu: *Campus regalis*: **Campréal** (Dordogne). — *Regalis campus*: **Réalcamp** (Seine-Inférieure).

R. locus: **Royallieu** (Oise).

Mons r.: **Montréal** (Ain, Ardèche, Aude, Dordogne, Drôme, Gers, Loiret, Lot-et-Garonne, Seine-Inférieure, Haute-Vienne, Yonne), **Montrejeau** (Haute-Garonne), *Labastide-Monréjeau* (Basses-Pyrénées). — R. mons: **Réjaumont** (Gers, Hautes-Pyrénées), **Réalmont** (Tarn), **Réaumont** (Isère), **Royaumont** (Seine-et-Oise).

R. murus: **Réaumur** (Vendée).

Podium regale: **Puyréaux** (Charente).

1. De même *Neuvy-le-Roi* (Indre-et-Loire) a été appelé parfois *Neuvy-Roi*, et c'est cette dernière forme que préfère Carré de Busserolle (*Dictionnaire... d'Indre-et-Loire*, IV, 399).

2. Décret du 28 mars 1890.

3. Décret du 17 avril 1882.

Pons r. : **Pont-Royal** (Côte-d'Or, Isère) ; le **Pont-Royal** (Bouches-du-Rhône, Savoie).

Vallis r. : **Vauréal** (Marne, Seine-et-Oise).

Via regalis, expression fréquemment appliquée aux routes au cours du moyen-âge, est évidemment le nom originel de *la Voie aux Riots*, voie romaine passant sur le territoire de Roncenay, près de Troyes.

Villa r. : **Villeréal** (Lot-et-Garonne) ; on ne peut que sous réserves attribuer pareille origine à *Villereau* (Eure-et-Loir, Loiret, Nord), qui peut être tout aussi bien un diminutif de *villers* ou de *villiers* (voir ci-dessus, n° 955). — R. villa : **Réalville** (Tarn-et-Garonne), **Réauville** (Drôme).

2328. L'abbaye de Rochemaunt fut fondée en 1228, et son nom ne remonte qu'à cette date, l'endroit s'étant appelé auparavant *Cuimont*. Mais parmi les autres noms qui viennent d'être cités, plusieurs ont sans doute pris naissance en des temps plus anciens. Celui de Réaumur, par exemple, connu dès avant la fin du XIII^e siècle, époque du retour à la couronne de la région à laquelle il appartient, est certainement antérieur à la formation du duché de Guyenne. **Montréal** (Yonne), qui a fait partie du duché de Bourgogne, ne peut avoir reçu son nom qu'avant 1033, c'est-à-dire avant la concession de ce duché par le roi Henri I^{er} à son frère Robert¹. L'origine de **Réauville** (Drôme), de **Réaumont** (Isère), de **Montréal** (Ain) et de **Montréal** (Ardèche), situés au delà des limites du royaume de France, remonte au moins à l'existence du royaume d'Arles, qui prit fin en 1032 ; celle de **Réalcamp** est certainement antérieure à 911, date de l'établissement définitif des Normands en Neustrie ; et plus lointaine encore est celle de **Montréal** (Aude), jadis situé dans le marquisat de Gothie, où l'action royale cessa de se faire sentir dès le XI^e siècle.

2329. En dépit des apparences, on se gardera de reconnaître l'adjectif regalis dans *Royaucourt* (Aisne) et *Royaumeix* (Meurthe-et-Moselle). La première de ces localités est appelée Ruilcurtis en 1139 et *Rioucourt* en 1227, ce qui suppose un primitif Riculfi cortis ; quant à *Royaumeix*, il répond vraisem-

1. Et même avant 1023, pareille concession ayant alors été faite à Henri par son père le roi Robert.

blablement à Rodaldi ou Rodoldi mansus, témoin la forme *Rouaumez*, qu'on observe en 1290.

2330. Le surnom *-la-Reine* se rencontre parfois. *Bourg-la-Reine* (Seine) et *Pont-la-Reine*, aujourd'hui *le Bourget* (Seine), ont été probablement compris dans le douaire de la reine Alix de Maurienne, mère de Louis le Jeune. *Chalou-la-Reine*, aujourd'hui *Chalou-Moulineux* (Seine-et-Oise), rappelle le souvenir de la mère de Philippe-Auguste, Ale (A de la) de Champagne. *Forêt-la-Reine* (Seine-et-Marne) doit son surnom à l'une des princesses qui tinrent en douaire la châtellenie de Montereau, comme Jeanne de Bourgogne, femme du roi Philippe de Valois. *Vaux-la-Reine* (Seine-et-Marne), jadis *Vaux-la-Fontaine*, appartient à Jeanne de Toulouse, femme d'Alfonse de Poitiers ; l'appellation actuelle apparaît dès 1374, et peut-être faut-il l'attribuer à Jeanne de Bourbon, femme de Charles V.

2331. Il serait téméraire de s'autoriser de ce surnom, adopté dans les derniers siècles du moyen-âge, pour expliquer par le mot *regina* la formation, à une époque plus ancienne, des noms *Reigneville* (Manche), *Renneville* (Ardenne, Calvados, Loire, Haute-Garonne, Loiret, Manche, Marne), *Rainneville* (Somme), *Renneval* (Aisne). On sait d'ailleurs positivement que le village de *Renneville*, au canton de Fleury-sur-Andelle, est constamment appelé *Erneville* dans les anciens actes en langue vulgaire ; la forme qui a prévalu est l'effet d'une métathèse.

2332. C'est uniquement sous la forme de surnoms que le titre de *duc* a laissé des traces dans la toponomastique. Antérieurement au XIV^e siècle ce titre était peu répandu en France, où il n'y eut d'autres duchés féodaux que la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Guyenne et la Gascogne. C'est à l'un de ces duchés, celui de Bourgogne, qu'appartenaient *Aignay-le-Duc*, *Arnay-le-Duc*, *Lucenay-le-Duc*, *Saulx-le-Duc* et *Villiers-le-Duc* (Côte-d'Or¹).

2333. Le plus ancien exemple du surnom dont il s'agit doit

1. L'auteur du *Dictionnaire topographique* de ce département, M. Roserot, n'a constaté l'usage du surnom dont il s'agit qu'à partir de 1242 pour Villiers, de 1464 pour Saulx, de 1574 pour Lucenay, de 1575 pour Aignay, et de 1576 par Arnay.

être cherché hors des limites féodales du royaume. Le comté de Bar ne devint duché qu'en 1354,¹ et pourtant son chef-lieu, la ville de *Bar-le-Duc* (Meuse), est ainsi nommée dans des textes antérieurs de près d'un siècle et demi à cette date. Le surnom *le-Duc* évoque ici le souvenir, soit de Frédéric I^{er}, duc de Haute-Lorraine, qui fonda le château de Bar en 964, soit de l'un de ses deux successeurs, Thierry et Frédéric II ; ce dernier mourut en 1033, et postérieurement à cette date le Barrois eut ses souverains propres, qu'on voit parfois intitulés — la chose paraît bizarre à première vue — « *comtes de Bar-le-Duc* »².

2334. *Champ-le-Duc* (Vosges) doit également aux ducs de Lorraine son surnom : de leur domaine la seigneurie du lieu passa en 1248 aux religieuses de Remiremont, moyennant une donation consentie par le duc Mathieu II en réparation des dommages qu'il avait causés à l'abbaye.

2335. L'attribution, sous Louis XIV, du nom de *Gesvres* au duché-pairie de Tresmes, ayant fait du chef-lieu de ce duché l'homonyme d'une autre paroisse du diocèse de Meaux, dont la seigneurie appartenait au chapitre cathédral, il convenait que ces deux localités fussent différenciées. La seconde fut appelée *Gesvres-le-Chapterre*, et la première — aujourd'hui simple écart partagé entre les terroirs communaux de Crouy-sur-Ourcq et de Mayen-Multien (Seine-et-Marne) — *Gesvres-le-Duc*³.

1. Cf. L. Germain, *Mélanges historiques sur la Lorraine* (Nancy, 1889, in-8°), p. 1-7.

2. *Filiam meam nobili viro Henrico, comiti Barriducis, dedi in uxorem*, dit Robert, comte de Dreux et de Braisne, dans une chartre de 1218 (*Mém. de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, XLIII, 684).

3. Qu'il nous soit permis d'ajouter à ce qu'on vient de lire quelques précisions. Le comté de Tresmes fut constitué par lettres données à Paris, au mois de janvier 1608, en faveur de Louis Potier, baron de Gesvres (Arch. nat., X^{1a} 8646, fol. 131 v^o-134), et érigé en duché-pairie par lettres données à Paris, en novembre 1648 (le P. Anselme, *Hist. général.*, IV, 758-764). Léon Potier, marquis de Gesvres, obtint par lettres de juillet 1670, datées de Saint-Germain-en-Laye, que ce duché prît le nom de Gesvres (Arch. nat. X^{1a} 8668, fol. 177 v^o-178 v^o). — La baronnie de Gesvres (Mayenne) avait été érigée en marquisat, en faveur de Louis Potier, déjà nommé, par lettres données à Paris en janvier 1626 (Arch. nat., X^{1a} 8650, fol. 369 v^o-372). — La paroisse de Gesvres-le-Duc fut réunie à la municipalité de Crouy par arrêté du directoire de Seine-et-Marne en date du 2 novembre 1799 (G. Darney, *Crouy-sur-Ourcq et Gesvres-le-Duc*, Paris, 1908, in-8°, p. 228).

2336. Aux XI^e et XII^e siècles les comtes de Vienne et de Grenoble portaient le surnom héréditaire de Dauphin, qui devint ensuite un titre de dignité. Si les noms de certaines localités jadis comprises dans les limites du Dauphiné rappellent le souvenir de ce titre¹, il ne faut, vraisemblablement, voir autre chose qu'un nom propre de personne dans le second terme du thème étymologique de *Montdauphin* (Seine-et-Marne), qui doit, conséquemment, s'interpréter « mont de Dauphin », et non pas « mont du dauphin ».

2337. Le mot *comes* a contribué à former des noms de lieu ; comme il y avait des « comtes » à l'époque franque, on peut rapporter à la première partie du moyen-âge l'origine de **Conteville** (Calvados, Eure, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme). L'existence du Conteville du Calvados est constatée dès 1040. Ces noms répondent au thème étymologique *comitis villa* ; la disposition inverse est représentée par **Villecomte** (Cher, Côte-d'Or, Loiret).

2338. L'adjectif *comitalis* explique sans nul doute **Picomtal** (Hautes-Alpes) — traduit en 1277 par *Podium comitale* — **Pracomtal** (Drôme), en 1290 *Pratum comitale* — ainsi que **Villecomtal** (Aveyron, Gers), et, sous la forme plurielle, **Cas-sagnes-Comtaux** et **Salles-Comtaux**, aujourd'hui *Salles-la-Source* (Aveyron). Mais il faut se garder de le reconnaître dans *Contal-maison* (Somme), altération de *Gontard-Maison*, dont le premier terme représente un nom d'homme d'origine franque latinisé en *Gunthardus* — et, semble-t-il, dans *le Val-Contal* (Seine-et-Oise), qu'un pouillé du XIV^e siècle désigne par les mots de *Valle Gondal*.

2339. **Moncontour** (Côtes-du-Nord, Indre-et-Loire, Vienne) paraît résulter de la combinaison de *mons* avec un autre adjectif formé sur *comes* : on fonde cette hypothèse² sur ce que l'*Histoire des comtes d'Anjou* de Foulques le Réchin désigne Moncontour de Poitou par l'expression *Mons consularis*, et que dans cette région, au moyen-âge, on traduisait le mot *comte*, par le

1. Cf. **Casteldelfino** (Italie, province de Coni).

2. A laquelle il faut objecter que *contour* n'est pas un adjectif, mais un substantif.

latin consul. Moncontour serait ainsi le synonyme de *Picomtal*.

2340. De même que *roi* et *duc*, le mot *comte* a été employé comme surnom d'un certain nombre de localités: *Avesnes-le-Comte* (Pas-de-Calais), ancienne seigneurie tenue des comtes d'Artois par les comtes de Ponthieu; *Bourg-le-Comte* (Saône-et-Loire), *Fontenay-le-Comte* (Vendée), *Nouvion-le-Comte* (Aisne), *Vic-le-Comté* (Puy-de-Dôme), etc. — *Wé le Conte*, *Vadum comitis* est devenu *Voillecomte* (cf. ci-dessus, n° 733). — *Brie-Comte-Robert* (Seine-et-Marne) présente, à la suite du mot *comte*, le nom porté par trois comtes de Dreux qui successivement possédèrent cette localité aux XII^e et XIII^e siècles.

2341. L'adjectif *comtal*, mentionné précédemment, sert, depuis les derniers temps du moyen-âge, à surnommer *Albarêt-le-Comtal* (Gers) et *Villeneuve-la-Comptal* (Aude).

2342. Quelques localités ont pour surnom le féminin de *comte*: *la Croix-Comtesse* (Charente-Inférieure), *Mesnil-la-Comtesse* (Aube), *Villeneuve-la-Comtesse* (Charente-Inférieure).

2343. Enfin le substantif désignant le fief ayant pour titulaire un comte se rencontre dans *Magnicourt-en-Comté* (Pas-de-Calais), jadis compris dans le comté de Saint-Pol; dans l'appellation *Franche-Comté*, appliquée au comté de Bourgogne; dans le nom du *Comtat-Venaissin*, *comitatus Vindascinus*, dont le centre primitif était Venasque (cf. ci-dessus n° 15).

2344. Le titre de *vicomte* — *vicecomes*, lieutenant du comte — sert ou a servi à surnommer un certain nombre de localités: *Beaumont-le-Vicomte*, aujourd'hui *Beaumont-sur-Sarthe* (Sarthe), *la Chaize-le-Vicomte* (Vendée), *la Châtre-au-Vicomte*, aujourd'hui *la Châtre-Lançelin* (Indre), *les Essarts-le-Vicomte* (Marne), *Fontenay-le-Vicomte* (Seine-et-Oise), *Fresnay-le-Vicomte*, aujourd'hui *Fresnay-sur-Sarthe* (Sarthe), *Malay-le-Vicomte* (Yonne), *Meigné-le-Vicomte* (Maine-et-Loire), *le Monteil-au-Vicomte* (Creuse), *Pommerit-le-Vicomte* (Côtes-du-Nord), *Saint-Sauveur-le-Vicomte* (Manche), *le Tremblay-le-Vicomte* (Eure-et-Loir), *Vaux-le-Vicomte*, aujourd'hui *Vaux-Prastin* (Seine-et-Marne), *Villers-Vicomte* (Oise). On peut ajouter à ces noms celui de *la-Chapelle-Vicomtesse* (Loir-et-Cher), dont le dernier terme est, à vrai dire, pris adjectivement, au sens de « vicomtale ».

Beaumont et Fresnay-sur-Sarthe ont appartenu depuis le XII^e

siècle aux évêques du Mans : l'origine de leur ancien surnom remonte donc plus haut. Saint-Sauveur-le-Vicomte, au XI^e siècle, appartenait à Néel, vicomte du Cotentin, contemporain de Guillaume le Conquérant. L'appellation Malay-le-Vicomte a été expliquée précédemment (n^o 2323). Fontenay-le-Vicomte rappelle le souvenir des vicomtes de Corbeil. Le château de Vaux-Praslin a remplacé l'ancienne demeure seigneuriale des vicomtes de Melun. La Châtre-Langlin appartenait aux vicomtes de Brosse, le Monteil-au-Vicomte au vicomte d'Aubusson, La Chaize-le-Vicomte était le chef-lieu d'une des châtellenies des puissants vicomtes de Thouars.

2345. Au XII^e siècle, dans la France septentrionale, *castellanus* désignait le lieutenant héréditaire d'un haut seigneur dans une ville forte de son fief. Ce titre paraît dans le surnom de *Camblain-Châtelain* (Pas-de-Calais), et de *Lignièrès-Châtelain* (Somme). La première de ces localités était, au XIII^e siècle, entre les mains du châtelain de Lens, vassal du comte de Flandre : dans l'espèce « châtelain est l'équivalent de « vicomte ».

2346. Le titre de *vicedominus*, « lieutenant du seigneur » qu'on voit dès 851 en usage dans le pays de Narbonne, fut de bonne heure réservé aux avoués chargés des intérêts temporels des églises et des monastères. Au milieu de l'époque féodale le *vidame* est le seigneur laïque représentant l'évêque dans son temporel ; et ce titre ne se rencontre que dans la France septentrionale. Douze prélats avaient des vidames héréditaires : c'étaient les archevêques de Reims, de Rouen, de Sens, les évêques d'Amiens, de Beauvais, de Cambrai, de Châlons, de Chartres, de Laon, du Mans, de Meaux et de Senlis. Le seigneur de Picquigny, vidame d'Amiens et le seigneur de Gerberoy, vidame de Beauvais, étaient dits abusivement « viddame de Picquigny » et « vidame de Gerberoy ; le souvenir du premier subsiste dans le surnom de *Molliens-Vidame* (Somme). Le vidame de Chartres possédait dans la ville épiscopale *le Moulin-au-Vidame*, et, dans le diocèse, *la Ferté-Vidame* et *Meslay-le-Vidame* (Eure-et-Loir). Vieils-Maisons (Aisne), était, au XVI^e siècle, la propriété du vidame de Châlons ; on le voit appelé, encore en 1748, *Vieux-Maisons-le-Vidame*.

2347. L'usage du titre de vidame était d'autant plus restreint, que le défenseur laïque du temporel d'une église ou d'un monastère était dit *avoué*, *advocatus*. Les communes actuelles de *Richebourg-l'Avoué* et de *Richebourg-Saint-Vaast* (Pas-de-Calais) se partagent l'ancienne paroisse de Richebourg : cet état de choses a pour origine l'inféodation partielle, en 1136, de la seigneurie du lieu par l'abbé de Saint-Waast d'Arras à son avoué le seigneur de Béthune, intitulé « avoué de Béthune ».

2348. Dans la langue du moyen-âge *baron* désignait un seigneur, quelle que fût son importance, et *baronnie* une seigneurie. Ainsi étaient qualifiées, dès la seconde moitié du xiii^e siècle, les seigneuries de Montauban et de Mévouillon, que les dauphins du Viennois réunirent à leurs états en 1332; elles constituaient alors un baillage dit des **Baronnies**, dont le souvenir a été renouvelé de nos jours dans le surnom de deux communes de l'arrondissement de Nyons (Drôme) : *Buis-les-Baronnies* et *Mirabel-aux-Baronnies*.

2349. Le mot *seigneur* était le cas régime procédant de l'accusatif latin *seniore m*, le nominatif *senior* ayant donné le mot *sire*, primitivement cas sujet.

Ce dernier mot se trouve intercalé — comme on a vu (n^o 2340) *comte* dans *Brie-Comte-Robert* — dans le nom de *la Neuville-Sire-Bernard* (Somme), qu'on rencontre en 1567 sous la forme un peu plus allongée *la Neuville messire Bernard*. On possède de Neuville-Vitasse (Pas-de-Calais) des mentions telles que *Nova villa domini Eustatii* au xii^e siècle, *Neuville monseigneur Wistasse* en 1211, *Noefville messire Witasse* en 1515. La Neuville-Garnier (Oise) se disait jadis *la Neuville-Messire-Garnier*; et au milieu du xix^e siècle le souvenir de cette appellation n'était pas complètement perdu, puisqu'on la trouve dans le *Dictionnaire des postes de l'Empire*.

2350. On sait que l'appellation *la Chapelle* est souvent accompagnée d'un déterminatif (cf. ci-dessus, n^o 1419). Appliquée à une ancienne paroisse du diocèse de Sens aujourd'hui simple hameau de la commune de Champigny (Yonne), elle fut complétée par le nom d'un certain *Payen*, qu'il y aurait peut-être eu lieu de qualifier, lui aussi, *sire* ou *messire*. En réalité les deux mentions de

cette localité relevées par Quantin sont plus ou moins postérieures à la mort du personnage, et cette circonstance est la seule qu'elles évoquent : *Capella defuncti Pagani* en 1275, *La Chapelle feu Paien* en 1407 ; à cet égard elles sont à rapprocher du nom *le Plessis-feu-Aussoux* (cf. ci-dessus, n° 1055), qui s'est conservé jusqu'à nos jours, si superflu qu'apparaisse, après sept siècles d'usage, l'adjectif « feu », qualifiant un contemporain de Philippe-Auguste.

2351. *Sire* et *messire* ont eu pour féminin *dame* et *madame*. *Le Mesnil-Amelot* (Seine-et-Marne), dont le nom actuel ne date que du xviii^e siècle, s'appelait auparavant *le Mesnil-Madame-Rance*, en souvenir d'une personne — Rance, en latin *Rancia* — qui vivait à la fin du xii^e siècle.

2352. *Dame* vient, on le sait, de *domina*, dont le masculin *dominus*, a produit *dom* ou *dam*. On a vu (nos 1524-1527) que ces mots *dominus* et *domina*, ou plutôt leurs formes réduites *domnus* et *domna*, étaient, aux époques mérovingienne et carolingienne, synonymes de *sanctus* et *sancta* ; mais qu'il faut se garder de les interpréter ainsi quand on les trouve dans la composition de noms de lieu dont la formation est postérieure à l'an mil ; que, par exemple *Damparis* (Jura) et *Damrémont* (Haute-Marne) doivent leur origine à des gens d'église nommés Paris et Rémond (n° 1528). Les noms tels que *la Dame-Alix* (Haute-Marne), *la Dame-Huguenote* (Haute-Marne), *Dame-Jeanne* (Côte-d'Or), désignent, dans la région bourguignonne, de simples fermes ou « granges » qui, sans doute, appartenaient primitivement à des monastères de femmes, et perpétuent le souvenir des abbesses ou prieures qui les ont fondées. Il est plus à propos de rappeler ici, comme étant d'une origine féodale avérée, *Magny-Danigon* (Haute-Saône) — *mansionile domni Hugonis* — *les Aix-d'Angillon* et *la Chapelle-d'Angillon* (Cher) — *dan Gillon* désignant Gilles de Sully — et d'ajouter à ces noms, déjà rencontrés (nos 1025, 1529 et 2288) celui de *Corvol-d'Embernard* (Nièvre), traduit en 1331 par *Corvolium dompni Bernardi*, et qu'il serait correct d'écrire *Corvol dam Bernard*.

2353. Dans certaines régions de la France méridionale on employait comme terme de courtoisie le mot *en*, équivalent de

dam et de *dan*, usités, on vient de le voir, plus au nord, et de l'espagnol *don* : *en Raymond*, *en Roger*, etc.

Ce mot, dont l'étymologie n'a pas encore été découverte, paraît dans les noms de lieu *l'Isle-en-Dodon* (Haute-Garonne) et *Roche-en-Régnier* (Haute-Loire), où il précède des noms d'homme dont on a lu ailleurs (nos 1015, 1110 et 1111) l'explication. De même *l'Isle-Jourdain* (Gers) a été longtemps appelée *l'Isle-en-Jourdain*. C'est à tort que Benjamin Guérard croyait reconnaître dans ces noms la préposition *en*, à laquelle il attribuait le même rôle que, par exemple, dans *Fère-en-Tardenois* et *May-en-Multien*, et que l'ample énumération des provinces et pays de la France qu'il a donnée à *l'Annuaire historique pour l'année 1837*, publié par la Société de l'Histoire de France, comprend d'imaginaires « pays » appelés *Dodon*, *Jourdain* et *Régnier*. Il admettait aussi l'existence, entre Bar-le-Duc et Saint-Dizier, d'un « pays » dénommé *Rigaut*, en raison du nom de *Lisle-en-Rigault* (Meuse) ; cette localité devrait s'appeler *l'Isle-Rigault*, et l'on ne sait comment expliquer le terme *en*, intercalé depuis 1579, mais non d'une manière constante : il va sans dire que l'hypothèse d'une influence méridionale, en cette région, ne saurait être envisagée.

Il paraît convenable de mentionner ici les surnoms, en petit nombre, qui rappellent certains titres de grands officiers de la couronne.

2354. La seigneurie de Serans (Oise) appartient à une branche de l'illustre maison de Senlis, dont plusieurs membres tinrent la charge de bouteiller — buticularius — de France, branche qui fut, pour ce motif, surnommée *Le Bouteiller* : ainsi s'explique l'appellation de *Serans-le-Bouteiller* qui désigna, jusqu'au XVIII^e siècle, la localité dont il s'agit.

2355. *Metz-le-Maréchal* (Loiret) doit son surnom à ce que quatre de ses anciens seigneurs — Aubry Clément vers 1190, Henri Clément vers 1210, Jean Clément en 1214, et Henri Clément vers 1262 — furent maréchaux de France.

Villy-le-Maréchal (Aube) eut pour seigneurs, pendant la première moitié du XIII^e siècle, trois maréchaux de Champagne, à commencer par le célèbre Geoffroy de Villehardouin.

Maisse (Seine-et-Oise) a été dit aussi, mais on ne sait pourquoi, *Maisse-le-Maréchal*.

HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE

2356. Le Comtat-Venaissin fut possédé par le Saint-Siège depuis 1274 jusqu'à la Révolution : de là le surnom de *Châteauneuf-du-Pape* (Vaucluse).

2357. On a tenté d'expliquer le surnom de *Saint-Laurent-du-Pape* (Ardèche) par le fait que le pape Pascal II, revenant de Privas en 1107, s'arrêta en ce lieu; il n'est pas admissible que cette circonstance éphémère ait laissé trace aussi durable. D'autre part on a prétendu qu'il y avait à Saint-Laurent-d'Antussac — ainsi disait-on à la fin du moyen-âge — deux moulins ayant pour clients respectifs, au temps des guerres de religion, les huguenots et les « papistes », et ces derniers, ayant eu le dessus, auraient imposé le surnom dont il s'agit : cette opinion n'est rapportée ici que pour mémoire.

2358. La baronnie de *Fresne-l'Archevêque* (Eure) avait pour titulaire l'archevêque de Rouen. — *Brienon-l'Archevêque*, aujourd'hui *Brienon-sur-Armançon*, et *Villeneuve-l'Archevêque* (Yonne) appartenaient aux archevêques de Sens. — *Neuville-l'Archevêque* aujourd'hui *Neuville-sur-Saône* (Rhône) était une seigneurie des archevêques de Lyon. À Oullins (Rhône) un de ces prélats, le cardinal de Tencin, fit construire en 1750 un château qu'on appelle encore *l'Archevêché*. — *Conflans-l'Archevêque* (Seine), faisait partie, sous l'ancien régime, du domaine de l'archevêque de Paris.

Le simple titre épiscopal a laissé dans la toponomastique française des traces bien plus nombreuses.

2359. Celle qui revêt la forme la plus moderne est le surnom *l'Évêque*. *Bourg-l'Évêque* (Maine-et-Loire), fondé par Ulger, évêque d'Angers, sur une terre qu'avaient donnée à son église cathédrale les seigneurs de Bouillé, est appelé, dans le testament de ce prélat, daté de 1148, *Vicus sancti Philippi*, parce

que l'église du lieu avait été placée sous l'invocation des saints Jacques le Mineur et Philippe, honorés le 1^{er} mai ; l'appellation actuelle date de 1222. — La paroisse actuelle de la Madeleine, à Paris, tire son origine de *la Ville-l'Évêque*, ancienne paroisse suburbaine dont une rue du huitième arrondissement a conservé le nom.

Voici, rangées sous l'indication des évêchés au temporel desquels elles ont appartenu, quelques-unes des localités surnommées de même :

Agde: *Nézignan-l'Évêque* (Hérault).

Autun: *Issy-l'Évêque* (Saône-et-Loire).

Auxerre: *Gy-l'Évêque* (Yonne).

Chartres: *Bailleau-l'Évêque*, *Berchères-l'Évêque*, aujourd'hui *Berchères-les-Pierres*¹, *Fresnay-l'Évêque* (Eure-et-Loir).

Évreux: *Illiers-l'Évêque* (Eure).

Langres: *Mussy-l'Évêque*, aujourd'hui *Mussy-sur-Seine* (Aube), *Neuilly-l'Évêque* (Haute-Marne).

Le Mans: *Parigné-l'Évêque*, *Savigné-l'Évêque*, *Yvré-l'Évêque* (Sarthe).

Meaux: *Germigny-l'Évêque*, *le Plessis-l'Évêque* (Seine-et-Marne).

Périgueux: *Château-l'Évêque* (Dordogne).

Rodez: *la Bastide-l'Évêque* (Aveyron).

Thérouanne: *Aix-l'Évêque*, aujourd'hui *Aix-en-Ergny* (Pas-de-Calais)².

2360. A ce surnom *-l'Évêque* il est peut-être permis d'attribuer, en certains cas, une origine beaucoup plus ancienne que sa forme ne donne lieu de le supposer : en ce qui concerne *Pont-l'Évêque* (Isère) et *le Bois-l'Évêque* (Seine-Inférieure), n'est-il pas un souvenir des temps éloignés où les titulaires des sièges métropolitains — dans l'espèce ceux de Vienne et de Rouen — n'étaient pas encore intitulés « archevêques » ?

2361. Point n'est besoin de démontrer l'ancienneté des noms

1. Cette appellation, adoptée à l'époque révolutionnaire et rétablie par décret du 27 novembre 1879, est due aux carrières, aujourd'hui épuisées, d'où ont été tirées les pierres employées à la construction de la cathédrale de Chartres.

2. Sans doute convient-il d'ajouter à cette liste les évêchés de Lisieux — *Pont-l'Évêque* (Calvados) — et de Noyon — *Pont-l'Évêque* (Oise).

de lieu répondant au thème étymologique *Episcopi mons* : **Évecquemont** (Seine-et-Oise), et, par aphérèse **Vecquemont** (Somme). — *Episcopi villa* a donné **Vecqueville** (Haute-Marne) ¹; la disposition inverse est représentée par **Villevêque** (Aisne, Loiret, Maine-et-Loire) et par **Villevoque** (Aube) et **Villevoques** (Loiret), variantes dues à la même influence bourguignonne que, par exemple, les noms *Villenauxe* (Aube), dont la plus ancienne forme — datée de 1153 — est *Villonissa*, et *Soulosse* (Vosges), autrefois *Soulesse*, à l'époque romaine *Solicia*.

2362. On a vu (n° 1455) que le surnom de *Celle-Lévescault* (Vienne) répond à l'adjectif *episcopalis*; ce surnom, dont la graphie officielle est critiquable, est porté par une autre paroisse du diocèse de Poitiers, *Mairé-Lévescault* (Deux-Sèvres). Le nom de l'**Évescau**, qui désigne, à Limoges, l'emplacement adjacent au flanc méridional de la cathédrale, est un adjectif pris substantivement pour désigner la demeure de l'évêque. — C'est aussi du mot *episcopalis* qu'il tirent leur nom l'ancienne *porte Bisbal*, à Narbonne, et le village de la **Bisbal**, en Catalogne; *episcopus* ayant donné en provençal *bisbe*, comparable à l'espagnol *obispo*.

2363. La province des **Trois-Évêchés** comprenait essentiellement l'ancien temporel des églises de Metz, Toul et Verdun, mais non toute l'étendue de leurs diocèses, dont la majeure partie appartenait à la Lorraine ².

2364. Par contre le mot *évêché* a bien le sens de « diocèse » dans l'appellation du *pic des Trois-Évêchés* (Hautes-Alpes), où se rejoignaient les limites des diocèses d'Embrun, de Grenoble et de Maurienne; dans celle du *pont des Trois-Évêchés*, jeté sur le Grand-Brégoux, près de l'écart dénommé les Confines, sur le territoire de Monteux (Vaucluse), au point de jonction des anciens diocèses de Vaison, de Carpentras et d'Orange ³.

1. Cf. **Vacqueville** (Meurthe-et-Moselle).

2. Il est à remarquer que certaines parties du bailliage de Vic, compris dans l'« évêché » de Metz, appartenaient au diocèse de Toul: telles étaient la paroisse de Moyenvic, la mairie de Réméréville, les châtellenies de Baccarat et de Moyen. — Dieulouard (voir ci-dessus, n° 1507) était le chef-lieu, au spirituel, d'un doyenné du diocèse de Toul, et, au civil, d'une prévôté du bailliage — donc de l'« évêché » — de Verdun.

3. Entre Ozouer-le-Voulgis, Chaumes et Fontenay-Trésigny, localités du

2365. Ce pont est appelé, sur la carte de Cassini, *le Pont-des-Trois-Évêques*. — Une *Roche-des-Trois-Évêques* se trouve à l'endroit où la limite des départements des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes atteint la frontière italienne, là même où se joignaient les diocèses d'Embrun, de Nice et de Turin. — Une fontaine dite *Font-des-Trois-Évêques* se trouve sur le territoire de Loubéjac, commune du département de la Dordogne contiguë à ceux de Lot-et-Garonne et du Lot : là se rencontraient, autrefois comme aujourd'hui, les diocèses de Périgueux — de Sarlat depuis 1317 — d'Agen et de Cahors.

2366. On a vu que les noms ou surnoms d'un certain nombre de localités rappellent qu'elles ont été possédées par des chapitres (nos 1463, 1464, 1467) de cathédrales ou de collégiales, ou bien par des dignitaires de chapitres, tels que doyens (no 1465), chantres (no 1466) ; il ne faut toutefois pas s'autoriser de l'explication qui a été donnée du surnom de Neuilly-le-Dien (Somme) pour considérer comme exacte la traduction *De canivilla* par laquelle un texte de 1217 désigne *Dienville* (Aube) : la plus ancienne forme connue au nom de ce lieu, datée de 1104, est *Diunvilla*, ce qui suppose un thème étymologique dans lequel *villa* est précédé d'un nom d'origine germanique en -o, -onis.

2367. Dans certains chapitres le principal dignitaire était appelé *praepositus*, *prévôt*. Le surnom de *Cuincy-Prévôt* (Nord) faisait allusion au prévôt de la collégiale Saint-Amé de Douai. — La cure de *Villaines-les-Prévôtés* (Côte-d'Or), était à la présentation du chapitre d'Époisses ; le surnom qui distingue cette localité de *Villaines-en-Duesmois*, et qui devrait s'écrire *les-Prévôtes* — il a été traduit en latin par *praepositae* — est inspiré de cette circonstance, *prévôtes* étant le mot *prévôt* pris adjectivement et s'accordant en genre (cf. ci-dessus, no 2344, *la Chapelle-Vicomtesse*) et en nombre avec *Villaines*, nom de forme féminine et plurielle.

2368. De même que *le Plessis-Grammoire* (cf. ci-dessus, no 2296), *la Maître-École* (Maine-et-Loire) rappelle le souvenir de l'écolâtre du chapitre cathédral d'Angers.

département de Seine-et-Marne qui appartenaient respectivement aux diocèses de Sens, de Paris et de Meaux, la carte de Cassini indique une *Borne des 3 Évêchés*.

2369. Un certain nombre de localités, représentant d'anciens domaines d'abbayes, ont été désignées par des noms représentant la combinaison du mot abbas avec un nom commun d'ordre topographique. Abbatis cortis est devenu **Abbecourt** (Aisne, Oise); Abbatis villa, **Abbéville** (Meurthe-et-Moselle), **Abbeville** (Calvados, Seine-et-Oise, Somme); Villa abbatis, **Villabé** (Loiret, Seine-et-Oise), Abbatis villare, **Abbevillers** (Doubs); Abbatis mons, **Abbemont** (Oise). — Abbecourt (Aisne) appartenait à l'abbé de Saint-Médard de Soissons, Abbéville à l'abbé de Saint-Martin-lez-Metz, Abbeville (Somme) à celui de Saint-Riquier.

2370. A une époque moins ancienne, le surnom *-l'Abbé* a été adopté, tout comme *-le-Roi* (n° 2322), *-le-Duc* (n° 2332), — *-le-Comte* (n° 2340). A côté de *Charmontois-l'Abbé*, rencontré déjà (n° 2323), on peut citer *Méricourt-l'Abbé* (Somme), ancienne possession de l'abbé de Corbie, *le Bourg-l'Abbé*, localité depuis longtemps enclavée dans Paris, où une des rues du troisième arrondissement a conservé son nom. *Pont-l'Abbé* (Finistère) doit s'entendre Pons abbatis; mais il n'en est pas de même de *Pont-Labbé-d'Arnoult* (Charente-Inférieure), *Labbé* s'étant jadis écrit *Labai*.

2371. De même le surnom *-l'Abbesse* s'applique à des localités jadis possédées par des monastères de femmes: dans *Faye-l'Abbesse* (Deux-Sèvres) et *Nogent-l'Abbesse* (Marne), il fait allusion aux abbesse de Thouars et de Saint-Pierre-aux-Dames de Reims¹.

2372. L'adjectif qui qualifie *Faget-Abbatial* (Gers) rappelle qu'un abbaye existait en ce lieu: c'était une des plus anciennes de la région.

2373. Quelques localités ont été mentionnées précédemment (n° 1442), dont les surnoms, correspondant au latin monachalis, les désignent comme ayant appartenu à des monastères; on aurait pu y joindre *Pouilly-le-Monial* (Rhône).

1. Neuvy (Marne) a été appelé *Neuwy-l'Abbesse*, alors que la cure du lieu était à la présentation de l'abbé de Notre-Dame de Vertus; le surnom — dont Longnon paraît n'avoir rencontré aucune forme ancienne — a été féminisé — comme celui de *la Chapelle-Vicomtesse* (cf. ci-dessus, n° 2344), mais sans qu'on en aperçoive aussi bien la raison — sans doute à cause du genre attribué au nom principal, comme dans *Saint-Lumier-la-Populeuse* (Marne).

2374. Les surnoms d'*Auchy-aux-Moines*, aujourd'hui *Auchy-lès-Hesdin* (Pas-de-Calais) — jadis siège d'une abbaye fondée vers 700 et rétablie en 950 — et de *Ham-les-Moines* (Ardennes) remplissent pareille fonction.

2375. Il en est de même — mais il s'agit alors de monastères de femmes — des surnoms comprenant le mot *nonne* ou son ancien cas oblique *nonnain* : *Beaumont-les-Nonains* (Oise); *Gy-les-Nonains* (Loiret), qui dépendait en 841 de l'abbaye de Faremoutiers; *Villiers-aux-Nonains* (voir ci-dessus, n° 1517); *la Fontaine-aux-Nonnes* (Seine-et-Marne), ancien prieuré de l'ordre de Fontevrault; *la Ville-aux-Nonains* (Eure-et-Loir) dont la cure était à la présentation des religieuses de Belhomert. *Le Plessis-aux-Nonnains* (Seine-et-Marne) appartenait à l'abbaye d'Yerres; celle-ci possédait un hôtel à Paris dans la rue qu'on appelle toujours *rue des Nonnains-d'Hyères*¹.

2376. *Nonnains* est parfois remplacé par *dames* : *Berteaucourt-les-Dames* (Somme) était le siège d'une abbaye fondée en 1095. — *La Ville-aux-Dames* (Indre-et-Loire) était une propriété de l'abbaye de Saint-Loup de Tours. — Le souvenir des « dames » de Montmartre est évoqué par deux voies parisiennes : la *rue des Dames*, dans le dix-septième arrondissement, et la *rue de la Tour-des-Dames*, dans la neuvième, vers l'emplacement de la tour d'un moulin à vent qui, dès 1494, était dit le *Moulin aux Dames*.

2377. *Baume-les-Dames* (Doubs) fut appelé jadis *Baume les Nonnains*; le changement de surnom a sa raison d'être dans ce qu'au xviii^e siècle les religieuses de cette abbaye avaient dû, pour y être admises, fournir des preuves de noblesse².

1. Le prieuré de *Rupt-aux-Nonains* (Meuse) était primitivement « un monastère de religieuses bénédictines; elles l'occupaient avant l'an 1126. Ces religieuses l'ayant abandonné, on le donna aux religieux de Saint-Bénigne de Dijon » (Maillet, *Mémoires alphabétiques... du Barrois*, éd. de 1773, p. 349).

2. *Bouxières-aux-Dames* (Meurthe-et-Moselle) était le siège d'une « abbaye de bénédictines fondée au x^e siècle, transformée, au xv^e, en chapitre de chanoinesses nobles ». Le *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, qui s'exprime ainsi (p. 22), rapporte un texte de 1349 — *Buxières ad Dames* — en raison duquel on pourrait se demander si, dans l'espèce, le mot *dames* n'aurait pas simplement le sens de « religieuses »; jusqu'à nouvel ordre la question est insoluble, car dans la liasse G 1042, représentant, aux archives de Meurthe-et-Moselle, le fonds de la cure de Dombasle, d'où ce texte aurait été tiré, la plus ancienne pièce est de 1394, et ne concerne aucunement Bouxières.

2378. C'est pour un motif tout semblable qu'une autre abbaye du diocèse de Besançon, homonyme de la précédente, mais abbaye d'hommes, celle-là, échangea le nom de *Baume-les-Moines* contre celui de *Baume-les-Messieurs* (Jura) : on n'entrait dans ce monastère que sur justification de quatre degrés de noblesse dans chacun des lignes paternelle et maternelle. Cet emploi du mot *messieurs* aurait pu être rapproché des surnoms dans lesquels on reconnaît le latin *senior* (cf. ci-dessus n° 2349).

NOMS PROPRES D'ANCIENS SEIGNEURS

Le souvenir d'anciens feudataires est évoqué, dans la toponomastique, non pas seulement par leurs titres, mais plus fréquemment encore par leurs noms de baptême ou de famille: voilà pourquoi le déterminatif mis à la suite d'un nom de lieu dont il existe des exemplaires plus ou moins nombreux est si souvent un nom de personne.

Il serait sans intérêt de dresser ici la très longue liste des vocables topographiques présentant cette particularité, et dont plusieurs ont été mentionnés précédemment¹; du moins convient-il de considérer que, dans certains d'entre eux, le nom de personne est précédé d'un article.

2379. *Montfort-l'Amaury* (Seine-et-Oise) doit son surnom à l'un des Amaury qui, du XI^e au XIII^e siècle, possédèrent la seigneurie, puis comté de Montfort.

2380. Les surnoms de *Montigny-Lencoup* (Seine-et-Marne), de *Bourbon-Lancy* (Saône-et-Loire), de *Saint-Pierre-Langers* (Manche) et de *Saint-Germain-Langot* (Calvados) devraient s'écrire *l'Ancoul*, *l'Ansi*, *l'Anger* et *l'Ango*, car ils correspondent respectivement aux noms: Ansculfus (cf. ci-dessus, n^o 2229); — Ansedeus, représentant la combinaison du nom divin *Ans* (cf. ci-dessus, n^o 1259) et du vieux haut-allemand *diu*, « serviteur »; — *Asgeir* et *Asgaut* (cf. ci-dessus, n^{os} 1261 et 1262).

2381. *Bourbon-l'Archambault* (Allier) eut, du X^e au XIII^e siècle, jusqu'à dix seigneurs portant le nom d'Archambault, dont la forme primitive était latinisée Ercambaldus.

2382. *Nogent-l'Artaud* (Aisne) appartenait, dans la seconde moitié du XII^e siècle, à un chambrier du comte de Champagne nommé Artaud, riche bourgeois qui parvint à la chevalerie, et

1. Voir ci-dessus n^{os}: 112, 463, 967, 989, 991, 1023, 1025, 1026, 1033, 1037, 1040, 1045, 1048, 1057-1060, 1062, 1091, 1123, 1129, 1135, 1138, 1141, 1144, 1149, 1266, 1269, 1271, 2158-2179, 2211-2219, 2230-2233, 2269, 2270, 2287, 2296.

sur qui Joinville s'exprime en ces termes : *Ertaus de Nogent fu li bourgeois dou monde que li cuens creoit plus, et fu si riches que il fist le chastel de Nogent l'Ertaut de ses deniers.*

2383. On a précédemment rencontré, sous les formes Beringarius (n° 1092), Bernehardus (n° 1109), Fredericus (n° 1138), et Wandelinus (n° 1052) les noms d'homme qui surnomment *Assé-le-Béranger* (Mayenne), *Nogent-le-Bernard* (Sarthe), *Paray-le-Frésil* (Allier) et *Gesne-le-Gandelin* (Sarthe).

2384. Le surnom commun à *Sougé-le-Ganelon* (Sarthe) et à *Montigny-le-Gannelon* (Eure-et-Loir) est un nom d'homme connu dès l'époque carolingienne sous la forme Wenilo, et sur lequel on sait que la Chanson de Roland jeta le discrédit.

2385. On peut citer encore *Saint-Hilaire-la-Gérard* (Orne), *Beuzeville-la-Guérard* (Seine-Inférieure), *Sillé-le-Guillaume* (Sarthe), *Auvers-le-Hamon* (Sarthe), *Saint-Martin-le-Hébert* (Manche), *Andouville-la-Hubert* (Manche), *Maisoncelles-la-Jourdan* (Calvados), *Sainte-Marie-Laumont* (Calvados), *Sillé-le-Philippe* (Sarthe), *Manneville-la-Raoult* (Eure), *Pezé-le-Robert* (Sarthe), *Montfort-le-Rotrou* (Sarthe), *Nogent-le-Rotrou* (Eure-et-Loir), *Saint-Jean-le-Thomas* (Manche), etc. — *Guérard* est une variante normande de *Gérard* et de *Girard*, si fréquents en d'autres parties de la France. — *Hébert* est apparenté au nom royal Charibertus, de l'époque mérovingienne (cf. ci-dessus, n° 1065). — *Laumont* devrait s'écrire *l'Omout*, et l'on reconnaîtrait là un nom d'homme répondant au scandinave *Asmund* (cf. ci-dessus, nos 1259 et 1265). — *Rotrou* fut le nom de plusieurs comtes du Perche, région à laquelle appartenait Nogent-le-Rotrou.

2386. Il serait facile d'allonger cette énumération. L'article qu'on observe dans les exemples dont elle se compose a, en quelque sorte, la valeur d'un pronom ; *Montfort-l'Amaury* doit s'entendre « Montfort, celui d'Amaury » ; dans les textes latins le nom d'homme dont il s'agit est toujours au génitif. L'article est féminin, comme dans *Andouville-la-Hubert* et *Manneville-la-Raoult*, quand le nom qui précède est de forme féminine ; celui de *Saint-Hilaire-la-Gérard* (Orne) fait exception à cette règle, exception qu'on ne peut que constater¹. Parfois l'article fait corps

1. L'attribution du genre féminin à un nom de lieu consistant en un vocable hagiographique n'est pourtant pas sans autre exemple : voir ci-dessus, n° 2370, note.

avec le nom de personne (nos 2379 et 2384, *Sainte-Marie-Lau-mont*); un exemple d'agglutination comprenant, par surcroît, le nom principal de la localité est formé par **Neuvillalais** (Sarthe), pour *Neuville-l'Alais*, le nom de personne *Alais* étant, on l'a déjà vu (no 991) un nom de femme dont le type latin est Adalhagdis ou Adalhaidis.

2387. Il est à remarquer que, dans les noms de lieu présentant comme surnom le nom d'un ancien possesseur, celui-ci n'est pas précédé d'un article lors que le terme principal en comporte un lui-même »¹, ce qui a lieu pour *la Ferté-Bernard*.

2388. *La Roche-des-Arnauds* (Hautes-Alpes) doit son surnom à la famille de Flotté, dont presque tous les membres étaient prénommés Arnaud; c'est pour le même motif que la Beaume (Hautes-Alpes) a été longtemps appelée *la Beaume-des-Arnauds*.

Dans les noms de lieu ci-après c'est un nom de famille, et non plus un nom de baptême, qui est employé comme déterminatif.

2389. *Biville-la-Baignarde* (Seine-Inférieure): le genre féminin affecte non seulement l'article, mais encore le nom de famille *Baignard*.

2390. *Fontaine-les-Bassets* (Orne): le terme principal revêtait jadis la forme plurielle, que le surnom a conservée.

2391. *Rauville-la-Bigot* (Manche).

2392. *Muneville-le-Bingard* (Manche): l'article n'a pas pris la forme féminine.

2393. *Neuilly-le-Bisson* (Orne).

2394. *Bricqueville-la-Blouette* (Manche).

2395. *Assé-le-Boisne* (Sarthe), *Neuilly-le-Brignon* (Indre-et-Loire), *Saint-Ouen-le-Brisoult* (Orne), *Soulgé-le-Bruant* (Mayenne) *Origny-le-Butin* (Orne).

2396. *Moulins-le-Carbonnel* (Sarthe): le terme principal s'écrivait vraisemblablement sans s, à l'origine.

2397. *Lignièrès-la-Carelle* (Sarthe) et *Villaines-la-Carelle*

1. Ou, d'une manière plus générale, quand ce terme principal, appartenant (v. g. *château*) ou ayant appartenu (v. g. *ferté, plessis*) au langage courant, est — comme dans *la Ferté-Bernard* — ou pourrait être — comme dans *Château-Gontier* — précédé lui-même d'un article.

(Sarthe) paraissent évoquer le souvenir d'une famille *Carel*, mentionnée au XII^e siècle.

2398. *Epineu-le-Chevreuril* (Sarthe).

2399. *Touffreville-la-Corbeline* (Seine-Inférieure) : féminisation du nom de famille *Corbelin*.

2400. *Saint-Aubin-le-Cauf* (Seine-Inférieure) : le nom de famille *Cauf* est vraisemblablement une forme normande du latin *calvus*.

2401. *Villeneuve-la-Cornue*, actuellement *Salins*¹ (Seine-et-Marne) : ce lieu, au XIII^e siècle, appartenait à une famille *Cornu*, dont quatre membres furent archevêques de Sens. — Une famille homonyme était possessionnée aux environs de Senlis, où l'on remarquait, vers 1250, un certain Thomas Cornutus, dominus de Fontanis ; le souvenir de cette famille s'est perdu au cours des siècles, et Fontanae s'appelle aujourd'hui *Fontaineles-Corps-Nuds* ; soit dit en passant, cette fantaisiste graphie est non moins officiellement consacrée dans une région tout autre, *Corps-Nuds* (Ille-et-Vilaine) répondant au vicus Cornutius de Grégoire de Tours.

2402. *Lignières-la-Doucelle* (Mayenne).

2403. *Plessis-Gâtebled* (cf. ci-dessus, n^o 2296) ; — *Rozoy-Gatebled*, appellation dont la tradition est constatée depuis 1532, et que la carte de Cassini applique à *Rozoy-Bellevalle* (Aisne).

2404. *Manneville-la-Goupil* (Seine-Inférieure), *Saint-Martin-le-Gréard* (Manche), *Beaumont-le-Hareng* (Seine-Inférieure) — dont on rapprochera *la Ferrière-Harang* (Calvados) — *Chérencey-le-Héron* (Manche), *Bonneville-la-Louvet* (Calvados) et *Fontaine-la-Louvet* (Eure), *Theuville-aux-Maillots* (Seine-Inférieure).

2405. *Crasville-la-Mallet* et *Fontaine-la-Mallet* (Seine-Inférieure) : le surnom commun à ces deux localités rappelle la célèbre famille *Malet*, dont un des membres, Louis Malet, seigneur de Graville, fut amiral de France sous Charles VIII et Louis XII.

2406. *Sassetot-le-Malgardé* (Seine-Inférieure), *Neuilly-le-Malherbe* et *Saint-Agnan-le-Malherbe* (Calvados).

2407. *Fontenay-le-Marmion* (Calvados) : ce lieu « doit son nom

1. Changement de nom ordonné par lettres patentes de mai 1684, en faveur d'Arnould Garnier, seigneur de Salins (Arch. de Seine-et-Marne, C 115 ; cf. l'*Inventaire sommaire*).

à la famille *Marmion*, dont un représentant assista en 1066 à la bataille d'Hastings¹ ».

2408. *Courtonne la-Meurdrac* (Calvados) : le nom de famille qu'on observe ici se retrouve dans *la Meurdraquière* (Manche).

2409. *Villiers-le-Morhier* (Eure-et-Loir)²

2410. *Angerville-l'Orcher* et *Gonfreville-l'Orcher* (Seine-Inférieure).

2411. *Dun-le-Palleteau* (Creuse), *Aubry-le-Panthou* (Orne).

2412. *Fontenay-le-Pesnel* (Calvados) et *la Haye-Pesnel* (Manche); *Painel* était le nom d'une célèbre famille normande, qu'on traduisait en latin par *Paganellus*.

2413. *Maisoncelles-Pelvey* (Calvados) : la famille *Pellevé* avait dans ses armes parlantes une tête aux cheveux hérissés, au « poil levé ».

2414. *Manneville-la-Pipard* (Calvados); — *Bretteville-le-Rabet* (Calvados), en 1250 *Breteville la Rabel*; — *Assé-le-Riboul* (Sarthe), à rapprocher de *la Chapelle-au-Riboul* (Sarthe); — *Azay-le-Rideau* (Indre-et-Loire); — *Villers-les-Rigaults* (Seine-et-Marne); — *Chérencé-le-Roussel* (Manche); — *Origny-le-Roux* (Orne); — *la Fresnaye-au-Sauvage* (Orne); — *Grainville-la-Teinturière* (Seine-Inférieure); — *Lonlay-le-Tesson* (Orne) et *Ouilly-le-Tesson* (Calvados) : le nom de famille *Tesson* était originairement un surnom, *lesson* désignant le blaireau; — *Bellou-le-Trichard* (Orne); — *Saint-Germain-le-Vasson* (Calvados); — *Neuilly-le-Vendin* (Mayenne).

2415. On voit que, sauf de rares exceptions, les noms qui précèdent appartiennent à la Normandie, au Maine et à la Beauce. Il ne résulte pas de là qu'en ces contrées la présence de l'article dans le surnom d'une localité suffise pour que le terme qui suit puisse être considéré comme un nom de famille. *Ruillé-le-Gravelais* et *Saint-Cyr-le-Gravelais*, au canton de Loiron (Mayenne), doivent leur commun surnom à ce qu'ils faisaient partie de la châtellenie de la Gravelle. Et le surnom de *Verneil-le-Chétif* (Sarthe) n'est autre chose qu'une allusion au peu de richesse de la localité.

1. Hippeau, *Dict. topogr. du Calvados*, p. 117.

2. Un seigneur de ce lieu — *Guis, sire de Viller Mourier, de Villers Mourier* — fut, au début du xiv^e siècle, bailli de Chaumont (*Rec. des Hist. de Fr.*, xxiv, 1^{re} partie *171), puis de Vernandois (*ibid.*, p. *75).

VILLES NEUVES

Du XI^e siècle au XIV^e, beaucoup de nouveaux centres d'habitation ont été créés, les uns par les monastères, consécutivement à des défrichements de forêts, d'autres par l'autorité royale : la population y était attirée par l'octroi de privilèges. C'est à cette circonstance que doivent leur origine la plupart des noms de lieu dans la composition desquels on reconnaît le substantif villa, « village » (cf. ci-dessus, n^o 949) et l'adjectif nova.

2416. La plupart, car, pour ne citer qu'un exemple, on voit, dès 779, Villa nova désigner le bourg actuel de Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise). Cet exemple mérite considération, car il montre avec quelle réserve on doit accueillir la théorie (cf. ci-dessus, n^o 930) qui représente la disposition Villa nova comme moins ancienne que Nova villa ; réserve d'autant plus justifiée qu'au XII^e siècle certaines « villes neuves » ont été appelées — archaïquement, semble-t-il — *Neuville* ou *la Neuville*.

2417. Le *Dictionnaire des Postes* indique plus de cent-cinquante *Neuville* ou *la Neuville*¹, plus de trois cents *Villeneuve* ou *la Villeneuve* : il serait sans intérêt de les énumérer et d'exposer comment elles sont réparties entre nos départements. Il suffira de mentionner, parmi ces très nombreuses localités, dont le nom est d'ordinaire accompagné d'un déterminatif, d'un surnom, facilement explicable, et notamment parmi celles dont on sait positivement qu'elles furent créées à l'époque féodale, *Villeneuve-sur-Yonne*, jadis *Villeneuve-le-Roi*, et *Villeneuve-l'Archevêque* (Yonne), fondées au milieu du XII^e siècle, la première par le roi

1. Les textes anciens peuvent révéler que telle ou telle de ces localités ne répond pas à un ancien Nova villa : c'est ce qui a lieu pour un hameau de la commune de Valleroy (Meurthe-et-Moselle) qui a nom *la Neuville*, *la Neufville* ou *la Neuveville* : il est mentionné dans plusieurs chartes de l'abbaye de Gorze, dont les dates se placent entre 910 et 947, sous les formes Langeii villa, Langei villa et villa Lannei (cf. *Mellensia*, II, 504 et III, 59-63).

Louis VII, la seconde par l'archevêque de Sens ; **Villeneuve-au-Châtelot** (Aube), fondée en 1175 par le comte de Champagne Henri le Large, au lieu dont le nom primitif, *le Châtelest*, devint plus tard *le Châtelot*.

2418. **La Neuveville** (Vosges) et **Laneuveville** (Meurthe-et-Moselle) sont des formes rajeunies de *Neuville*, dont on connaît, pour les avoir rencontrées déjà, les variantes dialectales **Neuvelle** et **la Neuvelle** (n° 951), **Nauvialle** et **Neuvialle** (n° 952). *Villeneuve* a, de son côté, pour variantes **Villenave** (*Gironde¹, *Landes, *Hautes-Pyrénées), et **Viellenave** (Basses-Pyrénées), et pour synonyme, de forme plus moderne, **Villeneuve** (*Charente-Inférieure, *Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Vienne).

2419. **Laneuvelotte** (*Meurthe-et-Moselle), **Villeneuve** (*Hérault), **Villeneuve** (Aude, Haute-Garonne), **Villouette** et **Villevoette** (Marne), — appelées l'une et l'autre, vers 1222, *Vile Novete*, témoin le *Livre des vassaux de Champagne* — **Villenvotte** (Seine-et-Marne, *Yonne), sont des diminutifs de *Neuville* et de *Villeneuve* ; l'une de ces localités a été rattachée, en 1844, à la commune appelée depuis lors *Villeneuve-Saint-Vistre-et-Villevoette*, et la terminaison diminutive qui caractérise son nom la distingue de son actuel chef-lieu communal.

2420. Bon nombre de villes neuves ont été, dans le Midi, créées de toutes pièces, soit par les seigneurs féodaux, soit par le roi qui, s'associant aux églises, surtout aux abbayes, par des contrats de « pariage », trouvait là un puissant moyen d'étendre son action dans les grands fiefs méridionaux. Elles ont été désignées par le nom commun *bastide*, répondant à *bastita*, participe passé féminin du verbe bas-latin *bastire*, d'où notre verbe *bâtir*. Le plan de la bastide affectait, autant que le permettait le terrain, la forme d'un quadrilatère ; les rues, tracées à l'avance, avaient une largeur uniforme — vingt-quatre à trente pieds, soit huit à dix mètres — prescrite par la charte de fondation ; elles étaient droites et se coupaient à angle droit ; le point de

1. Au cours du présent chapitre, à propos d'un vocable tant soit peu répandu, nous distinguons au moyen d'un astérisque tout département dans lequel une au moins des localités dont il s'agit a rang de commune. Longnon prenait volontiers soin de signaler que tel nom de lieu s'applique à plus ou moins de communes, à plus ou moins d'écartés.

départ en était une place carrée; au centre de celle-ci s'élevait une halle dont le rez-de-chaussée était abandonné aux marchands, tandis que le premier étage abritait l'assemblée des consuls; la place était entourée d'une galerie couverte portée sur des piliers, ou d'auvents soutenus par de simples pieux. Toutes les villes neuves étaient fortifiées, le plus souvent d'un rempart flanqué de tours rondes et de portes avec ponts-levis; parfois un château-fort chevauchait sur le rempart, avec deux accès, l'un sur la ville, l'autre sur la campagne.

2421. On observera qu'au xiv^e siècle Pierre Bersuire, le traducteur de Tite Live, emploie le mot *bastide* comme un équivalent du mot *colonia* — *en celui an, deux colonies ou bastides romaines* — et Froissart lui attribue le sens de « construction improvisée », en l'espèce, de « fortification élevée à la hâte » dans ce passage que cite Littré : *Il l'assiegea fortement et distreitement, et mist bastides sur les chemins, en telle maniere que nulles pourveances ne pouvoient venir ni entrer dedans la ville.* C'est avec cette acception de « construction improvisée » que le mot *bastide* s'est perpétué dans le Midi pour désigner des maisons de campagne, ordinairement bâties avec une certaine rapidité.

2422. Le nom de lieu *la Bastide* doit probablement s'entendre en ce dernier sens, le plus moderne, quand il est porté par de simples écarts; mais les communes qu'il désigne aussi — on en compte quarante-trois — sont incontestablement des « villes neuves » médiévales.

Sauf en ce qui concerne **la Bastide** (Pyrénées-Orientales, Var) et **Labastide** (Basses-Pyrénées), les noms de ces communes présentent des déterminatifs, des surnoms.

2423. Le surnom de **Labastide-du-Haut-Mont** (Lot) et celui de **la Bastide-sur-l'Hers** (Ariège) se rapportent à la situation topographique de ces localités.

2424. Ailleurs on voit évoqué le souvenir du fondateur de la « bastide ».

Labastide-d'Anjou (Aude) fut fondée par le duc d'Anjou Louis I^{er}, lieutenant en Languedoc du roi Charles V, son frère.

Labastide-d'Armagnac (Landes) fut fondée par un comte d'Armagnac.

2425. **Labastide-de-Lévis** (Tarn) s'appelait jadis *la Bastide-*

Montfort, en raison de ce qu'elle appartenait à l'un des membres de la maison féodale de Montfort qui s'était établie en Albigeois au cours du XIII^e siècle ; son surnom actuel lui vient de la famille de Lévis, originaire de Lévy-Saint-Nom (Seine-et-Oise). — La **Bastide-des-Jourdans** (Vaucluse) — *Bastita Jordanorum* — et **Labastide-l'Évêque** (Lot) appartenaient, la première à une famille *Jourdan*, la seconde à l'évêque de Cahors.

2426. Le surnom de **Labastide-Villefranche** fait allusion aux anciens privilèges de la ville.

2427. Les noms **Labastide-Cézéracq** (Basses-Pyrénées) et la **Bastide-Pradines** (Aveyron) font suivre le mot *bastide* du nom primitif de l'emplacement sur lequel la bastide fut établie.

2428. Enfin c'est un nom de territoire qui surnomme la **Bastide-de-Lordat** (Ariège), **Labastide-Hagetmau** (Landes), ainsi que **Labastide-en-Val** (Aude), comprise dans la portion du Carcassès qu'on appelait *la Val-de-Daigne*, et absolument *la Val*.

2429. Le terme *bastide* appartenait à la langue d'oc. Son équivalent en langue d'oïl était *bâtie*, devenu, lui aussi, nom de lieu, principalement dans la France du sud-est. Tantôt il est employé seul — la **Bâtie** (Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Rhône), la **Bathie** (*Savoie, Haute-Savoie), tantôt il est suivi d'un déterminatif : nom de possesseur féodal dans la **Bâtie-Rolland** (Drôme) ; — adjectif qualificatif dans la **Bâtie-Neuve** et la **Bâtie-Vieille** (Hautes-Alpes) ; et, ce cas est le plus fréquent, ancien nom du lieu dans la **Bâtie-Crémezin** (Drôme), la **Bâtie-d'Andaure** (Ardèche), la **Bâtie-des-Fonds** (Drôme), la **Bâtie-Divisin** et la **Bâtie-Montgascon** (Isère), la **Bâtie-Montsaléon** (Hautes-Alpes). Montsaléon est le Mons Seleuci de l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* : le terme Seleuci est représenté dans des textes s'échelonnant du XIV^e siècle au début du XVI^e par les formes *Ciley, Salei, Siley, Sylay, Sillay* : la forme *-saléon* s'explique vraisemblablement par une déclinaison imparisyllabique usitée parallèlement à la déclinaison normale.

2430. Hors du domaine de la langue française, *la Bastide* et *la Bâtie* ont un équivalent dans **Bastia** (Corse) : cette ville fut bâtie par les Génois au XIV^e siècle, et son nom est une forme piémontaise ou génoise du bas-latin *bastita*, qui serait demeuré tel quel en italien.

2431. Le **Bastit** (Lot) répond au masculin de *bastita*.

2432. On pourrait être tenté de rapporter au pluriel de *bastita* et de *bastitum* les noms *les Bâties* (Drôme, Haute-Saône) et *les Bâtis* (Aisne, Marne, Nord). Cette explication n'est admissible qu'en ce qui concerne l'écart appelé **les Bâties** dans le département de la Drôme; ailleurs on se trouve en présence du vieux mot *bâtis*, au sens de « taillis », traduit ordinairement par *basticium* dans le latin des chartes du XII^e au XIV^e siècle. Le nom *les Bâties*, appliqué à une commune de la Haute-Saône, devrait s'écrire *les Bâtis*.

2433. La **Bastidette** (Haute-Garonne, Lot, Tarn), la **Bastidonne** (Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse), **les Bastidottes** (Bouches-du-Rhône), la **Bastiole** (Tarn-et-Garonne) sont des dérivés de *bastide*.

2434. Le mot *bastille* d'apparence diminutive, était, à vrai dire, synonyme de *bastide*. La célèbre forteresse parisienne de la Bastille a été, au cours des XIV^e et XV^e siècles appelée indifféremment *la Bastide Saint-Antoine* ou *la Bastille Saint-Antoine*. Dans les quelques exemplaires qu'on en connaît ailleurs, la **Bastille** (Cher, Manche, Sarthe, Vendée) répond à l'une ou l'autre (cf. ci-dessus, nos 2419 et 2420) des acceptations de *bastide*.

2435. Au XVI^e siècle, non loin de Paris, un lieudit du terroir de Clichy était appelé *les Bastillottes*, forme diminutive de *bastille*: ce nom est devenu par dissimilation, celui du XVII^e arrondissement parisien: **les Batignolles**.

En 1867, Louis Courajod soutenait, à l'École des chartes, une thèse sur « les villes neuves en France du XI^e au XIV^e siècle »: elle est demeurée inédite. Treize ans plus tard, Alcide Curie-Seimbres a publié à Toulouse un *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIII^e et XIV^e siècles sous le nom générique de bastides*.

Pour dénommer ces villes, quand on ne se bornait pas à faire de ce « nom générique », comme de *Villeneuve* ou de *Neuville*, un nom propre, on s'arrêtait à l'un des partis suivants: maintien du nom primitif du lieu où s'élevait la bastide (cf. ci-après, n° 2436); — expression des prérogatives de la ville (nos 2437-2440); — allusion à une fondation royale (n° 2441); à la sécurité de la place (n° 2442); aux formalités ayant accompagné

la fondation (n° 2443) ; — emprunt du nom du fondateur (nos 2444-2455) ; d'une ville célèbre de l'étranger (nos 2456-2476) ; — qualification avantageuse du site (nos 2478-2483).

2436. Le nom **Masseube** (Gers) — *Mansus silvae* (cf. ci-dessus, n° 687) — qui ne pouvait s'appliquer originellement qu'à une très humble localité rurale, demeura en usage pour désigner la bastide créée sur le même emplacement vers 1260. A **Gimont** (Gers) l'ancien nom a prévalu contre celui de *Francheville*, que le sénéchal Jean de Trie, fondateur de la bastide, avait voulu faire adopter.

2437. Ailleurs on reconnaît dans le nom de la bastide l'adjectif *salvus*, « sauf, préservé, intact », exprimant des prérogatives : **Sauveterre** (Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne, pour ne citer que des communes), la **Sauvetat** (Cantal, Dordogne, *Gers, Gironde, *Haute-Loire, *Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme), la **Salvetat** (Aveyron, Cantal, Dordogne, *Haute-Garonne, *Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne). — La **Sauveté**, forme de langue d'oïl, désigne au moins deux écarts du département de la Loire. — Dans le nord de la France **Sauville** (Ardennes) — *Salva villa* — est une « ville neuve » fondée en 1200 par Hugues IV, comte de Rethel, et Guy, abbé de Saint-Remy de Reims.

2438. L'adjectif *franc*, faisant allusion aux franchises de la ville neuve, apparaît dans **Villefranche** (*Allier, *Alpes-Maritimes, *Aveyron, *Dordogne, *Drôme, *Haute-Garonne, *Gers, *Loir-et-Cher, Loiret, *Lot-et-Garonne, Mayenne, Meuse, Puy-de-Dôme, *Pyrénées-Orientales, *Rhône, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, *Tarn, Yonne), la **Villefranche** (Allier, Indre), **Villefranque** (*Basses-Pyrénées, *Hautes-Pyrénées), **Francheville** (Cher, *Côte-d'Or, *Eure, *Jura, *Marne, *Meurthe-et-Moselle, *Orne, *Rhône, Seine-et-Oise), la **Francheville** (*Ardennes), **Francheville** (*Haute-Saône), **Franqueville** (*Aisne, Calvados, *Eure, Manche, Nord, *Seine-Inférieure, *Somme), **Franquevielle** (*Haute-Garonne).

2439. On voit le même adjectif qualifier d'autres termes également utilisés en toponomastique : **Franvillers** (*Somme), **Fran-**

cazal (*Haute-Garonne) — ca sale, désignant à l'origine une place à bâtir, est devenu synonyme de maison, et même de village — **Francastel** (*Oise); **Franchieu** (Ain, Ardennes, Cher) et son synonyme **Franleu** (*Somme); **Montfranc** (*Aveyron, *Loir-et-Cher), le **Montfranc** (Creuse) et leurs synonymes, formés au moyen de l'adjectif bas-latin *francalis*, **Francalmont** (*Haute-Saône) et **Montfranchal** (Loire); **Frampas** (*Haute-Marne) — *pas* s'entendant au sens de « passage » — **Francheval** (*Ardennes), **Franquevaux** (Gard), **Lavaufranche** (*Creuse); dans ces trois derniers noms *val* conserve le genre féminin du latin *vallis* (cf. ci-dessus, n° 973).

2440. Quelques localités ayant joui de certaines franchises ont été surnommées *-le-Franc* : **Ancy-le-Franc** (Yonne), **Esternay-le-Franc** (Marne), **Suizy-le-Franc** (*Marne)¹; Léchelle (Marne) a été, jusqu'à la veille de la Révolution, appelée *Léchelle-le-Franc*. A **Ancy-le-Franc** s'oppose **Ancy-le-Serveux**, nom porté par une commune voisine, et dont le surnom a été traduit en 1116 par *servosum*, en 1179 par *servile*; le même surnom a été parfois attribué à Méré (Yonne)².

2441. Parmi les communes qui ont été mentionnées précédemment (n° 2327) en raison de la présence dans leur nom d'un élément représentant l'adjectif latin *regalis*, celles qui appartiennent à la région sud-ouest de la France sont d'anciennes bastides de fondation royale : telles sont non seulement **Labastide-Monréjeau** (Basses-Pyrénées), mais encore **Montréal** (Gers), **Monréjeau** (Haute-Garonne), **Réjaumont** (Gers, Hautes-Pyrénées), **Réalmont** (Tarn), **Villeréal** (Lot-et-Garonne), **Réalville** (Tarn-et-Garonne). — **Lafrançaise** (Tarn-et-Garonne), jadis *la Bastide Française*, et **Saint-Louis** (Dordogne), fondés au xiii^e siècle, doivent être aussi comptés au nombre des bastides dont le nom

1. **Lion-le-Franc** (Creuse).

2. Nous avons eu sous les yeux sept fiches numérotées, sur lesquelles Longnon a résumé ce qui vient d'être énoncé dans les paragraphes 2439 et 2440. Une huitième fiche, dont nous n'avons pas rencontré l'équivalent dans les notes d'auditeurs mises à notre disposition, porte en tête les mots *Mons albanus*, suivi d'une brève définition du droit d'aubaine et des noms de lieu **Montauban** (*Drôme, *Haute-Garonne, Gironde, *Ille-et-Vilaine, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Puy-de-

rappelle l'origine royale. Il en est de même de **Saint-Lys** (Haute-Garonne) : son nom paraît faire allusion aux fleurs de lis, emblème de la royauté française.

2442. Les noms **Ségur** (Aude, *Aveyron, *Cantal, *Corrèze, Gironde, Basses-Pyrénées), le **Ségur** (*Tarn), et, forme assourdie (cf. ci-dessus, n° 2194), **Ségus** (Hautes-Pyrénées), représentent, pris substantivement (cf. nos 62 et 2261), l'adjectif *securus*, exprimant la sécurité qu'offraient les murs de la ville neuve. — Cet adjectif a conservé sa fonction normale dans la formation des noms **Montségur** (*Ariège, *Drôme), **Monségur** (*Gironde, *Landes, *Lot-et-Garonne), *Basses-Pyrénées), **Puy-ségur** (*Gers, Puy-de-Dôme), **Puisségur** (*Haute-Garonne)¹.

2443. Quelquefois, mais rarement, le nom de la bastide rappelait telle formalité qui en avait accompagné la construction.

L'emplacement de la bastide une fois choisi, on y plantait un pieu, palus, en langue gasconne *paou* : de là, croit-on, le nom de **Pau** (Basses-Pyrénées), donné à une ville relativement moderne du Béarn, qui paraît pour la première fois dans les textes vers le milieu du XII^e siècle.

La pose symbolique de la première pierre valut, au XIII^e siècle, à Saint-Jean-de-Rives (Tarn) le nom de **Pierre-Assise** sous lequel, tout d'abord, cette bastide fut désignée.

Dôme, Sarthe, Seine-et-Oise, *Somme, *Tarn-et-Garonne, Var) et **Montalba** (*Pyrénées-Orientales); vient ensuite cette citation, empruntée au *Roman des quatre fils Aymon* :

Il apela Renaut ; si li dist en riant :

« Com a nom cis castiaux ? Ne me celés noiant »

— « Sire, ce dist Renaus, encor ne sai comment :

« Je ving ici aubains, je et tote ma gent ;

« Or li metrois le nom tot a vostre talent ».

— « Certes, ce dist li rois, molt para ci liu gent :

« Montalban ara non, ki sor la roce pent ».

Il eût été à propos, semble-t-il, de reproduire la suite :

Il le firent savoir au pueple et a la gent,

Que au nouviel castiel prengnent hebergement.

Ses cens et ses costumes li paient bonement.

Entresci a VII ans ja n'en prendra noiant.

V. C. borgois i vinrent de grant aeseement.

Et pueplent le castiel maitre communaument.

1. **Monteil-Ségur** (Creuse).

Plus d'une fois le fondateur, représentant du roi de France ou du roi d'Angleterre, duc de Guyenne, attacha son nom ou, pour parler le langage d'alors, son surnom, à la ville neuve : on l'a vu par l'exemple de Labastide-d'Anjou (n° 2422).

2444. **Arthès** (Tarn), dont le nom est une forme méridionale du nom de l'Artois, fut fondé en 1328 par Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, alors commissaire enquêteur en Languedoc : c'est ce personnage, beau-frère du roi Philippe de Valois, qui plus tard, convaincu de faux, fut condamné au bannissement.

2445. **Beauchalot** (Haute-Garonne), dont le nom originel était *Val Chaillot*, a été créé en 1325 par Raoul Chaillot, commissaire réformateur.

2446. **Beaumarchés** (Gers) a pris naissance en 1290, aux termes d'une convention passée entre Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, originaire du nord de la France, et le comte de Pardiac.

2447. **Beuvais** (Tarn) dont la création remonte à 1339, rappelle le souvenir d'un évêque de Beuvais, Jean de Marigny, qui fut lieutenant de Philippe VI en Languedoc.

2448. **Briatexte** (Tarn) a été fondé en 1291 par Simon Brissette, sénéchal de Carcassonne et Béziers.

2449. **Hastingues** (Landes), **Libourne** (Gironde) et **Lalinde** (Dordogne), doivent leurs noms à des sénéchaux anglais : Jean de Hastings, Roger de Leyburn et Jean de La Linde. La dernière de ces localités ne saurait donc être identifiée, comme le proposait la notice sur la carte de Peutinger, publiée par la Société des Antiquaires de France, avec la station itinéraire de Diolindum.

2450. **Marciac** (Gers) a reçu son nom d'un sénéchal de Toulouse, appelé en latin Guichardus de Marciaco — il se nommait sans doute Guichard de Marzé — qui, en 1298, agissant au nom du roi, conclut un pariage avec l'abbé de la Case-Dieu et le comte de Pardiac.

2451. **Montcabrier** (Lot) a été fondé en 1297 par Guy Cabrier, sénéchal en Périgord et Quercy pour le roi de France.

2452. **Rabastens** (Hautes-Pyrénées) eut pour fondateur Guillaume de Rabastens, sénéchal de Bigorre en 1301.

2453. **Solomiac** (Gers) a pour origine un traité de pariage con-

clu en 1329 par Bertrand de Solomiac, sénéchal de Toulouse, avec l'abbé de Gimont.

2454. **Trié** (Hautes-Pyrénées) fut fondée en 1329 par un autre sénéchal de Toulouse, Jean de Trié.

2455. Il n'est pas impossible que **Montfaucon** (Lot) soit aussi une ancienne bastide désignée par le nom de son fondateur ¹.

2456. En regard des faits qui viennent d'être rapportés, et qui ne concernent que le sud-ouest de la France, il est intéressant de signaler qu'avant 1249 Thomas de **Beumetz**, prévôt du chapitre métropolitain de Reims, et depuis archevêque de ce siège, avait décidé l'établissement d'une ville neuve qu'on appela de son nom; cette ville neuve a disparu; mais le nom en était encore porté, en 1561, par un lieu dit du finage de Merfy (Marne).

Bon nombre de villes neuves ont reçu les noms de villes plus ou moins lointaines, situées notamment en Espagne, en Italie, voire en Syrie et en Égypte.

2457. La ville de Barbastro, en Aragon, fut conquise en 1060 par les chrétiens sur les Sarrasins; la notoriété de cet événement, célébré par les chansons de geste, explique le nom de **Barbaste** (*Lot-et-Garonne), et peut-être ceux de **Barbâtre** (*Vendée) et de la rue du **Barbâtre**, à Reims, ce dernier rappelant l'existence d'une localité annexée à cette ville.

2458. Depuis l'époque carolingienne Barcelone, alors capitale de la Marche d'Espagne, jouissait dans la chrétienté d'un grand renom. **Barcelonne** (Gers), qui a pour origine un pariage conclu en 1300 entre Philippe le Bel et le grand-prieur de Saint-Gilles, de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et **Barcelonne** (Drôme) avaient deux homonymes dont le nom fut de

1. Longnon fondait sans doute ce sentiment sur l'importance relative du lieu, et sur ce que le nom de *Montfaucon*, nettement rangé par sa structure parmi les noms de lieu que nous avons qualifiés de « romano-francs » n° 925), et de fait répandu surtout dans la partie septentrionale de la France, paraît insolite en Quercy. Il est à remarquer d'ailleurs que les auteurs des *Dictionnaires topographiques* du Gard et de la Haute-Loire n'ont pas trouvé de textes antérieurs à la dernière partie du moyen âge concernant les communes qui, dans ces départements, portent le nom de *Montfaucon*.

bonne heure pourvu d'une terminaison diminutive destinée à les distinguer de la ville espagnole: **Barcelonnette** (Basses-Alpes), fondée en 1231 par Raymond-Bérenger IV, le dernier des comtes de Provence de la maison d'Aragon, et **Barcillonnette** (Hautes-Alpes), qu'un texte de 1339 appelle *Barcilonia*.

2459. **Bénévent** (Dordogne) et **Boulogne-sur-Gesse** (Haute-Garonne) ont été ainsi nommées, sans doute, en l'honneur des villes italiennes de Bénévent et de Bologne.

2460. **Cologne** (Gers) a été fondée en 1286 par pariage entre Philippe le Bel et Odon de Ferride.

2461. Le nom de **Cordes** (Tarn) et celui de **Cordes-Tolosannes** (Tarn-et-Garonne), fondée en 1222, reproduisent l'appellation sous laquelle, au moyen âge, on désignait couramment en France la ville de Cordoue, prise en 1236 par Ferdinand III, roi de Castille.

2462. La ville de **Damiette**, en Égypte, fut réputée au temps des croisades: on ne s'étonne donc pas de voir le nom de **Damiate** (Tarn) porté par une ville de l'Albigeois.

2463. **Fleurance** (Gers) fut fondée vers 1280 par Eustache de Beaumarchais.

2464. **Geaune** (Landes), évoque le souvenir de Gênes, témoin ce texte du XIV^e siècle: *nova bastida que Genoa perpetuo appellaretur*.

2465. **Grenade-sur-Garonne** (Haute-Garonne) est une fondation d'Eustache de Beaumarchais; moins ancienne, **Grenade-sur-l'Adour** (Landes) ne date que du XIV^e siècle. — Il existe dans le département du Gers un écart du nom de **Grenadette**.

2466. **Miélan** (Gers) est sans doute une variante médiévale du nom de Milan.

2467. **Nicole** (Lot-et-Garonne) a été fondée en 1293 par un sénéchal anglais; son nom est une forme constamment usitée au moyen âge pour désigner la ville anglaise de Lincoln, l'antique *Lindum Colonia* (n^o 495).

2468. On croit que la ville de **Pamiers** (Ariège), fortifiée en 1124 par le comte de Foix Roger II, qui revenait de Terre-Sainte, reçut de ce seigneur le nom de la ville d'Apamée en Syrie, d'où il avait apporté des reliques. Le titulaire de l'évêché de Pamiers, créé en 1295, se disait en latin *episcopus Apamiensis*; l'a initial a disparu de bonne heure, sans doute parce qu'il était pris pour un locatif.

2469. **Pampelonne** (Tarn) fut fondée en 1290 par Eustache de Beaumarchais, qui avait guerroyé en Navarre, et séjourné à Pampelune, capitale de ce royaume. — Il existe dans Tarn-et-Garonne un écart également dénommé **Pampelonne**.

2470. **Pavie** (Gers) doit sa création à un pariage de 1281 entre le comte d'Astarac et l'abbé de Berdoues.

2471. Il existe en France une trentaine de localités, dont quatre communes, du nom de *Plaisance*. **Plaisance-du-Touch** (Haute-Garonne) doit son origine à un pariage entre Eustache de Beaumarchais et l'abbé de Bonnefont. **Plaisance-du-Gers** a été fondée en 1322 par l'abbé de la Case-Dieu, associé à Jean I^{er}, comte d'Armagnac, dans une charmante situation¹ qui lui fit échanger son nom primitif, latinisé Ripa Alta.

2472. **Tournay** (Hautes-Pyrénées) date de 1307; cette bastide a été fondée par le sénéchal de Toulouse, agissant pour le roi de France. Son nom est emprunté à Tournai, sur l'Escaut, aujourd'hui ville de Belgique, et n'a, contrairement à ce qu'on a prétendu, aucun rapport historique avec les Tornates cités par Pline l'Ancien.

2473. **Valence** (Gers, Tarn-et-Garonne) et **Valence-d'Albigeois** (Tarn) ont emprunté leur nom à Valence en Aragon.

2474. Le nom de **Valentine** (Haute-Garonne) reproduit l'une des formes sous laquelle Valenciennes, ville située alors en Hainaut, est mentionnée dans la chanson de Garin le Loherain : ce n'est peut-être pas un simple effet du hasard.

2475. De même peut-on voir dans le nom de **Vianne** (Lot-et-Garonne) une variante du nom de Vienne en Dauphiné.

2476. Nul doute que celui de **Viterbe** (Tarn) ait été importé d'Italie.

2477. L'attribution à des localités créées de toutes pièces de noms choisis dans des pays plus ou moins éloignés n'est point particulier au moyen âge². Ne rencontre-t-on pas en Amérique

1. Nous trouvons ces mots sur deux fiches écrites de la main de Longnon, dont l'une porte en tête : « Placenza, Castille » ce qui désigne sans doute la ville épiscopale de Plasencia, dans la province de Cáceres. Faut-il voir là une double hésitation à croire que Plaisance-du-Gers doive son nom à la Plaisance — Piacenza — d'Italie ?

2. C'est à ce propos, si nous avons bonne mémoire, que Longnon signalait l'erreur commise par Cocheris, prétendant que « Madriacus, qui « signifiait lieu abondant en bois, nous a donné *Madrid* dans la forêt de

des villes appelées *London, Paris, Rome, Versailles* ? En France on voit sur tel plan cadastral, un lieudit porter le nom de la ville néerlandaise de **Berg-op-Zoom**, prise en 1747 par le maréchal de Lowendal ; mais c'est surtout au XIX^e siècle que se sont multipliées les appellations d'écart, de fermes surtout, inspirées de souvenirs militaires. Aux guerres de Napoléon I^{er}, on doit les noms d'**Austerlitz**¹, de **Leipzig** (Marne, Moselle), de **Milan** (Bouches-du-Rhône, Marne), de **Moscou** (Aisne, Cher, Marne, Moselle, Nord, Vosges), de **Varsovie** (Haute-Garonne, Marne) ; aux campagnes d'Afrique, ceux d'**Alger** (Meuse, Moselle, Hautes-Pyrénées, Somme), de **Constantine** (Aisne, Ardennes, Marne, Bouches-du-Rhône, Eure-et-Loir, Loiret, Meuse), de **Mazagran** (Aisne, Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Seine-et-Oise), de **Médéah** (Marne), de **Milianah** (Marne), de **Mogador** (Ardennes, Moselle) et de la **Tafna** (Marne) ; aux guerres du Second Empire ceux de **Magenta** (Aisne, Marne, Meuse, Oise), de **Malakoff** (Aisne, Charente-Inférieure, Nord, *Seine), de **Sébastopol** (Aisne, Marne, Meuse, Moselle, Somme) de **Solférino** (Indre, *Landes, Meuse) ; la victoire française du 24 juin 1859 est commémorée, non seulement par ce dernier nom, mais aussi par celui de **Solféricourt** (Aisne), donné à une ferme qui fut construite cette année même.

Enfin les habitants ou les fondateurs des bastides ont quelquefois attribué à celles-ci des appellations donnant une idée avantageuse de leur site ou de leur splendeur².

« Rouvray, aujourd'hui le bois de Boulogne » : à vrai dire le château de **Madrid**, construit sous François I^{er}, doit son nom au souvenir du séjour, pourtant peu agréable, que ce prince avait fait dans la capitale espagnole.

1. L'emplacement du « village d'Austerlitz » se trouve dans le treizième arrondissement de Paris, entre l'enclos de la Salpêtrière et les boulevards de l'Hôpital et de la Gare ; il comprenait, d'après le *Dictionnaire* des frères Lazare (p. 39), trois rues : la Grande rue d'Austerlitz (auj. rue Esquirol), la rue du Chemin des Étroites-Ruelles (auj. rue de Campo-Formio) et la rue des Deux-Moulins (auj. rue Jenner). Ce village, appelé aussi *les Deux-Moulins* — deux moulins sont représentés en cet endroit sur le plan de Turgot — a été, par ordonnance du 6 janvier 1819, distrait du territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine, et annexé à Paris (cf. Arch. nat. F² II Seine 1).

2. Il ne faut pas perdre de vue que les appellations de cet ordre étaient en usage bien avant le temps de la création des bastides ; pour ne citer

2478. Tel est le cas de **Beaumont** (Dordogne), la principale des bastides fondées en Périgord par les rois d'Angleterre. Ce nom de *Beaumont* porté en France par une quarantaine de communes — dont on n'a garde de prétendre que toutes soient d'anciennes « villes neuves »¹ — et par un nombre d'écartés plus grand encore, a pour variante **Belmont** (*Ain, *Aveyron, *Doubs, Drôme, Eure, *Gers, Indre-et-Loire, *Isère, *Jura, *Loire, Haute-Loire, *Lot, Lot-et-Garonne, *Haute-Marne, *Rhône, *Haute-Saône, *Savoie, Haute-Savoie, *Vosges), pour diminutif **Beaumontel** (*Eure), **Belmontel** (Aveyron), **Belmontet** (*Tarn-et-Garonne), et pour équivalents **Montbel** (*Ariège, *Lozère), peut-être **Montbeau** (Eure-et-Loir, Lot-et-Garonne).

2479. *Mons clarus*, désignant une hauteur bien éclairée par le soleil, est le thème étymologique de **Montclar** (Allier, * Basses-Alpes, *Aude, *Aveyron, *Drôme, Haute-Garonne), de **Montclard** (Haute-Loire) de **Monclar** (Gers², *Lot-et-Garonne³, *Tarn-

qu'un exemple, l'origine du nom de Clermont-[Ferrand] remonte à l'époque mérovingienne : *Clare monte*, lit-on dans une des continuations de *Frégaire* (*Mon. Germ., Script. rerum merov.*, II, 187 et 189).

1. De plus il est prudent de n'attribuer la forme originelle *bellum montem* à l'un quelconque des exemplaires de ce nom qu'après avoir interrogé les textes. **Beaumont-en-Beine** (Aisne) est appelé en 1188 *Bolmont* et *Bolmunt*, en 1240 *Boumont*. — **Beaumont**, hameau de la commune de Moineville (Meurthe-et-Moselle) situé sur l'Orne, affluent de la Moselle, est mentionné en ces termes : *in loco qui vocatur Bibonis monte supra fluvium Orna*, dans une charte de l'abbaye de Gorze, datée de 851, que le *Dictionnaire topographique* de la Meuse rapporte indûment à **Beaumont**, commune du canton de Charny (cf. *Mettensia*, II, 96 et 442 ; III, 60). Ajoutons que si le nom de **Beaumont**, commune du canton de Domèvre (Meurthe-et-Moselle), a bien le sens que l'on suppose, ce nom ne date que du XVIII^e siècle. Ce lieu est désigné dans une bulle de 1105, donnée par le pape Pascal II en faveur de l'abbaye et Saint-Mihiel par les mots *apud Samboldi montem* (*Mettensia*, VI, 213) : de là neuf formes vulgaires, depuis *Sambumont* en 1134 jusqu'à *Sambeumont* en 1614, rapportées au *Dictionnaire topographique de la Meurthe* ; les *Mémoires alphabétiques* de Maillet, « doyen de la Chambre des comptes de Bar » font connaître (2^e éd., p. 54) que « le prince de Guise, qui jouissait du domaine de ce lieu, ... en ayant rendu la situation, très riante d'elle-même, encore plus belle et plus agréable, engagea le duc [de Lorraine] Léopold à changer le nom de *Sambumont* en celui de *Beaumont* ».

2. Bastide fondée vers 1297 (Curie-Seimbres, *Essai*, p. 261).

3. Bastide dotée de privilèges en 1256 (*ibid.*, p. 227).

et-Garonne, Vaucluse) ¹, peut-être de **Moncley** (Doubs). — La disposition inverse a donné **Clermont** (Ain, *Aisne, Alpes-Maritimes, *Ariège, *Aude, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, *Dordogne, *Haute-Garonne, *Gers, *Hérault, *Ille-et-Vilaine, Isère, *Landes, Loire-Inférieure, *Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Mayenne, *Meuse, *Oise, *Puy-de-Dôme, *Sarthe, Savoie, *Haute-Savoie.

Clermont (Haute-Marne) est appelé *Clarum mons* en 1092, *Clermont* en 1344 et 1378; la forme *Clémont*, qu'on rencontre dès 1254, a pour cause l'assourdissement de l'*r*; et cet assourdissement a favorisé la fausse interprétation que marque la graphie actuellement adoptée.

2480. Le nom **Beaufort**, dont on a vu (n° 2261) qu'il existe en France un certain nombre d'exemplaires, a été donné à une ville neuve fondée en 1188 par Thiébaud 1^{er}, comte de Bar, et Henri IV, comte de Grandpré; cette localité appartient actuellement au canton de Stenay (Meuse).

2481. **Beauclair**, nom d'une autre commune du même canton, exprime également une situation avantageuse; on en remarquera la composition insolite, comprenant deux adjectifs.

2482. **Mirabel** (*Tarn-et-Garonne) est une ancienne bastide fondée vers le début du xiv^e siècle. Son nom paraît répondre au bas-latin *mirat belle*, locution verbale à laquelle on doit un certain nombre de noms de lieu, synonymes de ceux dans le thème étymologique desquels on reconnaît l'adjectif *bellus* et le verbe *videre* (nos 2279 et suivants): **Mirabel** (Allier, *Ardèche, Aveyron, Dordogne, *Drôme, Gard, Tarn, Tarn-et-Garonne), **Mirabeau** (Allier, *Basses-Alpes, Puy-de-Dôme, *Vaucluse, Haute-Vienne), **Mirebel** (Calvados, *Jura, Seine-et-Oise) et sa variante graphique **Mirebelle** (Saône-et-Loire), **Mirebeau** (Allier, *Côte-d'Or, Indre, *Vienne), **Miribel** (*Ain, *Drôme, *Isère, Loire); ce dernier nom s'explique sans doute par une prononciation locale, mais les formes anciennes autorisent à le rapprocher de *Mirabel* et de *Mirebel*.

2483. Le même verbe a servi à former les noms **Miramas** (Bouches-du Rhône) — *mirat mare*, qui a donné, sur les bords de l'Adriatique, **Miramare** — **Miramont** (Ariège, *Haute-

1. Cf. **Moncla** (Basses-Pyrénées), *Mont clar* en 1343, *Monclar* en 1385.
Les noms-de lieu.

Garonne, *Gers, *Landes, *Lot-et-Garonne, *Tarn-et-Garonne), **Miraval** (Aude, *Var), **Mireval** (Ariège, *Aude, *Hérault).

2484. Un de ses participes, *miranda*, est représenté dans la toponomastique par **Mirande** (Charente, Côte-d'Or, *Gers, Gironde, Lot-et-Garonne, Saône-et-Loire, Vienne); la seule des localités ainsi appelées qui figure dans la nomenclature communale, aujourd'hui siège de l'une des sous-préfectures du département du Gers, est une ancienne bastide, fondée en 1282 par le comte d'Astarac, en pariage avec l'abbé de Berdoues; *mirande* était primitivement un nom commun, puisqu'il existe un écart dénommé **la Mirande** (Hérault). — *Mirande* et *la Mirande* ont pour diminutifs **Mirandol** (Lot, Lozère, *Tarn) et **la Mirandolle** (Loire)¹.

1. Cf. la promenade et la rue de **la Mirandole**, à Clamecy (Nièvre).

LXXVII

TRANSFERTS ¹

Dans les temps modernes, et cela dès le xvi^e siècle, on a vu plus d'une fois le nom d'une famille féodale substitué à celui d'une de ses possessions, ou même le nom d'une de ses terres transféré à une autre : ce fait accompagnait d'ordinaire une érection en duché, en marquisat, en comté.

Il ne paraît pas inutile de passer en revue, selon leur ordre alphabétique, les principales ² des appellations qui ont, de cette

1. Les éléments de ce chapitre se trouvent dans dix fiches de la main de Longnon, numérotées de 18 à 27. Le sujet a été traité au moins dans les conférences de 1887-1888, mais non dans celles de 1903-1904 et de 1907-1908.

2. En effet, l'énumération qui suit est loin d'être complète : on n'y trouvera ni les exemples que nous avons cités plus haut, de **Fleury** (Aude), jadis *Pérignan* (n^o 223 note), de **Castelnau** (Cher), jadis *Brouillamenon* (n^o 2185 note), de **Gesvres-le-Duc** (Seine-et-Marne), jadis *Tresmes* (n^o 2335 note), de **Salins** (Seine-et-Marne), jadis *Villeneuve-la-Cornue* (n^o 2401), ni **Bérulles** (Aube), jadis *Séant-en-Othe*, ni **Gérosdot** (Aube), *Aillefol* avant 1670, ni **Menou** (Nièvre), *Nanvigne* avant 1697, ni **Villequiers** (Cher), *Montfaucon* jusqu'en 1666, ni **Fosseuse** (Oise), *Bailleul-sur-Esche* avant 1578 etc.

Pareils transferts ont été assez fréquents en Lorraine, au cours du xviii^e siècle, tant sous les derniers ducs que sous le régime français. De là les noms : **Croismare** (Meurthe-et-Moselle), à l'origine *Haudonviller*, puis **Craon** de 1712 à 1767; — **Custines** (Meurthe-et-Moselle), substitué en 1719 à *Condé*; — **Frolois** (Meurthe-et-Moselle), originellement *Acraignes*, puis, de 1718 à 1773, **Guise**; — **Heudicourt** (Meuse), avant 1737 *Trougnon*; — **Lamarche-en-Woëvre** (Meuse), avant 1755 *Has*; — **Spada** (Meuse), jusqu'en 1716 *Gerbeville*; tel de ces noms a été importé de Normandie, tel autre de Bourgogne. Parfois deux terres appartenant à un même seigneur lorrain ont échangé leurs noms. En 1715 la seigneurie de *Dombrot*, dans la prévôté de Darney, était érigée en comté sous le nom de **Bouzey**, tandis que *Bouzey*, paroisse de la prévôté de Châtenois, recevait le nom de **Dombrot**: dès 1790 la première de ces localités a repris son ancien nom : c'est aujourd'hui *Dombrot-le-Sec* (Vosges); la seconde, où l'on n'a pas jugé de faire de même — officiellement du moins, car le nom de *Bouzey* demeure en usage parmi les habitants — s'appelle à présent *Dombrot-sur-Vair* (Vosges). En 1719, à l'occasion de l'érection du marquisat de Baudricourt, il y eu

manière, depuis le xvi^e siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime, pris la place de noms de lieu usités auparavant : ces changements ont parfois déconcerté les historiens insuffisamment avertis.

2485. La petite ville d'Albert (Somme) est l'ancien chef-lieu du marquisat d'*Encre*, qui fut acquis par Concini en 1610. Après la mort de ce favori — le maréchal d'*Ancre* — en 1617, ce marquisat fut attribué à Charles d'Albert de Luynes, et reçut à cette occasion le nom qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

2486. Le nom d'*Anstrude*, qui a eu longtemps place dans la nomenclature communale du département de l'Yonne¹, est celui d'une famille d'origine écossaise, dont un des membres obtint, en 1738, l'érection en baronnie, sous ce nom, de la terre de *Bierry*, au bailliage d'Avallon.

2487. On sait (cf. ci-dessus, n^o 2139) qu'Arpajon (Seine-et-Oise), s'appelait autrefois *Châtres*. La terre de Châtres fut érigée, le 26 avril 1720, en marquisat pour Louis de Séverac, marquis d'Arpajon.

2488. Asfeld (Ardennes) est l'ancien *Ercry*, dont la terre, acquise par le président de Mesmes, devint, en 1671, le chef-lieu de son comté d'Avaux, et prit alors le nom d'*Avaux-la-Ville*, par opposition au chef-lieu primitif, *Avaux-le-Château*, situé à moins d'une lieue de là vers le sud-ouest. Ce comté fut acquis par Claude Bidal, baron d'Asfeld qui, en 1730, le fit ériger en marquisat sous le nom d'*Asfeld*.

2489. La terre d'*Isles*, en Champagne, fut, en 1665, érigée en duché-pairie en faveur d'Antoine d'Aumont de Rochebaron, marquis d'*Isles* et de Villequiers, sous le nom d'*Aumont*, emprunté à une terre actuellement comprise dans le département de la Somme : on dit aujourd'hui *Isle-Aumont* (Aube).

2490. Le marquisat de *Seurre* (Côte-d'Or) fut, en 1619, érigé en duché-pairie, sous le nom de *Bellegarde*, en faveur de Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde; en 1645, titre et nom

échange de noms entre *Baudricourt* et *Saint-Menge*, actuellement communes du canton de Mirecourt, Baudricourt a repris son nom en 1766; mais depuis lors, et jusqu'à la Révolution l'ancien Saint-Menge a porté celui de *Bassompierre*, par échange avec une communauté du bailliage de Briey, maintenant hameau de la commune de Boulange (Moselle).

1. A l'époque révolutionnaire, il a fait place à celui de *Bierry-les-Belles-Fontaines*, qu'a rétabli un décret du 3 août 1882.

furent transférés au marquisat de Choisy-aux-Loges, près de la forêt d'Orléans ; néanmoins, le nom fut retenu par Seurre, appartenant aux princes de Condé, qui se qualifiaient ducs de Bellegarde. C'est donc seulement depuis 1645 que **Bellegarde-du-Loiret**, l'ancien Choisy-aux-Loges, est l'homonyme de localités assez nombreuses qui doivent leur origine à des postes d'observation (cf. ci-dessus nos 2268 et suivants).

2491. *Chambrais*, en Normandie, prit en 1742 le nom de **Brogie**, lorsqu'il devint le siège d'un duché-pairie, créé en faveur du maréchal de Broglie. Celui-ci appartenait à une famille piémontaise dont le nom était *Broglia*, équivalent du français *Breuil* (cf. ci-dessus, n° 983). A la différence du nom de la famille de Broglie, qui se prononce, comme on sait, *Broïe*, le nom de la petite ville de **Brogie** (Eure), jadis *Chambrais*, se dit, dans le pays, *Brog-li*.

2492. **Carignan** (Ardennes) est l'ancien *Ivoy*, l'*Eposium* de Grégoire de Tours. Par lettres patentes de juillet 1662, la prévôté d'Ivoy et ses dépendances, jadis membres du duché de Luxembourg, furent érigées en duché, sous le nom de **Carignan**, en faveur d'Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, comte de Soissons, le père du « prince Eugène ». La maison de Savoie-Carignan, qui règne aujourd'hui en Italie, doit son surnom au bourg de Carignano, à trois lieues au sud de Turin.

2493. La terre de *Bonnes* fut, en 1686, érigée en comté pour Clair-Gilbert d'Ornaison de Chamarante. L'altération, consacrée par l'usage administratif, de ce dernier nom, a fait de l'ancien *Bonnes*, aujourd'hui **Chamarande** (Seine-et-Oise), l'homonyme, à très peu de chose près, de *Chamarandes* (Haute-Marne).

2494. **Châtillon-sur-Sèvre** (Deux-Sèvres) n'est pas un castello primitif. C'est en 1736 que la baronnie de *Mauléon*, ancien membre de la vicomté de Thouars, baronnie dont le nom avait été illustré, aux XII^e et XIII^e siècles, par plusieurs seigneurs du nom de Savary, fut érigée en duché-pairie, sous le nom de **Châtillon**, en faveur d'Alexis, comte de Châtillon ; celui-ci appartenait à la célèbre maison de Châtillon-sur-Marne, dont l'histoire généalogique a été écrite par André du Chesne.

2495. Une branche de la maison de Bourbon — la branche de Bourbon-Vendôme, qui devait parvenir au trône de France en la

personne d'Henri IV — possédait, aux xv^e et xvi^e siècles la terre d'Enghien, en Hainaut : elle la perdit, par confiscation, au cours des hostilités entre François I^{er} et Charles-Quint. Depuis lors, le nom d'**Enghien**, au souvenir duquel elle attachait, semble-t-il, grand prix, fut attribué successivement à deux de ses possessions de France : d'abord — et c'est le plus ancien exemple de « transfert » qu'on connaisse — à *Nogent-le-Rotrou*, qu'on voit, dès 1521, appelé *Anguein* dans un titre de l'abbaye de Thiron, et qui fut, en 1566 ou 1567, érigé en duché-pairie, sous le nom d'*Anguien-le-François*, en faveur de Louis, prince de Condé, frère du cardinal de Bourbon ¹; ensuite au duché-pairie de *Montmorency*, par lettres de septembre 1689 ². Ce dernier, confisqué sur le duc de Montmorency — qui fut décapité à Toulouse le 30 octobre 1632 — et déclaré éteint, avait été rétabli, dès mars 1633 ³, en faveur de sa sœur Charlotte et de son beau-frère Henri de Bourbon, père du Grand Condé. Le nom d'**Enghien**, à la Révolution, cessa de désigner la ville de Montmorency ; c'est au milieu du xix^e siècle qu'il reparut dans la nomenclature communale, attribué à une commune voisine, de création nouvelle, celle d'Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise) ⁴.

2496. Estissac (Aube) s'appelait avant 1737 *Saint-Liébaud*. Son nom actuel, emprunté à une terre du Périgord, résulte de l'érection en duché-pairie, pour Louis-François-Armand de La Rochefoucauld de Roye, comte de Roucy, des terres réunies de Villemaur et de Saint-Liébaud, sous le nom d'Estissac.

2497. Le marquisat de *Cœuvres* (Aisne) fut, en 1648, érigé en duché-pairie, pour le maréchal Annibal d'Estrées, frère de « la belle Gabrielle ». Il ne semble pas que le nom d'Estrées, donné au nouveau duché, ait fait oublier celui de Cœuvres, qui est resté seul en usage.

1. Anselme, *Hist. généal.*, V, 800-801.

2. Arch. nat., X^{1a} 8684, fol. 1.

3. Arch. nat., X^{1a} 8652, fol. 114.

4. Le *Dictionnaire des Postes* de 1845 renvoie du nom d'Enghien à l'article *Montmorency*, mais indique, en outre, sous le nom d'*Enghien-les-Bains*, un écart comptant 140 habitants, et partagé entre les communes de Deuil et de Soisy : c'est aux dépens de ces deux communes, et de celles de Saint-Gratien et d'Épinay, cette dernière appartenant au département de la Seine, que la commune d'Enghien a été constituée par une loi du 7 août 1850.

2498. C'est en 1760 que la terre de *Warty* en Beauvaisis fut érigée en duché-pairie, sous le nom de **Fitz-James** (Oise), pour le maréchal de Berwick, fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II.

2499. *Maignelay* (Oise) fut le chef-lieu d'un duché-pairie érigé en 1587, sous le nom d'**Halluin**, en faveur de Charles d'Halluin, seigneur de Piennes, dont la famille tirait origine du bourg flamand d'Halluin (Nord).

2500. En 1700, le marquisat de *Thury*, dans la vicomté de Falaise, fut érigé en duché en faveur de Louis d'Harcourt, maréchal de France : de là le nom de *Thury-Harcourt* (Calvados), encore en usage aujourd'hui.

2501. Par contre l'attribution à *Montmirail* (Marne) du nom de **Louvois-la-Ville**, ordonnée en 1716, paraît être demeurée sans effet; cette terre appartenait alors au marquis de Courtenvaux, fils du grand Louvois.

2502. *Piney* (Aube) fut érigé en duché-pairie, en 1576, pour François de Luxembourg, comte de Roussy. L'appellation *Piney-Luxembourg* a été en usage jusqu'à la Révolution.

2503. En 1619 la terre de *Maillé*, première baronnie de Touraine, fut érigée en duché-pairie sous le nom de **Luynes** (Indre-et-Loire), pour le connétable Charles d'Albert de Luynes.

2504. *Montcavrel* (Pas-de-Calais) est appelé, sur la carte de Cassini, « Mailly, jadis Montcavrel » : le marquisat de Montcavrel, créé en 1687, pour Louis de Mailly, avait reçu en 1691 le nom de **Mailly-Montcavrel**.

2505. *Mailly-Rainneval* (Somme) est l'ancien *Rainneval*, érigé en comté pour Auguste-Joseph de Mailly, seigneur d'Haucourt.

2506. Le comté de *Rethel*, acheté en 1659 par le cardinal Mazarin fut érigé en duché, quatre ans plus tard, sous le nom de **Mazarin**, en faveur de son neveu par alliance Charles-Armand de La Porte de La Meilleraye, mari d'Hortense Mancini. Sous l'ancien régime la ville de Rethel (Ardennes), a été souvent appelée **Mazarin**.

2507. *Montmorency* (Aube) s'appelait *Beaufort* avant 1689 (cf. ci-dessus n° 2261). Ce changement de nom fut ordonné en faveur de Charles-François-Frédéric, duc de Montmorency-Luxembourg, fils du célèbre maréchal.

2508. *Morangis* (Seine-et-Oise), jadis *Louans*, a reçu son nom actuel en mai 1689; au mois de mars précédent, Louans avait

été érigé en comté en faveur de J.-J. Barillon, seigneur de Morangis.

2509. En 1634, la seigneurie d'*Aiguillon* (Lot-et-Garonne), fut érigée en duché-pairie, sous le nom de **Puylaurens**, en faveur d'Antoine de Lage¹ : celui-ci mourut dès l'année suivante, et le nom de Puylaurens fut très vite oublié.

2510. **Rabodanges** (Orne) est l'ancien *Caley-sur-Orne* érigé en marquisat en 1649 au profit d'un gentilhomme dont la famille était d'origine lorraine, Louis de Rabodanges.

2511. Le nom que porte aujourd'hui la commune de **Reignac** (Indre-et-Loire) est emprunté à la région de Blaye (Gironde) : en 1711 la terre du *Fau*, près Loches, fut érigée en marquisat en faveur de Louis de Barberin, comte de Reignac.

2512. Dans l'appellation **Frontenay-Rohan-Rohan** (Deux-Sèvres) on voit juxtaposés le nom principal de *Frontenay-l'Abattu* et le nom sous lequel, en 1714, cette terre fut érigée en duché-pairie en faveur d'Hercule-Mériadec de Rohan. Ce nom — **Rohan-Rohan** — avait pour objet de distinguer le nouveau duché de celui de Rohan (Morbihan) créé en 1603 pour Henri de Rohan, et rétabli en 1648 pour son gendre Henri Chabot.

2513. En mars 1622, la terre de *Villebois* en Angoumois fut érigée en duché-pairie, sous le nom de **La Valette**, en faveur de Bernard de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon ; cette localité s'appelle aujourd'hui *Villebois-la-Valette* (Charente).

2514. Il convient de rappeler ici que les surnoms de *la Ferté-Beauharnais* (cf. ci-dessus, n° 2235) et ceux qu'a portés successivement *la Ferté-Saint-Aubin* (Loir-et-Cher) — *la Ferté-Senneterre* et *la Ferté-Lowendal* (cf. ci-dessus, n° 2236) — sont l'effet d'érections en marquisat ou en duché-pairie. — *Sceaux* (Seine), dont le château appartenait, à l'époque de la Révolution, au duc de Penthièvre, beau-père de la duchesse de Lamballe, et grand-père maternel du roi Louis-Philippe, a dû à cette circonstance le nom de **Sceaux-Penthièvre**.

1. Héritairement seigneur de Puylaurens, hameau de la commune d'Arnac-la-Poste (Haute-Vienne).